

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 29 OCTOBRE 2012 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(13)

Présidence : M. Jean-Pierre Wolhauser

Présents : 73 Conseillers généraux
4 Conseillers communaux

Excusés : M. Thierry Steiert, Conseiller communal
Mme Eva Heimgärtner
M. Pierre Kilchenmann
Mme Martine Morard
Mme Christine Müller
M. Rainer Weibel
M. Richard Wolf

Absente : Mme Adeline Jungo

Scrutateurs : M. René Marty
M. François Miche
Mme Marie-Gertrude Morel Neuhaus
Mme Karine Siegwart
Mme Cécile Thiémard
M. Pascal Wicht

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 29 octobre 2012

Ordre du jour

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette séance par temps hivernal déjà. Il salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, les visiteurs présents sur la tribune, ainsi que les représentantes de la presse.

"Je constate que la convocation du 5 octobre 2012 contenant l'ordre du jour de la séance a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. Sous point 1, je donnerai la parole à Mme L.-M. Graden, Présidente de la Commission de l'Information, qui nous livrera quelques renseignements au sujet des questionnaires concernant la politique d'information du Conseil général. Le point 1 de l'ordre du jour s'intitule dès lors 'Communications du Président et information de la Présidente de la Commission de l'Information'. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?"

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président et information de la Présidente de la Commission de l'Information;
2. Approbation du procès-verbal n° 12 de la séance du 24 septembre 2012;
3. Election d'un délégué au Conseil d'Agglomération en remplacement de M. Jean-Daniel Schumacher;
4. Echange d'immeubles au Jura (Vuille – TFI Trident SA) – message n° 17;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
5. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 5 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 73 cosignataires lui demandant la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg des postulats et propositions du Conseil général et des réponses y relatives;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 16 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'étudier toutes les mesures possibles pour permettre au personnel communal de mieux concilier travail et vie de famille, également au niveau des cadres;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 17 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'assurer la pérennité de la récolte et du recyclage du plastique également non PET;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'aggloméra-

Séance du 29 octobre 2012

Ordre du jour (suite)

- tion, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 19 de MM. Daniel Gander (UDC) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.) lui demandant d'étudier l'installation d'un éclairage adéquat sur la place de jeux de la Vignettaz;
 11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 20 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos;
 12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires lui demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique;
 13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 23 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un/des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus;
 14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 24 de Mme Christa Mutter (Verts), MM. Andreas Burri (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaire;
 15. Décision quant à la transmission :
 - A. de la proposition
 - n° 7 de M. Hans Werhonic (UDC) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'exercice en cours;
 - B. des postulats
 - n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires et en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale;
 - n° 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour;
 - n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil

Séance du 29 octobre 2012

Ordre du jour (suite)

- communal d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100 %;
- n° 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles;
 - n° 52 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics;
 - n° 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune;
 - n° 54 de Mme Maria Helena Molliet (PS) et de 48 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures pour augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration communale et pour l'élargissement de l'offre;
 - n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques;
 - n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 23 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes;
 - n° 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire;
 - n° 58 de Mmes Claudine Esseiva (PLR) et Manon Delisle (PS) et de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la répartition entre les sexes des postes de cadres de l'administration communale, ainsi que des organes dirigeants des entreprises majoritairement en main de la Ville;
 - n° 59 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 20 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexibles pour ses cadres femmes et hommes;
 - n° 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour que, dans un délai raisonnable, la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants;
 - n° 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars;

Séance du 29 octobre 2012

Ordre du jour (suite)

- n° 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc de Jura-Torry;
 - n° 63 de Mme Marina Flores (UDC) et de 22 cosignataires demandant au Conseil communal l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général;
 - n° 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles;
 - n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre;
 - n° 66 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un sens unique au passage du Cardinal;
 - n° 68 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de Mme Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal de dresser un inventaire des locaux vides en ville;
16. Réponses aux questions :
- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) – reprise par M. Pierre Marchioni (UDC) - relative aux devoirs des cyclistes;
 - n° 60 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au contrôle de l'utilisation des subventions versées par la Ville de Fribourg, en particulier à l'organisation CCSI/SOS Racisme;
 - n° 68 de Mme Eva Kleisli (Verts) relative à la "faillite" du recyclage du plastique;
 - n° 69 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'utilisation des plastiques non PET pour l'incinération des ordures ménagères;
 - n° 71 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au plan communal des énergies;
 - n° 77 de M. Louis Castella (UDC) relative aux frais d'administration de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
 - n° 78 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
 - n° 79 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
17. Divers.

Séance du 29 octobre 2012

1. Communications du Président et information de la Présidente de la Commission de l'Information

A. COMMUNICATIONS PROPREMENT DITES DU PRÉSIDENT

Le Président s'exprime comme suit :

"Les membres suivants ont démissionné du Conseil général depuis la dernière séance du 24 septembre 2012 pour des raisons professionnelles : MM. J.-D. Schumacher (PLR) et K. Grangier (UDC). Mme E. Kleisli (Verts) a démissionné avec effet au 1^{er} décembre 2012 pour cause de déménagement. Je remercie les trois membres démissionnaires du travail qu'ils ont accompli.

J'ai le plaisir d'accueillir comme nouveaux membres du Conseil général MM. J. Magnin pour le groupe PLR et M. B. Dupré pour le groupe UDC. Les deux nouveaux membres ont été proclamés conseillers généraux par le Conseil communal et ont été assermentés par M. le Préfet. Je les félicite et leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur mandat."

MM. Jérôme Magnin (PLR) et Bernard Dupré (UDC) se présentent à leurs collègues qui les applaudissent.

Le Président poursuit :

"Mme C. Girard remplacera Mme Kleisli une fois les formalités accomplies.

Les gobelets qui se trouvent sur les tables sont réutilisables. Vous êtes priés de les mettre à la fin de chaque séance dans les paniers qui se trouvent à la sortie. Les gobelets sont lavés à la cafétéria des Neigles par le personnel de la Voirie que je remercie d'avance.

L'utilisation des gobelets réutilisables, qui fait suite à la question interne no 61 de M. S. Rück, du 30 avril 2012, s'inscrit dans le cadre de l'action 'Ville de Fribourg, pour une ville propre'. Le Bureau a décidé, lors de sa dernière séance du 3 octobre 2012, de continuer à servir des bouteilles d'eau gazeuse et non gazeuse de la marque 'Henniez' dont la source et la mise en bouteille se trouvent dans la Broye vaudoise (région limitrophe du canton de Fribourg), ceci pour des raisons d'hygiène et d'impossibilité de remplir des pichets avec de l'eau du robinet des WC.

*Le Bureau et le Conseil communal ont accueilli favorablement l'idée d'organiser une sortie du Conseil général qui a eu lieu l'une ou l'autre fois dans le passé. Le chantier du pont de la Poya, ouvrage public majeur en ville de Fribourg, qui nous concerne aussi, se prête tout à fait. M. C. Bressoud, manager de projet au Service des ponts et chaussées, a accepté de recevoir le Conseil communal, le Conseil général et le secrétariat du Conseil général le **samedi 27 avril 2013**, de 9.30 à 11.30 heures pour la visite du chantier, notamment de la galerie souterraine. Je vous prie de bloquer cette date dans vos agendas. La visite du chantier sera suivie d'un apéritif au Restaurant de Saint-Léonard. Une invitation à cette manifestation avec bulletin d'inscription vous sera envoyée en temps utile.*

Lors des débats, le respect de l'opinion d'autrui est une règle de base de notre système démocratique. Je vous prie d'écouter les prises de position et les interventions de tout un chacun.

Séance du 29 octobre 2012

Communications du
Président et information de la
Présidente de la Commission
de l'Information (suite)

En ce qui concerne la langue des débats, le Bureau préconise un bilinguisme pratique ou chacun doit comprendre la langue de l'autre. Jede Intervention in deutscher Sprache in diesem Saal ist willkommen. Das heisst nicht, dass die angesprochene Person oder Behörde ihnen in deutscher Sprache antworten muss, gestützt auf das Prinzip der Mündlichkeit der Verhandlungen.

Je vous rappelle enfin qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés."

B. INFORMATION DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE L'INFORMATION

Mme Lise-Marie Graden, Présidente de la Commission de l'Information, fait la déclaration ci-après :

"Comme vous le savez, la Commission de l'Information est une commission temporaire chargée de mettre en place les dispositions qui doivent l'être à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'information. Nous sommes presque au bout de nos réflexions et allons présenter des propositions au Bureau. Cependant, la Commission a également pris certaines initiatives en vue d'améliorer l'accès à l'information pour les conseillers généraux. A cette fin, en début de séance, nous vous avons fait distribuer un questionnaire auquel nous vous remercions de répondre. Vous pourrez le déposer, en fin de séance, sur la table, dans le hall ou le renvoyer d'ici à la fin de cette semaine au secrétariat du Conseil général, si vous ne voulez pas le remplir ce soir. Il sera évidemment envoyé à nos collègues excusés ou absents.

Un questionnaire sera aussi adressé à la presse en lien avec notre Conseil général. Nous avons initialement également imaginé de questionner le public par le truchement du site internet de la Ville ou du '1700', mais le Bureau et le Conseil communal ont émis la crainte qu'une confusion ne soit faite et que l'on ne différencie pas assez les compétences du Conseil général et celles du Conseil communal. Sans toutefois être totalement convaincus par ce motif, nous avons décidé d'abandonner cette idée. Du reste, la Commune dispose toujours d'une boîte à idées, par le biais de laquelle les citoyens peuvent s'exprimer s'ils le souhaitent.

En conséquence, par souci de précision, je vous rappelle que ce formulaire ne concerne que les compétences du Conseil général et non celles du Conseil communal. Enfin, notons que les réponses que vous nous donnerez ne seront que l'expression de votre avis et non un éventuel accord formel de votre part sur un point ou sur un autre. N'ayez donc aucune crainte à répondre."

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 12 de la séance du 24 septembre 2012

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

Séance du 29 octobre 2012

**3. Election d'un délégué
au Conseil d'Agglomération
en remplacement
de M. Jean-Daniel
Schumacher**

Le Président rappelle, que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical a le plaisir de présenter non pas un candidat, mais une candidate comme déléguée au Conseil d'Agglomération pour succéder à M. J.-D. Schumacher. Mme B. Acklin Zimmermann est entrée au Conseil général en novembre 2011. Elle est membre de la Commission scolaire des CO et siège au comité des femmes libérales-radicales du canton de Fribourg. Elle est titulaire d'un double doctorat en philosophie et en théologie. Mme Acklin est chargée de cours à l'Université de Fribourg et est active dans diverses associations. Merci de soutenir sa candidature."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	72
Bulletins rentrés	72
Bulletins blancs	4
Bulletin nul	0
Bulletins valables	68
Majorité absolue	35

Est élue : Mme Béatrice Acklin Zimmermann avec 65 voix.

Ont obtenu des voix : Mme Christine Kolly (2), M. François Miche (1).

Le Président félicite Mme B. Acklin Zimmermann de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat. (Applaudissements).

ooo

**4. Echange d'immeubles
au Jura (Vuille – TFI Trident SA)**

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

Rapport de la Commission
financière

"Réunie le 15 octobre 2012, la Commission financière a traité du message n° 17 du Conseil communal concernant l'échange d'immeubles Vuille – TFI Trident SA. Cette discussion a eu lieu en présence de Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances et de M. T. Steiert, Président des Services industriels de Fribourg. Je remercie ces deux Conseillers

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au Jura (Vuille – TFI Trident SA) (suite)

communaux de leur disponibilité et d'avoir répondu à nos questions, ainsi que de nous avoir fourni le plan de situation qui faisait cruellement défaut au message, plan qui a d'ailleurs été ensuite envoyé à tous les membres du Conseil général.

Je partage donc avec vous les informations complémentaires que nous avons reçues lors de notre discussion avec les représentants du Conseil communal :

- *Comme vous l'avez lu dans le message, le solde bénéficiaire de la transaction d'élève à un montant de 395'000 francs en faveur des SI. Ce montant sera affecté à la mise en état du bâtiment acheté par les SI, bâtiment qui sera ensuite loué à la Ville pour recevoir un accueil extrascolaire. Le Conseil communal nous a informés qu'à ce montant de 395'000 francs, viendra encore s'ajouter un investissement de la Ville d'environ 600'000 francs. Cet investissement, en faveur de l'accueil extrascolaire, fera l'objet d'un message qui sera soumis au Conseil général au printemps 2013.*
- *La question du régime juridique de la part des SI dans le bâtiment de TFI Trident SA, soit les 21,9 %, a également fait l'objet d'interrogations. Il ne s'agira pas d'une PPE, mais il y aura lieu de procéder à un verbal de division de l'immeuble pour la surface appartenant aux SI et destiné à l'accueil extrascolaire.*
- *Enfin, la Commission financière s'est inquiétée d'un danger potentiel de pollution et de possibles conséquences financières pour la Ville. A cette question, il a été répondu que la parcelle a été cédée sans garantie en ce qui concerne le risque de pollution, autrement dit, la cession a été faite en l'état et donc l'acheteur ne pourrait pas réclamer de dommages. Par ailleurs, vu les activités ayant eu lieu sur cette parcelle, il y a peu de danger de pollution souterraine.*

Prenant en compte ces clarifications, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la proposition visant à autoriser les opérations immobilières envisagées par les SI de la Ville de Fribourg, telle que présentée dans le message n° 17 du Conseil communal. Nous encourageons le Conseil général à faire de même.

Nous nous réjouissons déjà de pouvoir examiner le projet portant sur l'investissement complémentaire de la Ville au printemps 2013, car finalement c'est la réalisation rapide de cet accueil extrascolaire qui importe et qui permettra de répondre à la demande urgente des parents habitant la ville de Fribourg."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, ne reviendra pas sur les éléments figurant dans le message, mais apportera quelques informations complémentaires et quelques précisions portant sur des points particuliers.

"Je parlerai en premier lieu des acteurs de cette opération immobilière. En effet, il n'était pas très clair dans ce document sur 'qui a fait quoi'. Je me permets de vous éclairer à ce sujet. Les terrains et les immeubles dont nous parlons sont la propriété des Services industriels. La Commune de Fribourg, par le truchement des SI et du service des Finances, a négocié avec une société qui s'appelle Parfi Management SA. Cette compagnie était en fait mandatée par le propriétaire actuel des terrains de l'an-

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au Jura (Vuille – TFI Trident SA) (suite)

cienne usine Vuille, c'est-à-dire TFI Trident SA. J'ajouterai que Parfi Management SA est spécialisé dans la gestion des mises en zone et, en conséquence, dans l'élaboration des plans d'aménagement de détail. Ces spécialistes ont donc été chargés de cette mission par la société propriétaire. Ces éléments n'étaient peut-être pas très clairs dans le document que vous avez reçu.

Comme l'a relevé la Présidente de la Commission financière, nous vous avons également transmis les plans qui vous ont peut-être permis de mieux situer les deux biens-fonds en question. Le premier est un terrain – c'est bien évidemment un immeuble du point de vue foncier mais il s'agit effectivement d'un terrain – situé dans la partie ouest de la zone. Quant à la partie de l'immeuble qui sera acquise par les Services industriels, il s'agit en fait d'un module du long bâtiment sis à l'arrière du site Vuille. Mme D. Jordan Perrin a également souligné qu'on procédera à un verbal de division de cet immeuble. C'est très important car c'est grâce à ce nouveau verbal que seront déterminées les propriétés. Il ne s'agira donc pas d'une forme de copropriété, de PPE... Il y aura simplement inscription de ces nouvelles propriétés au Registre foncier. Cette partie du bâtiment restera la propriété des Services industriels. En revanche, un contrat de bail sera passé entre les SI et la Commune de Fribourg pour les accueils extrascolaires, ainsi que cela vous a déjà été expliqué dans le message.

Nous avons également parlé des conséquences de l'éventuelle découverte d'une pollution ou de tout autre défaut caché dans le terrain que les SI vendent au promoteur. Je peux rassurer tout le monde : nous avons tenu compte de ce risque, en faisant inscrire dans l'acte de vente une clause précisant que cette parcelle est cédée sans aucune garantie. Autrement dit, c'est l'acquéreur qui assumera un éventuel risque en achetant ce terrain.

En revanche, suite au contrat de bail qu'elle passera avec les Services industriels, la Commune de Fribourg s'engage à prendre à sa charge l'investissement nécessaire à la transformation du bâtiment, et ceci, si possible, dans les délais les plus brefs. Nous aimerions aller de l'avant le plus rapidement possible avec ce projet de nouvel accueil extrascolaire, parce que la pression est très forte avec la mise en place de la deuxième année d'école enfantine en 2013. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de calendrier, mais vous serez saisis au printemps 2013 d'un message vous présentant tous les tenants et aboutissants de la mise en place de ce nouvel accueil."

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe socialiste a examiné le message n° 17 du Conseil communal avec toute l'attention requise. En premier lieu, je vous dirai que notre groupe regrette la forme de ce message, notamment l'absence de plans. Comme l'a observé la Présidente de la Commission financière, le plan de situation n'a été distribué à tous les conseillers généraux qu'après coup et suite à une requête de cette commission. Malheureusement, ce plan n'était accompagné d'aucune légende explicative, alors même que tant le plan qu'une légende nous sont apparus indispensables pour vraiment se rendre compte de ce que signifie concrètement cet échange d'immeubles.

En outre, ce message ne contient aucune traduction en allemand. Dès lors, le groupe socialiste invite le Conseil communal à revoir

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au Jura (Vuille – TFI Trident SA) (suite)

sa politique concernant la traduction des messages et à ne plus soumettre un message au Conseil général sans qu'il y ait à tout le moins un petit résumé en allemand.

Nous aurions également aimé recevoir dans le document écrit les informations que vient de nous fournir oralement Mme la Directrice des Finances au sujet de l'état de la parcelle des SI. Le terrain cédé par les Services industriels est-il pollué ? Pourrait-il en découler un risque financier supplémentaire pour la Commune, dans l'hypothèse où elle devrait en assumer l'assainissement ? Il semblerait qu'il existe une expertise répertoriant l'état de ces terrains. Il va sans dire que notre groupe aurait souhaité trouver de telles données dans le message qui, malheureusement, est muet à ce sujet.

Sur le fond, et malgré ces quelques réserves, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cet échange immobilier. Sans aucun doute, il s'agit d'une opération largement avantageuse pour la Ville et surtout pour les accueils extrascolaires. Non seulement l'accueil extrascolaire du Jura bénéficiera de locaux bien mieux adaptés que les pavillons actuels, mais aussi situés à proximité de l'école du Jura; les nouveaux locaux y sont du reste reliés par un chemin piéton. Comme le solde bénéficiaire en faveur des SI découlant de cet échange de terrains sera affecté à la mise en état du bâtiment, plus des deux tiers du montant nécessaire à cet aménagement pour l'AES sont ainsi déjà assurés. Le solde restant de l'investissement sera ainsi raisonnable et supportable, ce que notre groupe salue évidemment.

Partant, le groupe socialiste vous invite à accepter le message n° 17 du Conseil communal."

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe des Verts a pris connaissance du projet d'échange parcellaire dans le quartier du Jura. Nous nous réjouissons que l'accueil extrascolaire du quartier trouve enfin un lieu digne de recevoir des enfants. Pour mémoire, l'accueil actuel est constitué d'un conteneur qui 'avait été prévu pour une durée de cinq ans au maximum en raison de sa vétusté' (cf. message n° 17, page 3). Quand on sait que l'achat date de 2001 et qu'on y loge des enfants, ça fait un peu froid dans le dos. Avant de se retrouver dans une situation sanitaire délicate, nous demandons donc de modifier le message pour transférer le crédit de réaffectation de la catégorie III en catégorie II des investissements pour éviter tout retard éventuel des travaux. Un tel retard pourrait obliger les petits du quartier à utiliser ce conteneur douteux jusqu'en 2015, voire 2016 et pourquoi pas 2017 !

L'auditeur attentif aura remarqué qu'après avoir lancé des fleurs discrètes à la Directrice des Ecoles pour son engagement à faire évoluer l'accueil extrascolaire dans le bon sens, les Verts proposent même de faciliter le travail de l'Edilité. Les mémoires de droite retiendront, je l'espère, à jamais cette marque citoyenne de grande qualité et empreinte d'un fort esprit d'ouverture.

Une remarque quant au message. Le groupe des Verts est toujours et encore en train de chercher la parcelle n° 6062 sur le plan. Nous avons trouvé la n° 6063 et la n° 6064, ce qui devrait nous amener à trouver cette fameuse parcelle n° 6062 un peu plus bas sur le plan. Eh bien

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au Jura (Vuille – TFI Trident SA) (suite)

non ! Il n'y a que la n° 6643 et la n° 6623... Mais pas de n° 6062, à moins qu'elle ne soit cachée dans la 17724 et 17725 ! Certains membres du groupe s'exaltaient pour la 17731, d'autres pour la 17725. La majorité de notre groupe se trouvant dans une impasse intellectuelle et parcellaire, nous avons frôlé le drame, craint la dissolution du groupe, mais par un effort d'union sacrée, nous avons décidé de faire marcher les couleurs. Cela n'a pas plu à tout le monde, un plan parcellaire devant représenter la réalité et non un test de Rorschach. En conclusion, nous demandons que dorénavant les plans coïncident avec le message.

Sous réserve des deux points cités, nous acceptons bien entendu l'échange parcellaire."

Rapport du groupe DC/VL

Mme Sandra Daguet (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a examiné avec attention ce message concernant cet échange d'immeubles au Jura. Il l'accepte à l'unanimité, ce que nous vous recommandons de faire également. Nous nous réjouissons en outre de voir la réalisation d'un accueil scolaire dans ce quartier.

Sur la forme du message, nous regrettons, comme les autres groupes, que le plan de situation ne contienne pas une meilleure légende. Il est en effet difficile de chercher les numéros de parcelles quand ce plan ne fournit pas le numéro des parcelles inscrit dans l'arrêté. Il est quelque peu grave de devoir ainsi accepter un arrêté portant sur un échange d'immeubles quand les numéros des parcelles de cet arrêté ne correspondent pas à ceux du plan annexé.

Sur le fond, nous reconnaissons qu'une opportunité a été saisie par le Conseil communal mais ce dernier ne nous donne pas l'impression de mettre en œuvre une gestion dynamique de notre cité. En effet, saisir une opportunité c'est bien, de même que pour l'aménagement de la zone de rencontre de Monséjour suite aux démarches de la SUVA, mais cela s'apparente plus pour nous à une gestion passive et malheureusement peu proactive.

C'est pourquoi, nous nous réjouissons de voir les prochains messages du Conseil communal qui eux apporteront la preuve de cette démarche proactive du Conseil communal, peut-être le mois prochain et peut-être encore en 2012."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) s'exprime dans les termes suivants :

"Le groupe libéral-radical a examiné le message n° 17 concernant l'échange d'immeubles au Jura. A tous les autres groupes, je signalerai que notre parti ayant son 'stamm' relativement proche de la parcelle, elle nous était connue. Nous n'avons donc pas eu de problème avec les numéros de parcelle, quand bien même ceux-là n'étaient pas tout à fait exacts.

La nouvelle loi cantonale sur les structures extrafamiliales de jour est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Elle impose aux communes de développer leurs structures d'accueil. Le Jura manque cruellement de places (49 places seulement). La structure est obsolète. Dès lors, l'échange d'immeubles proposé par le Conseil communal offre une chance

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au Jura (Vuille – TFI Trident SA) (suite)

d'améliorer la situation dans ce quartier. Le montage de l'opération – la Commune louera pour un franc par année le bâtiment aux Services industriels – évitera à la Ville d'accroître ses investissements et par là ses besoins en amortissements.

Dès lors, le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité l'échange proposé."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ceci :

"C'est à l'unanimité que le groupe UDC accepte le message n° 17."

Le Président de constater :

"Ce qui est bref, est bien dit."

Rapport du groupe chrétien-social

M. Maurice Page (PCS) fait la déclaration ci-après :

"J'aurai de la peine à égaler la brièveté de l'intervention de M. P. Marchioni mais je tâcherai de faire moins long que M. F. Ingold. Je vous dirai que le groupe chrétien-social a aussi eu quelques problèmes de lecture de plan, faute de légende. Je ne m'y attarde pas davantage.

Il s'agit d'une opportunité intéressante à saisir. Pour le PCS, le dossier des accueils extrascolaires est l'une des premières priorités. Il faut effectivement répondre non seulement aux exigences légales, mais surtout aux demandes des parents. Tout ce qui est fait en faveur des écoles et de l'accueil des enfants contribue aussi à l'attractivité de notre ville. Il est important de le rappeler ici. Cette opération présente aussi un autre intérêt qu'il ne faudrait pas négliger. Il s'agit de l'aménagement ou plutôt du réaménagement de ce secteur. Il est tout à fait judicieux de commencer à revitaliser cette zone qui est aujourd'hui quand même une friche industrielle un peu désolée et désolante. La possibilité de dégager un financement pour commencer les travaux est évidemment très intéressante aussi puisque, comme tout le monde, nous avons quelques inquiétudes pour l'avenir de nos finances communales. Enfin, comme tous les autres partis, le PCS attend le message concernant la transformation proprement dite de ce bâtiment pour l'adapter à sa prochaine affectation.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe chrétien-social soutiendra ce message."

M. Martin Kuhn (PS) s'exprime comme suit :

"Il a été précisé par plusieurs personnes que la parcelle cédée par les Services industriels pourrait receler quelques mauvaises surprises en matière de pollution, mais on n'a pas évoqué ce même risque pour le bâtiment acquis par les SI. Depuis le début de l'année, pour toute transformation ou démolition d'anciens bâtiments, le Service de l'environnement exige qu'un diagnostic des matériaux à risque soit établi. Ce type d'analyse a-t-il été réalisé ou est-il prévu ? En effet, si ce bâtiment contient de tels matériaux à risque, sa transformation ou sa démolition risque de coûter beaucoup plus cher."

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au
Jura (Vuille – TFI Trident SA)
(suite)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'efforcera de répondre à toutes les questions posées lors de ce débat d'entrée en matière.

"En tout premier lieu, je remercie tous les groupes de leur prise de position positive. C'est un excellent coup d'envoi pour la réalisation de ce nouvel accueil extrascolaire du Jura. Pour ce qui est des risques de pollution, je rappelle qu'il existe aujourd'hui un cadastre cantonal des sites pollués. La parcelle des SI ne fait absolument pas partie de ce cadastre. Nous l'avons vérifié. En revanche, durant de nombreuses années, des citernes à mazout étaient entreposées à cet endroit, comme vous vous en souvenez sans doute. C'est pour cette raison que nous avons fait inscrire une réserve dans l'acte de vente, même si ces citernes n'étaient pas enterrées, mais simplement entreposées sur ce terrain. Quoi qu'il en soit, cette parcelle ne fait pas partie du cadastre des sites pollués.

Ensuite, comme certains l'ont relevé, il manquait effectivement un commentaire ou une légende pour accompagner le plan de situation, parce que le plan qui vous a été fourni est celui qui correspond au nouveau verbal et avec la nouvelle numérotation des deux parcelles. Lors de l'examen de détail de l'arrêté, je vous proposerai d'ajouter ces nouveaux numéros de parcelle de ce qui n'est toutefois encore qu'un projet de nouveau verbal. Il y aura ainsi adéquation entre le message et le plan qui vous a été fourni et qui est celui établi par le géomètre.

Qu'en est-il d'une éventuelle démolition du bâtiment ? A aucun moment, la Ville de Fribourg n'entreprendra la démolition de ce bâtiment. La partie de l'immeuble qui est achetée est en fait un module de ce qui était une ancienne halle de stockage. Cette construction d'une longueur d'une centaine de mètres est en effet divisée en un certain nombre de modules. Les SI acquerront un module et demi, soit 21,9 % de ce bâtiment. Ce module ne sera pas démolit mais simplement aménagé. Il s'agit d'une construction traditionnelle faite de murs de briques et de ciment. Il ne s'agit pas non plus d'un immeuble très ancien. Voilà ce que je peux dire pour rassurer M. M. Kuhn. Si, par la suite, des bâtiments du site de l'ancienne usine Vuille devaient être démolis, cela ne concernerait pas la Commune de Fribourg, mais les promoteurs eux-mêmes.

Une autre question porte sur la langue du message. Vous vous souvenez que le Conseil communal a comme ligne directrice de fournir un résumé en allemand pour les messages longs et complexes. Nous avons considéré, qu'en l'espèce, le document n'était ni long ni complexe. Le message aurait certes peut-être pu être un petit peu plus développé, mais il n'aurait pas été plus complexe.

Qu'en est-il enfin d'une inscription de cet investissement en catégorie II ? Cela ne nous est pas possible, parce que tous les éléments du message concernant la transformation de ce bâtiment ne nous sont pas encore connus pour l'heure."

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté concernant l'échange d'immeubles au Jura.

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au
Jura (Vuille – TFI Trident SA)
(suite)

Article 1^{er}

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, propose de compléter les chiffres 1 et 2 du présent article comme suit :

"1) Les SIF vendent à TFI Trident SA la parcelle n° 17724 – ancienne parcelle n° 6062 – de 1'161 m² à 850 francs/m², soit 986'850 francs.

2) Les SIF achètent à TFI Trident SA les 21,9 % du bâtiment 49b – parcelle n° 17731 – estimés à 2,7 millions de francs, soit 591'300 francs."

Le présent article ainsi modifié n'appelle pas d'autres observations et est adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 72 membres présents, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 17, du 2 octobre 2012;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé pour la Ville de Fribourg ainsi que pour les Services industriels de la Ville de Fribourg (SIF) à effectuer les opérations immobilières suivantes aux conditions ci-dessous :

- 1) Les SIF vendent à TFI Trident SA la parcelle n° 17724 – ancienne parcelle n° 6062 - de 1'161 m² à 850 francs/m², soit 986'850 francs.
- 2) Les SIF achètent à TFI Trident SA les 21,9 % du bâtiment 49b – parcelle n° 17731 - estimés à 2,7 millions de francs, soit 591'300 francs.
- 3) Le solde bénéficiaire de 395'550 francs, moins les charges, est affecté à la mise en état du bâtiment acheté par les SIF.

Séance du 29 octobre 2012

Echange d'immeubles au
Jura (Vuille – TFI Trident SA)
(suite)

Article 2

Les dépenses et investissements prévus par le présent arrêté sont sujets à référendum facultatif au sens de l'article 52, alinéa1, littera a LCo.

Fribourg, le 29 octobre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL"

ooo

5. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 5 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 73 cosignataires lui demandant la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg des postulats et propositions du Conseil général et des réponses y relatives

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après de l'Exécutif :

"En séance du 13 décembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition n° 5 de M. G. Rhally et de 73 cosignataires lui demandant la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg des postulats et propositions du Conseil général et des réponses y relatives.

'Les postulats et propositions du Conseil Général reflètent les idées, les pensées et quelque fois les soucis de ce dernier. Il en est de même des réponses y relatives du Conseil Communal.

Faire des recherches, pour savoir si une question a déjà été posée, ou si un thème similaire a déjà été abordé, s'avère difficile et laborieux !

Nous proposons que les postulats et propositions du Conseil Général, avec les réponses du Conseil Communal, soient publiés dans une rubrique particulière du site de la Ville sous l'onglet 'Conseil Général'. L'objet du postulat ou de la proposition devrait figurer dans le titre.'

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal accepte de donner suite à cette proposition. Ce travail sera entrepris dès que possible. En fonction des disponibilités, une nouvelle rubrique sera ajoutée, en temps opportun, sur la page du Conseil général, intitulée 'Postulats et propositions', où seront publiés les textes de ceux-ci, ainsi que la réponse du Conseil communal, depuis le début de la présente législature. En attendant, le Conseil communal rappelle que les postulats et propositions, ainsi que leurs réponses, sont consultables dans les procès-verbaux des séances du Conseil général, publiés sur le site internet de la Ville de Fribourg."

M. Georges Rhally (DC/VL) se déclare "pleinement satisfait" de cette réponse.

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 5 de M. Georges Rhally (DC/ML) et de 73 cosignataires lui demandant la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg des postulats et propositions du Conseil général et des réponses y relatives (suite)

Vote

Le Conseil général adopte à une majorité évidente la proposition n° 5 de M. Georges Rhally et de 73 cosignataires.

ooo

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 8 de M. Stanislas Rück (DC/ML) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires

Mme Madeleine Genoud-Page, suppléante de M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, résume le rapport ci-après :

"En séance du 27 juin 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 8 de M. S. Rück et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires.

Réponse du Conseil communal

Ce postulat rappelle les rôles social et économique importants que jouent les marchés qui se déroulent en ville. En tant qu'évènements qui dynamisent la vie publique, les rencontres et les échanges, les marchés contribuent, d'une manière générale, à l'attractivité de la ville et à la vie des quartiers. Dans la perspective de la future fermeture à la circulation individuelle motorisée du pont de Zaehringen (en lien avec l'ouverture du pont de la Poya) et de la mise en œuvre du plan directeur du Bourg, les auteurs du postulat craignent une baisse de l'attractivité commerciale des anciens quartiers et souhaitent que le futur aménagement des espaces publics contribue au maintien de la vitalité et du dynamisme de la ville. Dans ce cadre, ils demandent au Conseil communal d'étudier les possibilités d'améliorer, d'étendre et de varier les marchés en Ville de Fribourg et l'invitent, dans ce cadre, à examiner un certain nombre de propositions, qui seront traitées ci-dessous.

Situation actuelle

Depuis de nombreuses années, la ville de Fribourg compte traditionnellement un certain nombre de marchés qui se déroulent à des périodes fixes. Il s'agit en l'occurrence des marchés hebdomadaires du mercredi et du samedi, du marché aux puces, ainsi que du marché de la Saint-Nicolas.

Les marchés hebdomadaires, à vocation alimentaire, se déroulent le mercredi matin de 08.00 à 13.00 heures à la place Georges-Python ainsi que le samedi matin de 08.00 à 13.00 heures sur la place de l'Hôtel-de-Ville et dans la partie supérieure de la Grand-Rue. Un petit marché de produits alimentaires réunissant en général trois à quatre stands se tient également ces mêmes jours à la rue du Simplon.

Pour l'année 2011, 132 marchands étaient présents sur un ou plusieurs des marchés hebdomadaires précités, à raison de 63 à l'année, 35 pour une période supérieure à 6 mois et 34 de manière occasionnelle. Il est à noter que leur nombre a connu une croissance marquée de l'ordre 27 % par rapport à l'année 2010, où ils étaient 104. Au cours des dernières années, la tendance est cependant à la stabilité voire à une lé-

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires (suite)

gère hausse avec une moyenne annuelle oscillant entre 100 et 105 marchands. Leurs intérêts sont représentés par l'Association des producteurs, maraîchers et commerçants du marché de Fribourg.

Institués par l'article 39 du règlement général de police, les marchés hebdomadaires sont régis par des directives adoptées par le Conseil communal, la Police locale étant l'autorité compétente pour gérer leur organisation et leur surveillance. A ce titre, elle délivre notamment les autorisations nécessaires et attribue les emplacements.

En sus de ces marchés hebdomadaires, deux autres marchés se déroulent traditionnellement chaque année en ville de Fribourg : il s'agit, d'une part, du marché aux puces, qui a lieu le premier samedi de chaque mois, d'avril à novembre, sur la place du Petit-Saint-Jean, et, d'autre part, du marché de la Saint-Nicolas au début de décembre. A noter qu'une fois par année, le marché aux puces migre à la place Georges-Python. Mis à part le marché aux puces, dont l'organisation est confiée à une personne privée, tous les marchés sont gérés par la Ville de Fribourg, par l'intermédiaire de la Police locale.

D'autres marchés sont par ailleurs organisés de manière occasionnelle, en fonction de requêtes spécifiques qui relèvent de l'initiative de particuliers. Il s'agit notamment de braderies ou de vide-greniers (rue de Lausanne, rue de Romont, Neuveville) ou de marchés spécialisés, à l'instar du marché d'artisans créateurs organisé en 2011 sur la place du Petit-Saint-Jean et dont la deuxième édition s'est déroulée les 19 au 20 mai 2012. Quant au marché de Noël, il n'a plus été organisé depuis 2005, faute de succès commercial.

Enquête

Afin de dresser un constat général du fonctionnement des principaux marchés et d'évaluer les éventuelles améliorations pouvant être apportées, la Police locale a procédé à une large consultation des milieux intéressés en invitant les maraîchers, les participants au marché aux puces ainsi que les associations de quartier et de commerçants à se déterminer sur les diverses propositions du postulat. Un questionnaire a également été adressé aux maraîchers et aux participants au marché aux puces pour connaître les éventuelles difficultés que ceux-ci rencontrent ainsi que les changements qui pourraient être envisagés.

Or, il ressort de cette consultation que les marchands se déclarent globalement très satisfaits des conditions actuellement en vigueur pour l'organisation des différents marchés, en particulier des marchés hebdomadaires et du marché aux puces. Un certain nombre de remarques ainsi que diverses propositions, dont certaines sont intéressantes et méritent d'être approfondies, ont été émises. Ces dernières, ainsi que celles des associations de quartier et de commerçants ayant répondu seront examinées, dans la mesure utile, dans les réponses aux propositions du postulat.

En outre, le Conseil communal, par l'intermédiaire de la Police locale, a pris l'initiative de transmettre les propositions et idées intéressantes qui lui sont parvenues à la Promotion économique de l'agglomération, en vue de coordonner, voire de promouvoir leur mise en œuvre (p. ex. par l'intermédiaire de son site internet).

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires (suite)

Cela étant, il convient de préciser que si la création de conditions administratives ou techniques favorables à l'extension, la variation et l'amélioration des marchés hebdomadaires relève effectivement du pouvoir des autorités communales, il n'en est en revanche pas de même du rôle consistant à assurer la promotion ou l'organisation de nouvelles manifestations. De telles initiatives doivent en effet émaner des particuliers, des commerçants ou des associations de quartier, par le biais de propositions et de demandes concrètes adressées à l'autorité communale, afin de permettre à cette dernière de les traiter.

Cela étant précisé, le Conseil se prononce comme suit sur les diverses remarques et propositions émanant du postulat.

Détermination sur les propositions du postulat

- *Prolongation de l'horaire des marchés (p. ex. marché du samedi, marché de la Saint-Nicolas)*

Le Conseil communal est ouvert à une extension de l'horaire des marchés hebdomadaires, notamment le samedi au cours de l'été, comme l'a suggéré l'Association des producteurs, maraîchers et commerçants (jusqu'à 13.30/14.00 heures par exemple.). Toutefois, cette proposition ne fait manifestement pas l'unanimité au sein des marchands, qui sont nombreux à estimer qu'une prolongation d'horaire n'augmenterait probablement pas la fréquentation du marché. Dans ce cadre, il est à noter que le règlement général de police (RGP) prévoit la règle selon laquelle, sauf dérogation, les marchés ne peuvent avoir lieu en dehors des heures d'ouverture des commerces (art. 39 al. 2 RGP). En cas de demande, des extensions d'horaire peuvent ainsi être occasionnellement accordées.

S'agissant du marché de la Saint-Nicolas, celui-ci a pour la première fois été étendu à la place du Marché-aux-Poissons et à la rue Pierre-Aeby en 2011, avec un succès mitigé, les visiteurs n'étant pas encore habitués à cette nouvelle disposition. La reconduction à l'avenir de cette variante sera discutée en collaboration avec le collège Saint-Michel, organisateur de l'évènement. L'extension sur plusieurs jours de ce marché, qui a été expérimentée sans véritable succès en 2007 à l'initiative de l'Association de quartier (du jeudi au samedi), n'a, à ce jour, pas semblé concluante, l'expérience démontrant que la forte affluence demeure concentrée sur la journée du samedi. En outre, la concurrence toujours plus grande que représente depuis quelques années la célébration de la fête de la Saint-Nicolas dans de nombreuses communes proches de la ville ne plaide pas en faveur d'une telle solution. Le Conseil communal est néanmoins conscient qu'un seul exercice n'est pas suffisant pour tirer des conclusions définitives. Il demeure ainsi ouvert à toute proposition à ce sujet.

- *Extension des marchés sur d'autres places et rues au moins une fois par mois (p. ex. place des Ormeaux, place du Marché-aux-Poissons, rue Pierre-Aeby, place Nova Friburgo, Planche-Supérieure, rue de Lausanne)*

La consultation des principaux intéressés laisse globalement apparaître une satisfaction générale quant aux emplacements actuelle-

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires (suite)

ment dévolus aux marchés, qu'il s'agisse des marchés hebdomadaires ou du marché aux puces.

Dans ce cadre, l'autorité communale n'est pour sa part pas opposée à étendre occasionnellement les marchés hebdomadaires, par exemple à la rue de Romont (marché du mercredi) ou sur la partie inférieure de la Grand-Rue (marché du samedi), en particulier si une augmentation de la demande le rendait nécessaire. Il en est de même pour le marché aux puces et sa tenue, une fois par année, à la place Georges-Python.

La Police locale s'est par ailleurs toujours efforcée, lors de l'octroi des autorisations, de favoriser la participation régulière et fidèle des commerçants présents au marché, tout en permettant aux nouveaux venus de s'installer. Pour des questions d'organisation, seuls deux marchands n'ont pas pu être admis en 2011 ; ils ont en revanche été intégrés au marché pour l'année 2012.

S'agissant des perspectives futures, l'utilisation d'autres places et rues du quartier du Bourg pourra être envisagée une fois que la fermeture au trafic individuel motorisé sera devenue effective sur le pont de Zaehringen. Le plan directeur partiel et sectoriel du quartier de la ville historique, dont la deuxième version est actuellement en phase d'élaboration suite à une première mise en consultation, prévoit en effet de requalifier les espaces publics du quartier du Bourg, lequel se verra libéré du trafic de transit. En fonction des régimes de circulation retenus, cette nouvelle configuration aura ainsi pour effet de favoriser les possibilités d'étendre, de déplacer, voire éventuellement de diversifier le déroulement du marché du samedi, par exemple sur la place des Ormeaux ou dans le secteur de la Cathédrale.

- *Extension de l'offre en attribuant une spécialité à chaque site (p. ex. textiles, livres, outils, vélos, informatique, véhicules ou appareils d'occasion, musique, art, etc.).*

Une diversification de l'offre présentée actuellement dans les marchés hebdomadaires (mercredi et samedi) ne paraît pas envisageable. En effet, ces derniers doivent en priorité rester des marchés à vocation alimentaire, comme le prévoit d'ailleurs l'article 39 alinéa 3 RGP. Lors de la consultation, les marchands se sont d'ailleurs fermement opposés à voir le marché actuel se diversifier pour accueillir, par exemple, des vendeurs de vêtements, de chaussures ou autres friperies.

En cas de demande, des marchés spécialisés pourraient en revanche voir le jour, de manière régulière ou occasionnelle, sur d'autres sites que ceux traditionnellement dévolus à ce type d'activités. On peut notamment penser aux endroits suivants : Jardins du Domino, esplanade du plateau de Pérolles, place du Marché-aux-Poissons, place des Ormeaux, Planche-Supérieure, rue Pierre-Aeby, rue de Lausanne, ainsi que divers autres lieux de la ville. A ce sujet, il est à noter que l'Association des commerçants, artisans et industriels de Pérolles (ACAIP) a manifesté son intérêt pour organiser un marché de Noël en 2012 dans le quartier de Pérolles (rues piétonnes secteur Simplon, Saint-Paul, Guillimann). Des souhaits de voir naître un marché des produits du terroir, un marché artisanal, un marché du livre, du disque, de la bicyclette ainsi que diverses autres idées ont à

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires (suite)

plusieurs reprises été émis lors de la consultation, notamment par la voix des associations de commerçants et de quartiers.

Cela étant, comme exposé ci-avant, la possibilité de voir fleurir de tels marchés spécialisés dépend avant tout de l'initiative des personnes souhaitant les organiser. Il en est ainsi des braderies ou vide-greniers actuellement organisés à la rue de Lausanne, à la rue de Romont et à la Neuveville ainsi que du marché d'artisans créateurs organisé en 2011 sur la place du Petit-Saint-Jean. Or, si l'autorité communale est et a toujours été tout à fait disposée à permettre leur déroulement en offrant, dans le cadre de la délivrance des autorisations, des conditions-cadres favorables pour l'usage du domaine public, force est toutefois de constater que le nombre de requêtes de ce type reste malgré tout relativement faible à l'heure actuelle, hormis pour quelques marchés organisés en marge des fêtes de quartier (Fêtes de Pérolles p. ex.).

- Réintroduction sous une forme ou une autre de la braderie, du marché aux provisions, du marché au bétail – Meilleure coordination avec les fêtes de quartier – Meilleure intégration des commerçants locaux

A l'instar de ce qui a été exposé ci-dessus, la (re-)naissance de tels événements – dont certains existent d'ailleurs déjà à l'heure actuelle – dépend de la volonté des particuliers, respectivement des associations de quartier ou de commerçants de les organiser. La marge de manœuvre de l'autorité communale paraît dans ce cadre limitée.

Concernant le marché au bétail, celui-ci a lieu toute l'année, à un intervalle de deux semaines, sur le site des abattoirs. Organisé par la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail, ce marché spécialisé a pour but d'assurer l'écoulement du bétail de boucherie toute l'année à des prix stables et justes.

- Faciliter les accès et le stationnement pour les commerçants qui veulent monter un stand

La question des accès et du stationnement sont des sujets sensibles qui reviennent fréquemment parmi les préoccupations des marchands. En raison de la configuration des lieux (Grand-Rue, place de l'Hôtel-de-Ville) et du nombre de places de parc limité dans le secteur, le marché du samedi ne permet pas toujours aux marchands de garer leur véhicule à proximité après avoir installé leur stand. La situation est en revanche moins problématique à la place Georges-Python, où plusieurs possibilités de parcage existent aux alentours (parking des Alpes en particulier).

Par égalité de traitement envers d'autres usagers, en particulier des commerçants, la Ville de Fribourg n'est toutefois pas en mesure d'attribuer aux marchands plus de facilités de stationnement sur le domaine public. A cet égard, il est rappelé qu'à l'heure actuelle, la Police locale met déjà gratuitement à disposition des marchands la place de l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'une partie de la Grand-Rue pour le stationnement de leurs véhicules. En outre, des vignettes sont attribuées aux marchands dont le véhicule, en raison de sa taille, ne peut se garer dans le parking des Alpes.

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires (suite)

Quant à la solution consistant à autoriser le stationnement du véhicule à côté du stand, soit sur le site même du marché – possibilité qui serait d'ailleurs techniquement possible uniquement à la place Georges-Python – elle est difficilement envisageable pour des questions de place. De plus, un tel dispositif, qui ne serait manifestement pas conforme à l'affectation des places piétonnes, nuirait globalement à l'image du marché. Pour ces divers motifs, la Ville n'y est donc pas favorable. Il s'agit en outre également d'éviter que les places de parc situées à proximité des marchés soient sur-utilisées par les marchands eux-mêmes alors que la clientèle doit aussi pouvoir en bénéficier.

- Réduction ou suppression des émoluments afin de dynamiser l'offre

Un examen comparatif effectué auprès d'autres villes accueillant des marchés hebdomadaires démontre que les tarifs pratiqués en ville de Fribourg (3 francs par mètre linéaire) sont peu élevés et se situent globalement dans la moyenne inférieure. Les commerçants établis dans la commune peuvent pour leur part bénéficier d'une réduction de 25 %. Le sondage effectué auprès des principaux intéressés révèle que le montant des taxes perçues pour la mise à disposition du domaine public ne semble d'ailleurs pas être un élément bloquant dans leur choix de participer ou non aux marchés.

Par égalité de traitement avec les autres usagers, notamment les commerçants, qui sont tenus de s'acquitter d'une taxe pour tout usage accru du domaine public (réclames mobiles, terrasses, stands, etc.), l'instauration de la gratuité pour les marchés ne paraît pas envisageable. Elle nécessiterait en outre une modification du RGP, qui instaure le principe de perception d'une redevance journalière calculée en fonction de la surface occupée (art. 37).

- Amélioration de l'accès aux marchés pour les personnes venant de l'extérieur (p. ex. bus navette depuis les 'Park & Ride', etc.)

La création d'un service de bus navette desservant les différents marchés se déroulant en ville est une proposition qui a recueilli un certain succès auprès des personnes sondées. Si un tel service n'est a priori pas dénué d'un certain attrait, se pose toutefois la question de la réelle utilité d'une telle mesure, qui ne semble en définitive répondre à aucun besoin à l'heure actuelle. La question de son financement mérite également d'être posée. Il faut au contraire constater que tant le quartier du Bourg que celui de l'Auge ou encore la place Georges-Python sont des lieux bien desservis par les transports publics et facilement accessibles au moyen de ces derniers depuis les parkings d'échanges. On ne voit dès lors pas la nécessité d'instaurer un tel service.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal constate que les marchés traditionnels se déroulant en ville de Fribourg (marchés hebdomadaires et marché aux puces principalement) se caractérisent par une stabilité quant au nombre de marchands présents. En outre, malgré la concurrence commerciale croissante à laquelle ces derniers doivent faire face, leur fréquentation ne semble pas être en baisse.

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 8 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 35 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités d'étendre, de varier et d'améliorer les marchés hebdomadaires (suite)

La consultation réalisée auprès des principaux intéressés fait apparaître que les conditions-cadres actuellement en vigueur sont jugées comme globalement très satisfaisantes. Dans ce cadre, il ne paraît pas nécessaire d'apporter des modifications importantes au mode de fonctionnement actuel des marchés.

Dans la limite de ses compétences, l'autorité communale, par l'intermédiaire de la Police locale, est en revanche disposée à examiner, respectivement à mettre en œuvre, sur demande expresse des intéressés, toutes modifications ou améliorations qui seraient souhaitées par les milieux intéressés, comme par exemple une extension de l'horaire du marché du samedi au cours de l'été. Elle est également disposée, dans ce cadre, à favoriser le développement de nouveaux marchés spécialisés, en mettant à disposition des organisateurs les emplacements du domaine public nécessaires et en délivrant les autorisations requises.

Dans cette perspective, le Conseil communal rappelle enfin qu'il a transmis à la Promotion économique de l'Agglomération, pour prise de connaissance et suite utile, une liste des propositions intéressantes qui ont été adressées à la Police locale dans le cadre de la consultation des associations de quartier, de commerçants et des marchands."

M. Stanislas Rück (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Je suis très satisfait du sérieux avec lequel ce postulat a été traité. Je dois dire que ce rapport est vraiment réjouissant, intéressant et approfondi; en un mot il va au fond des choses. En revanche, je reste sur ma fin, quant aux conclusions. Je sens de nouveau – comment dire – ce nuage d'une certaine passivité continuer à flotter sur notre Conseil communal, alors que ce postulat visait précisément à développer un certain dynamisme dans notre cité. Une telle action ne ferait pas que coûter, mais produirait des recettes. Dans ce cas également, je trouve que l'on pourrait avoir une attitude un peu plus proactive. On ne devrait pas se contenter d'attendre que les choses se passent, mais agir."

Le postulat n° 8 est ainsi liquidé.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 16 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'étudier toutes les mesures possibles pour permettre au personnel communal de mieux concilier travail et vie de famille, également au niveau des cadres

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après :

"Je peux imaginer qu'en l'état et à l'heure actuelle, la réponse que le Conseil communal donnera à ce postulat soit estimée insatisfaisante. Il faut la juger à l'aune de notre taille et de nos moyens.

En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 16 de M. C. Schenker lui demandant d'étudier toutes les mesures possibles pour permettre au personnel communal de mieux concilier travail et vie de famille (temps partiel, partage de poste, travail à domicile, etc.), également au niveau des cadres. Le postulat demande aussi un état des lieux relatif à cette question.

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 16 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'étudier toutes les mesures possibles pour permettre au personnel communal de mieux concilier travail et vie de famille, également au niveau des cadres (suite)

Réponse du Conseil communal

Comme le rappelle le postulat, le règlement du personnel prévoit à son article 5 alinéa 3 que 'dans la mesure où les exigences de l'administration le permettent, le Conseil communal encourage l'activité à temps partiel'. Cette mesure existe de longue date et il est possible d'en démontrer l'effet par la situation actuelle.

Répartition du temps de travail

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des taux de travail par genre.

Genre	moins								
	de 20%	20%	30%	40%	50%	60%	80%	100%	Total
F	5%	14%	2%	10%	12%	20%	18%	19%	100%
M	0%	0%	1%	1%	1%	0%	3%	94%	100%

Un premier constat fait ressortir clairement que le temps de travail partiel concerne essentiellement les femmes et qu'il est largement pratiqué. En effet, seules 19% d'entre elles travaillent à 100% contre 94% pour les hommes. Pour la suite de l'état des lieux, l'analyse porte uniquement sur la situation du personnel féminin.

La façon dont sont répartis les collaborateurs dans les différents taux d'activité est assez homogène. Il y a ainsi chaque fois des groupes d'environ 20% (un cinquième) pour les taux d'engagement compris entre 100 % et 81 %, de 80 % à 61 %, de 60 % à 51 %, 50 % à 41 % et finalement moins de 40 %.

Le tableau ci-dessous illustre la part de temps partiel selon la classe salariale. Cette indication est d'une certaine manière le reflet du niveau de responsabilité du poste.

Classe	moins								
	de 20%	20%	30%	40%	50%	60%	80%	100%	Total
-	5.0%	13.5%	2.3%	1.4%	0.9%	1.4%	1.4%	0.5%	26.1%
A	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.5%	0.5%	0.5%	2.3%	3.6%
B	0.0%	0.0%	0.0%	7.7%	6.8%	13.1%	8.6%	10.8%	46.8%
C	0.0%	0.0%	0.0%	0.5%	2.7%	4.5%	6.3%	4.5%	18.5%
D	0.0%	0.0%	0.0%	0.9%	0.9%	0.5%	1.4%	0.5%	4.1%
E	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.5%	0.5%	0.9%
Total général	5%	14%	2%	10%	12%	20%	18%	19%	100%

Ce tableau permet de constater que :

- *Les taux faibles (moins de 40 %) sont essentiellement des auxiliaires.*
- *Plus la classe salariale s'élève, plus le taux d'activité s'élève également.*
- *Malgré cette élévation du taux d'activité avec la classe salariale, il y a toujours une activité à temps partiel dans les classes D et E. Celles-ci correspondent à la situation de cadre supérieur ou de fonction très autonome avec formation universitaire.*

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 16 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'étudier toutes les mesures possibles pour permettre au personnel communal de mieux concilier travail et vie de famille, également au niveau des cadres (suite)

S'il est possible d'envisager un temps partiel avec un poste à responsabilité, il y a malgré tout un taux limite en dessous duquel un tel poste est difficilement envisageable. En effet, ceux-ci nécessitent une disponibilité accrue, et une présence régulière. Ces deux contraintes s'opposent ici à l'absence régulière qui est le corollaire d'un temps partiel.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition par tranche d'âge.

Age	Moins								Total
	de 20%	20%	30%	40%	50%	60%	80%	100%	
20	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100%
25	0.00%	5.6%	0.0%	0.0%	5.6%	11.1%	27.8%	50.0%	100%
30	11.76%	11.8%	5.9%	11.8%	5.9%	23.5%	11.8%	17.6%	100%
35	11.54%	3.8%	0.0%	19.2%	19.2%	15.4%	23.1%	7.7%	100%
40	0.00%	9.1%	2.3%	9.1%	11.4%	31.8%	18.2%	18.2%	100%
45	4.88%	24.4%	4.9%	14.6%	7.3%	9.8%	12.2%	22.0%	100%
50	2.22%	17.8%	0.0%	8.9%	11.1%	20.0%	28.9%	11.1%	100%
55	13.04%	17.4%	4.3%	8.7%	21.7%	26.1%	4.3%	4.3%	100%
60+	0.00%	0.0%	0.0%	0.0%	20.0%	20.0%	20.0%	40.0%	100%
Total général	4.95%	13.5%	2.3%	10.4%	11.7%	19.8%	18.5%	18.9%	100%

Le tableau illustre très clairement que le nombre de collaboratrices à temps partiel croît sensiblement à partir de la trentaine.

Travail à domicile

Ce postulat nous interroge également sur le travail à domicile. A l'heure actuelle cette situation est extrêmement limitée. Hormis quelques postes auxiliaires, tel que traducteur, elle n'est pas réalisable. Une des raisons est d'ordre technologique. Les postes permettant le travail à domicile nécessitent le plus souvent l'usage d'un ordinateur et l'accès aux ressources informatiques de la Ville. Or cela ne peut être mis en œuvre sans prendre en compte les questions de sécurité d'accès. Le Service informatique étudie la possibilité de virtualiser les postes de travail. Lorsque ce sera fait, il sera alors possible d'envisager de manière sûre un travail à domicile sur n'importe quelle plate-forme. Ce n'est pas encore le cas et cela nécessitera également de nouvelles ressources informatiques, donc également financières.

Mesures concrètes

Les dispositions réglementaires actuelles permettent déjà une mise en œuvre très significative des temps de travail partiels. Dans la mesure de ses moyens, l'administration communale tente d'améliorer encore la situation. Le Service des relations humaines étudie la possibilité d'obtenir le label 'Friendly work-space' qui qualifie les entreprises facilitant l'équilibre 'travail-famille', mais ses ressources sont limitées.

Conclusion

Le Conseil communal a mis en place une politique permettant dans la mesure du possible de favoriser l'équilibre travail et vie de famille. Chaque fois que cela est possible, il apporte une réponse positive à des demandes particulières allant dans ce sens. Aller plus loin, compte tenu des exigences qui s'accroissent continuellement et du quasi-blocage des effectifs du personnel communal est une mission très délicate et difficile."

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 16 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'étudier toutes les mesures possibles pour permettre au personnel communal de mieux concilier travail et vie de famille, également au niveau des cadres (suite)

M. Claude Schenker (DC/VL) exprime une satisfaction modérée. *"La réponse est intéressante, mais elle se limite presque exclusivement à la question du temps partiel. Rien sur le partage des postes, rien ou presque sur le travail à domicile et surtout fort peu sur les mesures concrètes d'encouragement. Je reconnais qu'au sein d'une administration, dont la taille est somme toute modeste, ni tous les services, ni tous les types de fonction ne se prêtent à des postes partagés ou à du travail à domicile. J'aurais toutefois au moins souhaité un ancrage réglementaire supplémentaire de la pratique des partages de postes et du travail à domicile, ou alors, un engagement du Conseil communal à procéder à des essais dès que des possibilités se présentent.*

J'espère néanmoins que ce postulat aura servi à une prise de conscience de la nécessité aussi pour un employeur communal d'aider les jeunes parents, le plus souvent les jeunes mères surtout, en assouplissant l'organisation du temps de travail."

Le postulat n° 16 est ainsi liquidé.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 17 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'assurer la pérennité de la récolte et du recyclage du plastique également non PET

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 17 de M. C. Schenker lui demandant d'assurer la pérennité de la récolte et du recyclage du plastique également non PET.

Le postulant relève que la mise à disposition des bennes de couleur brune pour la récolte non PET est un élément positif qui permet notamment de réduire de manière conséquente le volume des déchets réservés aux sacs taxés et que le tri du plastique non PET par les usagers laisse pourtant à désirer, car de nombreux autres déchets ou déchets très sales sont aussi déversés dans ces bennes, souvent pleines.

Il demande de présenter un rapport sur le traitement de ces déchets et de leur recyclage effectif, de prendre toutes les mesures concrètes possibles pour encourager le tri de ce matériau (information, extension des points de récoltes, etc.) et d'assurer la pérennité de la récolte (information sur le tri et au besoin le nettoyage, contrôles, etc.) et du recyclage si celui-ci devait être menacé.

Réponse du Conseil communal

La collecte du plastique a commencé en ville de Fribourg en 2007. A cette époque, l'usine de recyclage Swisspolymera SA, située à Payerne, reprenait les plastiques non PET mélangés pour en produire des granulés plastiques servant de matière valorisée pour la production d'objets plastiques tels que des cageots, palettes, etc.

Des conteneurs pour la collecte du plastique ont été posés dans la majorité des points de récolte situés dans les quartiers de la ville

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 17 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'assurer la pérennité de la récolte et du recyclage du plastique également non PET (suite)

ainsi qu'à la déchetterie principale des Neigles. Les habitants ont rapidement pris l'habitude de séparer le plastique des ordures ménagères et de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.

Suite à des difficultés de production et d'écoulement, l'entreprise a fermé ses portes en 2008. Depuis, la Ville continue de collecter les emballages et bouteilles en plastique non PET afin d'éviter que ceux-ci ne soient déposés dans les conteneurs PET ou à côté des conteneurs. Les quantités sont en progression constante (43 tonnes en 2008, 185 tonnes en 2011).

Actuellement, il n'existe sur le marché aucune entreprise qui reprend les plastiques non PET mélangés. Concernant les pourparlers avec les grandes surfaces de vente pour récupérer les sacs en plastique, il est évident que tant qu'une filière de recyclage fera défaut, les négociations seront vouées à l'échec. Faute de solution de recyclage, les plastiques sont donc incinérés avec les ordures ménagères à l'usine d'incinération SAIDEF.

En Suisse et de manière générale, le recyclage des déchets plastiques se fait uniquement dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat où ils sont généralement produits en grandes quantités, le plus souvent triés et propres (p.ex. films plastiques) ce qui facilite leur valorisation. Le recyclage des plastiques des ménages est plus difficile car les différentes matières plastiques (PE, PP, PVC etc.) sont mélangées et souvent souillées par des restes d'aliments ou des ordures. Comme il n'y a pas d'entreprise qui reprend ces matières, la Confédération recommande aux communes de ne pas collecter le plastique des ménages. Selon le site internet de l'Office fédéral de l'environnement :

'La Suisse compte des essais régionaux de collectes mélangées de matières plastiques issues des ménages. Les coûts de collecte, de transport et de tri sont toutefois très élevés, de plus, ce type de déchets plastiques ne trouve pas beaucoup de repreneurs actuellement. Autant de raisons pour que l'OFEV recommande aux communes d'attendre encore pour collecter les déchets plastiques mélangés'. [OVEF, 2012]

Par conséquent, la question du maintien des bennes pour le plastique dans les points de récolte se pose. Ce maintien est d'une part positif pour les habitants. En effet, comme les emballages plastiques, bouteilles de produit de nettoyage et autres déchets plastiques constituent une grande part des ordures ménagères, les habitants apprécient le fait de pouvoir les éliminer séparément. Cela diminue le volume des déchets réservés aux sacs officiels bleus et diminue ainsi les coûts d'achats de sacs taxés. A part le souhait de réduire les frais d'achat des sacs bleus, les habitants pratiquent aussi le tri des déchets en prenant des habitudes sélectives pour des motifs écologiques et de respect des règles. Les bennes pour le recyclage du plastique non PET sont donc beaucoup utilisées. D'autre part, plus négativement, la Commune donne aux habitants la possibilité d'éliminer des déchets incinérables gratuitement en mettant à disposition des conteneurs de tri du plastique non PET. Cela représente une perte de gain sur les ventes de sacs.

La Commune se doit d'informer les habitants sur le tri et le recyclage des différents déchets comme le prévoit le règlement communal sur les déchets. Dans le cas du plastique non PET, la communication est difficile du fait que les déchets ne sont plus recyclés mais incinérés. L'habitant qui fait l'effort de trier les déchets dans un souci d'écologie est donc induit en erreur. Par contre, il n'est pas exclu qu'une nouvelle filière

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 17 de M. Claude Schenker (DC/VL) lui demandant d'assurer la pérennité de la récolte et du recyclage du plastique également non PET (suite)

de recyclage du plastique voie le jour ces prochaines années. Dès lors, une réflexion est en cours au sujet du maintien ou non de ces conteneurs. L'information est donc fonction de cette réflexion.

Autant l'organisation 'Infrastructures communales' de Suisse que le secteur de la Voirie de la Ville de Fribourg cherchent des solutions afin de recycler ces matières plastiques. Chaque année, des opportunités se présentent et des essais sont effectués, malheureusement sans succès jusqu'à ce jour.

Conclusion

La Suisse ne dispose à l'heure actuelle pas d'entreprise capable de valoriser les déchets plastiques mélangés des ménages. La Confédération demande donc aux communes de renoncer à la collecte séparée du plastique.

Les plastiques non PET récoltés en ville de Fribourg sont actuellement incinérés à la SAIDEF. Cela représente une perte de gain sur la vente des sacs bleus pour les ordures ménagères.

Un encouragement de la collecte séparée du plastique est difficilement justifiable dans la situation actuelle, ni d'un point de vue écologique ni économique.

Pour les raisons évoquées, la Commune ne peut donc pas assurer la pérennité de la récolte comme le demande le postulat. Elle est en cours de réflexion quant au maintien ou à la suppression de cette récolte. En effet, le délai de cette réflexion est fonction de l'ouverture potentielle d'une filière de valorisation du plastique non PET ces prochains mois. L'information et la communication se rapportant à ce dossier seront adaptées suivant les conclusions de la réflexion des autorités."

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Je suis satisfait de la réponse, même si je déplore bien sûr que le plastique non PET ne soit pas recyclé aujourd'hui. J'encourage le Conseil communal à tout faire pour trouver une solution de recyclage avant d'abandonner la récolte de ces plastiques.

Pourquoi ne pas prendre contact avec d'autres grandes communes, aussi en dehors du canton, pour atteindre une masse critique qui incitera à la réouverture d'une telle filière de recyclage ?

Une autre remarque encore : pour ma part, j'estime que la perte de gain sur la vente des sacs bleus ne constitue pas un argument solide pour éventuellement mettre fin à cette collecte, tant la priorité doit aller au recyclage. La taxe au sac ne doit en effet pas être une fin en soi."

Le postulat n° 17 est ainsi liquidé.

Séance du 29 octobre 2012

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel

Mme Madeleine Genoud-Page, suppléante de M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 18 de M. T. Gachet lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel.

A ce jour, il n'existe pas à Fribourg de moyen pour connaître l'état de remplissage des parkings et il peut arriver qu'occasionnellement, durant les périodes de fortes affluences, les parkings du centre soient saturés tandis que les automobilistes continuent d'essayer d'y accéder. De telles situations se produisent notamment avec les parkings de Manor / Fribourg Centre, avec pour conséquence des embouteillages dans le secteur des carrefours des Grand-Places et du Temple ainsi que sur les routes rayonnant autour de cette zone.

Réponse du Conseil communal

1. Limite de l'étude

Un système d'affichage peut être caractérisé par ses limites géographiques et par son type de fonctionnement.

1.1. Limites géographiques

Au niveau géographique, on peut imaginer un système à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise, qui permettrait d'informer les automobilistes dès leur arrivée dans l'agglomération, avec l'intention de les diriger sur le réseau de parkings d'échange ceinturant la ville et donc de reporter les trajets vers le centre sur les transports publics (transfert modal). La deuxième solution est un système à l'échelle de la ville, ayant pour seul but un équilibrage entre les parkings du centre en cas de forte fréquentation de l'un ou plusieurs d'entre eux.

Le déploiement d'un téléjalonnement au niveau de l'agglomération dépasse largement la compétence de la ville. Non seulement les panneaux de signalisation, mais également les principaux parkings d'échange se situeraient majoritairement sur le territoire d'autres communes. Il paraît donc évident que la mise en place d'un tel système, si elle doit avoir lieu, doit se faire dans le cadre de l'Agglomération. Le PA2 mentionne à la page 129 que 'la mise en place de systèmes d'information, fournissant la localisation des divers parkings mis à disposition des usagers et renseignant en temps réel sur leur taux d'occupation, est à étudier', mais ne contient pas de mesure détaillée dans ce sens.

La présente analyse portera donc uniquement sur un système à l'échelle de la ville, visant à répartir la charge entre les différents parkings du centre-ville, ce qui correspond d'ailleurs à la demande présentée dans le postulat. Il faut cependant rappeler que les deux niveaux de téléjalonnement (agglomération et ville) ne sont pas exclusifs, mais complémentaires. La solution idéale est probablement une coexistence entre deux systèmes interdépendants avec d'un côté l'agglomération, favorisant le rabattement sur les parkings d'échange, et d'un autre côté la ville, garantissant une répartition optimale entre les différents parkings du centre.

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel (suite)

1.2. Type de fonctionnement

Concernant le type de fonctionnement, différentes solutions peuvent être imaginées, dont la complexité varie en fonction des objectifs à atteindre.

Un système 'simple' consiste en des panneaux d'information dynamiques qui affichent en permanence le nombre de places disponibles dans des parkings prédéfinis. Les parkings indiqués restent toujours les mêmes indépendamment de leur niveau de saturation, seule l'information du nombre de places disponibles est mise à jour dynamiquement.

A l'opposé, un système de téléjalonnement 'global', vise à diriger le trafic dans la ville ou l'agglomération en fonction de différents critères tels que l'occupation des parkings, mais aussi le niveau de saturation du réseau ou d'éventuelles déviations du trafic liées à des manifestations, travaux ou accidents. Cette solution est cependant complexe et coûteuse à mettre en place. Il s'agit d'un système approprié aux très grandes villes, dans lesquelles les itinéraires alternatifs sont nombreux. A l'échelle de Fribourg, il semble plus réaliste de limiter la présente étude au seul affichage dynamique, d'autant plus que la demande présentée dans le postulat va aussi dans ce sens.

2. Critères pour la mise en œuvre d'un système d'affichage et évaluation de la faisabilité pour la ville de Fribourg

Un système d'affichage dynamique permet d'apporter une plus-value aux automobilistes qui perdent moins de temps à chercher des places de stationnement, aux exploitants qui optimisent le remplissage de leur parking et à la collectivité, qui voit une diminution des nuisances liées au trafic (recherche de places de parc). En revanche, plusieurs conditions de base doivent être remplies pour permettre la mise en œuvre d'un système de ce type.

2.1. Réseau de parkings complémentaires

Il ne peut être efficace que si le réseau de parkings sélectionnés permet un report de charge de l'un à l'autre en cas de besoin. Les parkings concernés doivent également desservir les mêmes pôles de destinations (centres commerciaux, quartiers, rues, ...). Enfin, les itinéraires routiers d'un parking à l'autre ne doivent pas être trop longs car ils exposent l'utilisateur à des attentes potentielles supplémentaires dues à la saturation éventuelle du réseau routier.

Ce sont essentiellement les commerces et autres services qui génèrent un besoin en stationnement public. En ville, la plus grosse concentration de commerces et services se trouve dans un périmètre qui englobe le début du boulevard de Pérolles, le quartier de la gare, la rue de Romont et la rue de Lausanne, ainsi que les secteurs situés à proximité immédiate. Cette même zone accueille également la plus grande partie des manifestations. Or, la plupart des parkings du centre sont situés près de cette zone et ne peuvent donc pas jouer un rôle de complémentarité forte.

2.2. Taux de remplissage

Un système d'affichage n'est réellement utile que si certains parkings du réseau présentent des situations approchant la saturation

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel (suite)

(taux d'occupation supérieur à 90 %). A priori, cela n'est que rarement le cas à Fribourg.

2.3. Propriétaires

Il est nécessaire que les propriétaires de parking concernés par le projet adhèrent au concept et y trouvent leur intérêt, comme par exemple une meilleure visibilité de leur parking favorisant un meilleur remplissage, et n'envisagent pas l'idée comme un moyen de contrôle malvenu. Le système doit viser à ne pas léser certains parkings, mais aussi à n'engendrer aucun surplus de trafic vers la ville. Si le nombre de voitures à parquer n'augmente pas, tout report d'un parking vers un autre se fera forcément au détriment du parking initialement envisagé, et ne sera accepté par le propriétaire que dans la mesure où son parking est déjà saturé. Il s'agira de trouver une formule assez subtile pour prendre en compte ces critères, tout en gardant à l'esprit qu'il n'y aura pas de solution complètement satisfaisante pour tous les acteurs concernés.

La mise en place du système d'affichage ne peut se faire qu'avec la volonté des propriétaires concernés, mais hormis les parkings d'échange et quelques poches de stationnement communales, tous les parkings recensés appartiennent à des propriétaires privés qui sont différents pour chaque site. A l'exception du parking des Alpes qui est dirigé par une SA, les autres parkings appartiennent pour la plupart à de grands groupes (caisse de pension, assurance, régie immobilière, banque, etc). Dès lors, il sera certainement très difficile d'intéresser ces propriétaires à réaliser un investissement en faveur d'un système qui n'est pas destiné à garantir une augmentation de leur fréquentation.

2.4. Financement du système

Puisqu'un système d'affichage représente des coûts d'investissement et d'exploitation non négligeables, on peut supposer que le critère du financement sera déterminant pour la mise en œuvre du projet. Trois solutions sont envisageables :

- *financement entièrement public ;*
- *financement privé, avec répartition des charges entre les différents propriétaires, soit de manière directe, soit en augmentant les tarifs pour y ajouter un pourcentage dévolu au financement du système ;*
- *solution intermédiaire, répartissant les coûts entre public et privé.*

Vu l'hétérogénéité des propriétaires de parking, il semble d'ores et déjà difficile de réussir à les fédérer autour d'un tel projet et de les persuader de le financer. A titre de comparaison, la ville de Berne, qui possède des participations dans la plupart des parkings urbains, a pu mettre en place un système d'affichage il y a déjà de nombreuses années. En revanche, la ville de Lausanne, qui présente un contexte similaire à Fribourg (nombreux propriétaires privés différents), n'est pas parvenue à mener à bien ce projet malgré une volonté politique forte.

3. Conclusions de l'expertise

On constate que l'installation d'un système de panneaux d'affichage dynamique à l'échelle de la ville à un sens, mais à ce stade de

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel (suite)

l'étude, il n'est pas encore possible de quantifier exactement la faisabilité et l'utilité réelle d'un tel système. Pour cela il faudra d'une part réaliser une étude précise sur les niveaux de fréquentation-saturation des différents parkings et d'autre part chiffrer de manière plus détaillée les coûts d'installation et de fonctionnement du système.

On peut tout de même faire les constatations suivantes:

- 1. Bien que la mise en place d'un système à l'échelle de la ville puisse se faire de manière indépendante de celle de l'agglomération et présente une fonction différente, il est recommandé dans la mesure du possible de prévoir un système commun, de manière à profiter des synergies éventuelles en termes de contrats d'appel d'offre et de fonctionnement. Les deux systèmes auraient alors une fonction différente mais complémentaire.*
- 2. Un tel projet requiert la coopération des propriétaires de parking. La situation de Fribourg est loin d'être simple à ce niveau puisque nous avons presque un propriétaire indépendant par parking. L'expérience montre que ce facteur est déterminant pour mener à bien le projet. Dans le cas de Fribourg, les propriétaires de parking n'ont jamais manifesté d'intérêt à mettre en place un système d'affichage, hormis dans le cadre du PAD Gare-Sud, dont la construction n'a pas démarrée. Il est donc probable qu'il sera difficile d'attendre un effort spontané de leur part et que la réalisation du projet incombera à la Ville. Avant toute chose, la question est donc de savoir si la Ville est prête à investir des centaines de milliers de francs dans un tel projet, avec les risques qu'il comporte.*
- 3. Enfin, l'aspect lié aux nouvelles technologies (par exemple via une application sur 'Smartphone') mériterait une analyse plus approfondie en cas de volonté politique allant dans le sens de la réalisation de ce projet, spécialement si une solution classique n'arrivait pas à convaincre les propriétaires. Il n'est pas non plus impossible qu'à terme les propriétaires des plus importants parkings entreprennent eux-mêmes le développement de telles applications.*

Annexes : zones de mise en œuvre proposées, exemple de mise en œuvre, estimation des coûts, option 'guidage par téléphonie mobile'

Annexe 1 : zones de mise en œuvre proposées

A l'échelle de la ville de Fribourg, les principaux parkings ont été regroupés en trois zones distinctes.

La zone centrale, qui présente le plus de difficultés de circulation aux heures de pointe, comprend aussi la plus forte densité de parkings publics. On y recense les parkings suivants :

- 1. Le parking à usage public des Grand-Places. Son utilisation est principalement destinée aux visiteurs des centres commerciaux, cinémas et services situés dans l'hypercentre.*
- 2. Le parking à usage public/privé de Fribourg-Centre, dont la partie publique sert essentiellement au centre commercial.*

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel (suite)

3. *Le parking à usage public/privé des Galeries du Rex, dont la partie publique sert essentiellement au centre commercial.*
4. *Le parking à usage public/privé des Alpes, qui est notamment très sollicité les jours de marché.*
5. *Le parking à usage public/privé du bâtiment des finances.*

Les parkings publics des Grand-Places et de l'Hôpital des Bourgeois (plein air) ne sont pas inclus dans cette liste puisqu'ils ne possèdent pas de régulation des entrées-sorties et qu'une telle installation est difficile à mettre en œuvre dans ces cas.

Le 'P+R' de la gare n'est pas non plus comptabilisé dans les listes des parkings à inclure dans le système puisque son usage principal est destiné aux utilisateurs des gares routières et CFF.

Autour de la zone centrale, on trouve une zone périphérique immédiate qui comprend une densité moindre de services et de commerces, mais qui a l'avantage de se trouver à proximité du centre et sur des axes de transports collectifs qui y mènent de manière directe, avec peu d'arrêts. Cette zone périphérique comprend des parkings à usage public/privé qui sont souvent reliés à un centre commercial d'importance moyenne. On y recense les parkings suivants:

1. *Le parking à usage public/privé de Beaumont Centre, dont la partie publique sert essentiellement au centre commercial.*
2. *Le parking à usage public/privé de Sainte-Thérèse, dont la partie publique sert essentiellement au centre commercial.*
3. *Le parking à usage public/privé de Pérolles Centre, dont la partie publique sert essentiellement au centre commercial.*
4. *Le parking à usage public/privé situé dans la partie sud de l'Avenue Jean-Gambach (à proximité du chemin de Jolimont).*
5. *Le parking à usage public/privé de Beauregard (secteur Migros).*

Finalement on recense une troisième zone 'limites de la ville', qui est donc la plus éloignée du centre et des services. Bien que située sur des axes de TP, cette zone demande un temps plus conséquent pour rejoindre le centre. On y recense les parkings suivants:

1. *Le parking d'échange de la Chassotte*
2. *Le parking d'échange de St-Léonard*
3. *Le parking d'échange de la Heitera*
4. *Le parking à usage public/privé du centre du quartier du Schönberg, dont la partie publique sert essentiellement au centre commercial (Coop).*

Les parkings publics de la basse ville (Augustins, Planche-Supérieure) et du Bourg (Notre-Dame) ne sont pas pris en compte dans la présente analyse, car ils sont d'une part situés dans un secteur où le report

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel (suite)

de trafic n'est pas souhaité et d'autre part ils ne possèdent aucune installation de régulation des entrées-sorties. Le P+R du Guintzet n'est pas retenu car situé en partie sur la commune de Villars-sur-Glâne et dans une zone où le report de trafic n'est pas souhaité.

Une liste complète des parkings de plus de 60 places est présentée en annexe, avec une évaluation des différents critères nécessaires à la mise en place d'un système d'information dynamique.

4. Annexe 2 : exemple de mise en œuvre

La quantité et le positionnement des panneaux doivent être pensés de manière optimale. D'une part il s'agit d'afficher assez d'informations pour permettre aux conducteurs d'adapter leur itinéraire suffisamment tôt et d'autre part il faut éviter une surcharge de l'affichage et limiter les coûts. La documentation disponible sur le sujet recommande de ne pas dépasser quatre informations (parkings) par affichage.

Le nombre et la localisation exacte des emplacements dépendent de trois facteurs encore inconnus à ce stade de l'étude, à savoir les parkings qui participeraient au projet, le taux de remplissage de ces parking et le budget disponible pour l'installation du système. On peut néanmoins déjà provisoirement proposer un concept d'affichage se basant sur l'inventaire des parkings présenté au chapitre précédent.

La solution proposée consiste à installer un panneau d'affichage sur chaque axe principal menant au centre-ville avec à chaque fois des indications concernant le remplissage des principaux parkings du centre ainsi que de l'alternative (report) la plus proche pour l'axe en question. On fait donc les hypothèses suivantes:

- 1. Les parkings des entrées de ville (P+R) ne sont pas intégrés au système. Ces parkings devraient être jalonnés par un système développé au niveau de l'agglomération. La solution proposée ne concernera donc que les automobilistes qui se rendent au centre et qui sont déjà entrés dans la ville.*
- 2. L'affichage ne s'effectue pas depuis l'autoroute et les entrées de ville, mais seulement à partir du moment où les usagers se trouvent sur les pénétrantes et semblent donc résolus à accéder au centre, de manière à ne pas créer un 'appel de trafic' vers le centre-ville et à favoriser un report 'au plus tôt', notamment vers les P+R.*
- 3. Les parkings affichés sont ceux directement atteignables depuis la pénétrante concernée, de manière à éviter la création de nouveaux flux parasites par des itinéraires inadaptés.*
- 4. L'affichage est présent en amont du centre, pour que l'utilisateur puisse faire un choix suffisamment tôt, mais il n'y a pas d'affichage dans l'hypercentre, puisqu'à ce moment-là l'automobiliste est déjà trop engagé pour retourner sur des parkings de report.*

L'affichage se base sur le réseau routier qui est planifié après la réalisation du pont de la Poya (fermeture du pont de Zaehrin-

Séance du 29 octobre 2012

gen). Les emplacements suggérés pour les panneaux d'affichage dynamiques sont les suivants:

Localisation	Description
Route du Jura	Un panneau positionné après le carrefour de l'étang de Jura, avec pour indications le parking de Sainte-Thérèse et les parkings du centre (Grand-Places + Alpes)
Route Sainte-Thérèse	Un panneau positionné avant l'entrée du centre commercial, avec pour indications le parking de Sainte-Thérèse les parkings du centre (Grand-Places + Alpes)
Boulevard de Pérolles	Un panneau positionné au début du Boulevard de Pérolles, avec pour indications le parking de Pérolles Centre et les parkings du centre (Grand-Places + Alpes)
Route de Villars	Un panneau positionné avant le centre commercial de Beauregard (Migros), avec pour indications le parking du centre commercial, le parking de l'Avenue Jean-Gambach et les parkings du centre (Grand-Places + Alpes)
Route de la Glâne	Un panneau positionné sur l'Avenue du Midi, avec pour indications les parkings du centre (Grand-Places + Alpes), le parking de Beaumont-Centre et le parking de l'Avenue Jean-Gambach
Rue Louis d'Affry	Un panneau positionné le long de la rue Louis-d'Affry, avec pour indications les parkings des Grand-Places et des Alpes.

Tous les panneaux sont positionnés uniquement pour le trafic se dirigeant en direction du centre-ville.

Enfin, un centre de communication devra récolter les informations en provenance des parkings et les envoyer aux différents panneaux d'affichage. Cela nécessitera de définir la ou les méthodes de communication (par file, par onde) entre les différents éléments. Les parkings devront fournir des données sous une forme standardisée, en fonction des spécifications à réaliser.

Le centre de communication devra pouvoir stocker et archiver les données traitées ainsi qu'offrir certaines fonctions comme la désactivation temporaire des affichages (ex-parkings momentanément inaccessibles en cas d'événements ou de manifestations, comme l'arrivée du Morat-Fribourg au centre-ville).

5. Estimation des coûts

La mise en œuvre d'un système d'affichage implique des coûts de réalisation à différents niveaux:

- *Comptage des entrées-sorties: les parkings devront être équipés d'un système permettant de connaître en tout temps le nombre de places disponibles. Un comptage existe certainement déjà sur la plupart des sites, mais cette information devra être standardisée et accessible de la même manière pour tous les parkings.*
- *Panneaux d'affichage: des panneaux d'affichage seront disposés sur les principaux axes de la ville avec les structures adéquates (mats, fixations) ce qui impliquera des travaux de génie-civil.*
- *Poste de commande: un poste central offrant une vue d'ensemble de la situation devra être prévu.*

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel (suite)

- *Communication: un système de communication entre les parkings, le poste de commande et les panneaux d'affichage devra être installé.*

En outre le système demandera un suivi régulier (contrôle, entretien, statistique, archivage des données, etc.), ce qui engendrera des frais d'exploitation en plus des frais d'installation déjà mentionnés.

Le tableau ci-dessous montre une estimation très grossière des coûts du système tel qu'il a été proposé dans la présente étude :

<i>Description</i>	<i>Prix indicatif (+/- 30 %)</i>
<i>Panneaux complets (mâts, caissons, etc)</i>	<i>100'000</i>
<i>Equipement de tous les parkings (système comptage uniformisé), installation d'une centrale de comptage, mise en service et tests.</i>	<i>400'000</i>
<i>Génie Civil</i>	<i>100'000</i>
<i>Câblage et raccordement</i>	<i>50'000</i>
<i>Divers, honoraires ingénieurs</i>	<i>50'000</i>
<i>Total</i>	<i>700'000</i>

6. Option 'Guidage par téléphone mobile'

L'évolution technologique que l'on rencontre dans le cadre des télécommunications et de la géolocalisation permet d'entrevoir des solutions nouvelles dans l'assistance aux automobilistes. Une part de plus en plus importante de la population est maintenant équipée de téléphone mobile de type 'Smartphone'. Ce genre d'appareil et les applications qui les accompagnent permettent de compléter, voire de supplanter des services d'informations classiques.

Il est par exemple tout à fait possible d'imaginer une application informant en temps réel l'utilisateur du taux d'occupation des parkings proches sa position. Par rapport à une signalisation standard, une telle solution offrirait les avantages / désavantages suivants:

<i>Avantages</i>	<i>Désavantages</i>
<i>Economie de moyens par rapport à l'installation physique de panneaux d'affichage.</i>	<i>Nécessite la possession d'un 'Smartphone'</i>
<i>Aucune contrainte de disponibilité de l'information. L'information est disponible partout, quel que soit l'emplacement des automobilistes.</i>	<i>Les utilisateurs doivent être informés de l'existence de l'application et l'avoir installée au préalable.</i>
<i>Pas de limite dans l'affichage. L'installation de panneaux nécessite de faire un choix parmi les parkings possibles. On a donc une neutralité au niveau des indications proposées, ce qui faciliterait son implantation malgré la disparité des propriétaires de parking.</i>	<i>Selon le fonctionnement de l'application, celle-ci pourrait nécessiter des interactions avec l'automobiliste, ce qui n'est pas souhaitable</i>
<i>Evolution aisée en cas d'augmentation du nombre de parkings impliqués ou d'ajout de nouvelles fonctionnalités.</i>	

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 18 de M. Thierry Gachet (DC/VL) lui demandant d'étudier la mise en place de panneaux indicateurs, aux entrées de la ville et de l'agglomération, des parkings publics et du nombre de places à disposition en temps réel (suite)

M. Thierry Gachet (DC/VL) déclare ceci :

"Le résumé du rapport, me semble teinté d'un pessimisme quelque peu plus marqué que ce qui figure dans cet excellent document. Je remercie en premier lieu le Conseil communal d'avoir traité ce sujet en se fondant sur une analyse aussi fouillée. Nous y avons appris beaucoup de choses, notamment que le plan directeur de l'agglomération prévoit aussi l'étude de ce type de mesures. Il y est aussi question des possibilités qu'offrant des nouvelles technologies, couplées certainement avec les systèmes de guidage embarqués des véhicules actuels. En revanche, si je me focalise sur un élément de ce rapport qui n'a pas été cité oralement, j'ai été quelque peu surpris de lire dans le commentaire de l'annexe 1 'les parkings publics de la basse ville (Augustins, Planche-Supérieure) et du Bourg (Notre-Dame) ne sont pas pris en compte dans la présente analyse, car ils sont ... situés dans un secteur où le report de trafic n'est pas souhaité (...)."

Si je puis comprendre que les parkings de la basse ville ne soient pas pris en considération, en revanche en ce qui concerne le Bourg, une telle option m'apparaît condamnable. En effet, si, comme cela semble être le cas, un nouveau parking ou une extension d'un parking existant était planifié, il serait pleinement justifié d'inclure ce parking dans le système d'affichage proposé. Une telle mesure s'inscrirait également dans la revitalisation de ce quartier du Bourg.

En conclusion, je répète que globalement je suis satisfait de ce rapport. Pour rappel, je n'avais du reste pas demandé d'étudier la mise en place d'un tel système de panneaux d'information, mais de mesures incitatives, car il est vrai que les parkings sont en mains privées et qu'il n'appartient pas à la Commune de se substituer aux privés pour les investissements qui devraient être réalisés. En revanche, je vois l'une ou l'autre pistes intéressantes, comme la synergie dont on pourrait profiter avec un système d'agglomération pour la gestion des parkings d'échange, même si les intérêts ne sont pas les mêmes entre les propriétaires de parkings privés et les exploitants de parkings d'échange. C'est évident.

Enfin et surtout, c'est le point sur lequel je veux m'arrêter en conclusion : les potentialités des nouvelles technologies pourraient sans aucun doute faire baisser le coût de ce genre d'installations."

Le postulat n° 18 est ainsi liquidé.

ooo

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 19 de MM. Daniel Gander (UDC) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.) lui demandant d'étudier l'installation d'un éclairage adéquat sur la place de jeux de la Vignettaz

M. Jean Bourgknecht, Vice Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 19 de MM. D. Gander et J.-J. Métrailler lui demandant d'étudier l'installation d'un éclairage adéquat sur la place de jeux de la Vignettaz.

Ce postulat, fondé sur une demande de l'Amicale de pétanque Beaumont, Vignettaz et Monséjour, propose l'éclairage des installations sportives, la construction de nouvelles pistes de pétanque ainsi que la

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 19 de MM. Daniel Gander (UDC) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.) lui demandant d'étudier l'installation d'un éclairage adéquat sur la place de jeux de la Vignettaz (suite)

construction d'un couvert sur cette place de jeux, notamment dans le but de permettre la pratique de la pétanque durant les soirées d'automne et d'hiver et lors de conditions météorologiques défavorables.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal rappelle l'historique de l'aménagement du secteur de la place de jeux de la Vignettaz.

2003 – 2004

Les premiers contacts entre l'Association des Intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz et l'Association suisse de football ont été engagés.

2005

Dans le prolongement de ces discussions, des contacts ont été pris avec les entreprises spécialisées et un partenariat a été mis sur pied avec la Direction des Ecoles.

2006

Des demandes de subventions ont été adressées à l'ASF et au Fonds cantonal du sport par la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

2007

Le projet a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Association de quartier puis mis à l'enquête dans le but d'obtenir le permis de construire.

Les travaux ont été réalisés en 2008 et la place a été inaugurée en juillet 2009. Depuis cette inauguration, cette place est devenue un centre dédié aux loisirs, à la détente et au sport. La population du quartier s'est appropriée naturellement et spontanément de ces lieux.

En l'état, le site propose deux pistes de pétanque et deux tables de tennis de table installées récemment en vue de compléter l'offre du terrain multisports.

Si le Conseil communal est conscient que l'aménagement de nouvelles pistes de pétanque favorisait l'émulation en faveur du développement sportif, il doit cependant analyser cette requête à la lumière des nouvelles contraintes financières et budgétaires auxquelles il est confronté.

Par conséquent, compte tenu du fait que

- 1) les travaux susmentionnés ont été inaugurés en juillet 2009;*
- 2) qu'un équipement complémentaire a été réalisé depuis sous la forme d'une installation de tables de tennis de table;*
- 3) et que l'installation d'un éclairage public impliquerait une consommation énergétique disproportionnée par rapport à l'utilisation effective de la place de sport,*

le Conseil communal estime qu'il n'est pas envisageable de répondre favorablement à cette demande à court terme. Il conviendra

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 19 de MM. Daniel Gander (UDC) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.) lui demandant d'étudier l'installation d'un éclairage adéquat sur la place de jeux de la Vignettaz (suite)

de revenir sur ce dossier ultérieurement, en fonction de la capacité des finances communales, ainsi que du coût des aménagements souhaités.

A ce propos, dès discussions sont présentement en cours entre l'Association des intérêts du quartier de Beaumont, Vignettaz, Monséjour, l'Amicale de la pétanque, le service des Sports et le service de l'Aménagement pour la réalisation à moindre coût de deux pistes supplémentaires de pétanque. Nous verrons si, dans un proche avenir, nous pourrons à moindres frais répondre positivement à une petite partie du postulat de MM. Gander et Métrailler."

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Nous avons été désagréablement surpris de la réponse qui nous a été donnée dans le rapport du Conseil communal. En effet, si l'amélioration de l'éclairage de cette place de jeux était l'un des objectifs du postulat, le but principal de celui-ci était d'obtenir au plus vite les deux pistes supplémentaires souhaitées par l'Amicale de pétanque de Beaumont, Vignettaz, Monséjour. Le succès de ce sport est sans cesse croissant dans la région. Ses adeptes sont de plus en plus nombreux. Ainsi l'Amicale de pétanque du quartier voit grandir le nombre de ses membres et de joueurs et compte aujourd'hui plus de 50 adhérents. Priver les joueurs d'installations de jeu en invoquant la faiblesse des moyens financiers n'est pas pertinent, puisque l'aménagement de ces deux pistes ne devrait guère grever les finances communales, d'autant plus que le travail pourra être confié aux employés de la Commune.

Partant de ces considération et du fait que le Conseil communal est quelque peu revenu sur sa prise de position, nous émettons le souhait qu'il fasse le nécessaire pour la construction de ces deux pistes au printemps 2013 déjà."

Le postulat n° 19 est ainsi liquidé.

ooo

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 20 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos

Mme Madeleine Genoud-Page, Suppléante de M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, ainsi que des Sports, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 20 de Mme E. Strozzi et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos dans le but de réduire le trafic motorisé dans cette zone et d'offrir plus d'espace de stationnement pour les deux-roues. Le postulat propose également la mise en vente de billets combinés 'transport public' + 'entrée à la piscine'.

Réponse du Conseil communal

1. Démarche proposée

Pour répondre à la demande du postulat, la démarche suivante a été retenue:

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 20 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos (suite)

- mise en évidence des caractéristiques de ce secteur;
- diagnostic de la situation actuelle;
- analyse de la proposition;
- conclusion.

2. Caractéristiques du secteur

Places pour deux-roues

Les places de stationnement pour deux-roues sont constituées d'un espace pouvant accueillir un nombre de véhicules variable en fonction du taux de répartition motos-vélos. La capacité des places marquées le long du mur d'enceinte de la piscine aux Petites-Rames est équivalente à environ 40 deux-roues motorisés ou 80 vélos. Ces places deux-roues sont délimitées par un marquage et des arceaux métalliques posés à intervalle régulier. Hors saison, les arceaux sont enlevés et l'espace est ainsi transformé en une bande de stationnement pour voiture. L'affectation des places est donc modulable pour offrir une complémentarité d'usage.

Places de stationnement

Les places de stationnement pour voiture situées devant l'entrée de la piscine comprennent quatorze places publiques, une place pour personne handicapée, une place réservée à la buvette et une place réservée à l'ambulance.

Transport public

L'accès à la piscine en transport public se fait via la ligne 4 des TPF Gare - Auge, ou le funiculaire.

3. Diagnostic de la situation actuelle

Places deux-roues

Une enquête a été réalisée sur le terrain pour déterminer le taux d'occupation des places deux-roues à la piscine et dans le secteur alentour. En tout vingt-deux contrôles ont été effectués sur dix-huit journées comprises entre la mi-mai et la fin de juin 2012 et une mesure supplémentaire a été faite le samedi 18 août, durant la semaine de canicule. L'enquête a essayé de couvrir toutes les tranches horaires (matin, midi, après-midi, fin de journée) et toutes les périodes de la semaine (lundi au dimanche) et elle s'est faite uniquement par beau temps. Le résultat montre que les places deux-roues n'étaient jamais complètement utilisées, avec un taux d'occupation moyen se situant à environ 65 % et un maximum à 95 %. Durant la journée particulièrement chaude du samedi 18 août, après plusieurs jours de canicule, la piscine était très fréquentée et les places deux-roues étaient occupées, mais pas saturées.

Places de stationnement pour voiture

L'enquête de terrain et une discussion avec le responsable du site a permis de constater que ces places sont fréquemment utilisées. Le trafic se fait sur une route étroite qui, dans les périodes d'affluence, est déjà encombrée de piétons et de deux-roues. Cette situation

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 20 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos (suite)

n'est pas optimale, sans être chaotique non plus. En dehors de ces périodes, les places ont une réelle utilité, notamment pour les clients de la buvette et les habitants, qui n'ont pas d'autre possibilité de parking à proximité immédiate.

Transport public

Il n'existe pour l'instant aucune formule combinant un quelconque mode de transport et l'entrée des bains. Il est difficile de mesurer de manière précise le taux d'utilisation des transports publics par la clientèle de la piscine, ainsi que leur provenance. Cela nécessiterait une enquête qui dépasserait le cadre de ce postulat.

4. Analyse de la proposition

Conversion des places de stationnement en places deux-roues

Les places de stationnement situées devant l'entrée sont disposées en 'épis', format qui n'est pas directement convertible en place deux-roues. Le marquage devrait donc être modifié et dès lors il ne serait plus possible de restituer l'intégralité de ces places durant la période de fermeture. La complémentarité d'usage serait en partie perdue.

L'offre en places deux-roues se trouverait augmentée d'environ 50 %, ce qui est clairement surdimensionnée puisque l'espace actuellement à disposition est déjà suffisant.

Les places de stationnement répondant à un besoin réel, pour les personnes âgées, les clients du restaurant ou les familles devant transporter du matériel (jouets, pique-nique, poussette, etc.). L'existence de ces places ne garantit pas leur disponibilité pour ces catégories de personnes et il est évident que d'autres clients les utilisent également, mais d'une manière générale leur utilité est prouvée.

Vente d'un billet combiné 'entrée à la piscine + transport public'

La création d'un tel billet peut sans doute répondre à un besoin, mais dans l'immédiat les TPF et les Bains de la Motta ne possèdent pas de données permettant de le quantifier.

L'émission du billet pourrait difficilement être faite par les TPF puisqu'il paraît invraisemblable de modifier les automates. Il resterait le guichet de la gare routière, mais il ne concerne qu'un fragment de la clientèle. On pourrait envisager que l'émission se fasse à la piscine, mais cela nécessiterait des modifications techniques des installations à l'entrée. Et cette situation ne serait pas idéale puisque les clients devraient déjà être sur le site pour procéder à l'achat du billet.

Une formule avec abonnement semble plus simple à mettre en place, mais la clientèle ciblée serait encore plus réduite. Notons encore que les différentes catégories de prix (enfants, étudiants, adultes, seniors) ne sont pas systématiquement les mêmes entre les TPF et la piscine, ce qui complique la tarification.

5. Conclusions de l'expertise

L'expertise montre que pour l'instant la suppression des places de stationnement devant la piscine de la Motta n'est pas recommandée malgré les nuisances que ces places génèrent parfois. Leur pré-

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 20 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos (suite)

sence répond à un besoin bien réel. D'autre part l'offre en places pour deux-roues est actuellement suffisante et se retrouverait surdimensionnée en cas de conversion des places.

Toutefois si cette situation venait à évoluer dans le futur, la question du stationnement serait reconsidérée et les mesures nécessaires réévaluées. Comme l'analyse des conditions de stationnement des deux-roues a été faite sur un périmètre élargi, il a été possible de mettre en évidence un déficit de place deux-roues dans le secteur nord du pont de Saint-Jean (Grandes-Rames). Des places supplémentaires ont été ainsi marquées dans cette zone durant l'été.

Concernant la vente d'un billet combiné 'entrée à la piscine + transport public', sa mise en œuvre semble rencontrer certaines contraintes lourdes par rapport aux avantages à en retirer. Il n'est cependant pas exclu qu'une telle solution soit mise en œuvre un jour en collaboration avec les TPF."

Mme Elena Strozzi (Verts) déclare ce qui suit :

"Je suis très déçue de cette réponse. Mon postulat suggérerait bien de déplacer et de remplacer les places de parc pour véhicules automobiles par des cases de stationnement pour les vélos, mais l'un des éléments que je soulevais n'a reçu aucune réponse dans le rapport de l'Exécutif. C'est la question de la sécurité de toutes les personnes, et spécialement des enfants, qui se rendent à la piscine. La présence de ces places de stationnement pose un véritable problème de sécurité, problème qui n'a ne pas du tout été évoqué dans le rapport. Je le regrette.

En outre, avec le raisonnement développé par l'Exécutif, il y aura encore plus de voitures à venir en ville. Il faudra non seulement aménager des cases de stationnement supplémentaire, mais en plus construire des routes pour permettre à quelques personnes de venir à la piscine avec peut-être la moitié des jouets de leurs enfants ! Voilà ! Je suis vraiment déçue.

En conclusion, je me permets de suggérer au Conseil communal d'installer devant cette place une borne rétractable. Durant la période d'ouverture de la piscine, cette borne serait levée pour bloquer ces places de stationnement tandis qu'elle serait abaissée le reste du temps, si bien que les habitants pourraient utiliser ces places à ce moment-là."

Le postulat n° 20 est ainsi liquidé.

Séance du 29 octobre 2012

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires lui demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique

Mme Madeleine Genoud-Page, Suppléante de M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 21 de Mme E. Strozzi et de 12 cosignataires lui demandant l'aménagement d'un contresens cycliste sur le tronçon nord de la route des Arsenaux, soit entre la rue des Pilettes et l'avenue de la Gare. Actuellement ce tronçon est à sens unique dans le sens nord - sud. A ce jour, les cyclistes qui souhaitent accéder à la Gare depuis la route des Arsenaux doivent emprunter la rue des Pilettes puis le boulevard Pérolles, ce qui engendre un détour que beaucoup d'usagers cherchent à éviter, en circulant à contresens sur le trottoir de la route des Arsenaux. Le postulat demande en outre l'installation d'une 'piste' continue sur toute la longueur de la route des Arsenaux, dans les deux sens.

Lors de la discussion relative au dit postulat, plusieurs conseillers généraux se sont inquiétés de la suppression de places de parc subséquente à la mise en service d'un tel contresens cyclable, argument réfuté par d'autres membres du Conseil. Enfin, le groupe socialiste demande que tous les tronçons de la ville actuellement à sens unique fassent l'objet d'une analyse similaire, de manière à déterminer ceux sur lesquels les cyclistes pourraient circuler à contresens sans danger

Réponse du conseil communal

1. Démarche proposée

Pour répondre à la demande principale du postulat, qui concerne l'introduction d'un contresens cyclable sur le tronçon nord de la route des Arsenaux, la démarche suivante a été suivie :

- *identification des objectifs généraux à moyen terme pour la route des Arsenaux (issus du Projet d'agglomération deuxième génération – ci-après PA2) et mise en évidence des profils-types envisageables.*
- *vérification des conditions de faisabilité du contresens cyclable proposé et des implications sur les circulations et le stationnement.*
- *proposition d'aménagement et de signalisation, y compris pour les carrefours d'accès (Arsenaux/Pilettes) et de sortie (Arsenaux/Pérolles) de l'aménagement.*

Concernant la demande d'un aménagement cyclable sur l'ensemble de la route des Arsenaux, cette dernière doit être mise en regard des projets à moyen et long termes dans ce secteur, notamment en lien avec le Plan d'aménagement de détail (PAD) des Arsenaux et la proposition d'aménagement d'une liaison 'modes doux' entre la Gare, le secteur Cardinal et l'Université via l'ancienne voie TPF (fiche 20.1 du PA2). Une réflexion approfondie doit être menée dans ce cadre et dépasse les enjeux de ce postulat.

D'autre part, la suggestion d'analyser systématiquement la possibilité d'insérer des contresens cyclables sur les rues actuellement à sens unique nécessiterait une étude complète qui n'a pas été réalisée. Notons toutefois que la plupart des axes à sens unique sont déjà équipés d'un contre-sens cycliste.

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires lui demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique (suite)

2. Objectifs généraux à moyen terme pour la route des Arsenaux et types d'aménagements envisageables

Aujourd'hui, le tronçon nord de la route des Arsenaux est à circulation à sens unique dans le sens nord - sud, avec une voie cyclable, une voie de circulation, une zone de stationnement et une surlargeur pour les manœuvres liées au stationnement (largeur totale de la chaussée de 9 m).

A moyen et long termes, le PA2 définit les fonctions suivantes pour la route des Arsenaux :

- *pour les transports collectifs, trois variantes ont été retenues concernant le tracé de la ligne urbaine 5 (Villars – Torry, voir p. 105 du PA2) :*
 - *les deux sens de circulation sur l'avenue du Midi (variante a = situation existante)*
 - *le sens nord - sud sur l'avenue du Midi et le sens sud - nord sur la route des Arsenaux (variante b)*
 - *les deux sens sur la route des Arsenaux (variante c)*

Ainsi, les variantes b et c nécessitent un passage des bus sur la route des Arsenaux dans le sens sud → nord et par conséquent la mise à contresens de la route pour les bus (ce qui implique aussi une mise à contresens pour les vélos). En outre, la mesure 11.8 du PA2 reprend le principe de l'aménagement d'une voie de bus en contresens sur la route des Arsenaux et propose la mise en œuvre de cette mesure à l'horizon 2015-2018, pour autant que la variante b ou c soit réalisée.

- *pour les modes doux, la route des Arsenaux fait partie du réseau structurant primaire (c'est-à-dire le deuxième niveau hiérarchique). De ce point de vue, la création d'une continuité cyclable sur la totalité de l'axe se justifie. Pour rappel, le boulevard de Pérolles et l'avenue du Midi font partie du réseau structurant d'agglomération (premier niveau hiérarchique). D'autre part, comme signalé précédemment, le projet d'utilisation de l'ancienne voie TPF pour les modes doux constituerait à long terme une alternative appréciable à l'utilisation de la route des Arsenaux pour le trafic des modes doux.*
- *pour le transport individuel motorisé enfin, la route des Arsenaux, le boulevard de Pérolles et la Route-Neuve font partie du réseau de desserte urbaine (deuxième niveau hiérarchique, voir p. 123 du PA2).*

En conclusion, il est probable que le tronçon nord de la route des Arsenaux verra à moyen terme la mise en œuvre d'un contresens des bus dans le sens sud - nord. Ce contresens nécessitera d'une part la suppression complète du stationnement longitudinal sur ce tronçon (voir esquisse 2) et d'autre part la redéfinition complète des aménagements des carrefours d'accès (Arsenaux/Pilettes) et surtout de sortie (Arsenaux/Pérolles). Dans ce sens, la mise en œuvre à court terme d'un contresens cyclable, qui pourrait être provisoire en fonction des vellétés de ré-

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires lui demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique (suite)

aménagement de l'axe en faveur des bus, devrait se faire sans travaux de réaménagement d'envergure.

3. Faisabilité du contresens cyclable, implications sur les circulations et le stationnement et aménagements proposés

La faisabilité du contresens cyclable doit être vérifiée en section, mais aussi au niveau de l'aménagement de l'accès (Arsenaux/Pilettes) et de la sortie (Arsenaux/Pérolles), de manière à garantir la sécurité des usagers cyclistes qui emprunteront le futur aménagement.

3.1 Section courante (de la rue des Pilettes au boulevard Pérolles)

L'introduction d'un contresens cyclable sur une section courante peut s'effectuer dans certains cas sur une largeur de 3 à 3,5 m de voirie déjà et ne doit pas forcément être matérialisée sur la chaussée. Cependant, dans le cas de la route des Arsenaux, étant donné la relative importance de l'axe en termes hiérarchiques (réseau de desserte urbaine) et de volume de trafic (4'500 véhicules par jour ouvrable en 2011 sur le tronçon à sens unique¹), ainsi que de la présence de stationnement latéral, il est recommandé, selon les gabarits de dimensionnement de la norme VSS SN 640 201, de prévoir un espace de circulation pour les cycles de 1,5 m ainsi qu'une marge de manœuvre de 0,5 m entre les cycles et le stationnement, en plus de l'espace de circulation de 3,5 m existant pour les véhicules dans le sens nord - sud. Ainsi, du point de vue de la largeur à disposition, la présence de stationnement longitudinal est compatible avec la création d'un contresens cyclable, qui serait réalisé sur les 2 m d'espace actuellement à disposition comme zone de manœuvre entre le stationnement et la voie de circulation. A noter que l'espace de circulation des cycles devrait être délimité de part et d'autre par une ligne jaune discontinue.



Contresens cyclable sur l'avenue des Acacias, Lausanne (©Google)

La présence d'un stationnement longitudinal n'est pas problématique du point de vue du fonctionnement du contresens cyclable, pour autant que les signalisations horizontale et verticale rendent les automobilistes suffisamment attentifs à la présence de cycles à contresens. En effet, le contact visuel est plus aisé étant donné que les cycles arrivent en sens inverse des véhicules en manœuvre de stationnement et non par l'arrière. D'autre part, avec du stationnement du côté du contresens cyclable, les chauffeurs des véhicules ne sortent ni sur la chaussée ni sur la

¹ Source : Ville de Fribourg – Service de l'aménagement – Etude de mobilité 'tous modes' dans le secteur des Arsenaux – Transitec Ingénieurs-Conseils SA – Août 2011

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires lui demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique (suite)

bande cyclable, mais sur le trottoir. Comme 80 % des véhicules sont occupés par un seul usager, cette situation ne pose pas de problème. Enfin, en cas de collision avec une portière ouverte, le risque de blessure grave est réduit du fait que le cycle arrive par l'avant de la voiture.

3.2. Accès à l'aménagement (carrefour Arsenaux/Pilettes)

L'accès à l'aménagement doit pouvoir s'effectuer depuis les tronçons sud de la route des Arsenaux, mais aussi depuis la rue des Pilettes. A cet effet, les aménagements suivants doivent être envisagés :

- *en provenance du sud de la route des Arsenaux, les cyclistes souhaitant accéder à l'aménagement seront en conflit avec le trafic automobile tournant à droite vers la rue des Pilettes. Il est suggéré d'anticiper le marquage du contresens cyclable dans le carrefour, de manière à rendre les automobilistes attentifs à la présence éventuelle de cycles se déportant vers le centre de la chaussée pour accéder à l'aménagement. Afin d'offrir un espace de manoeuvre suffisant pour les cycles, il sera nécessaire de supprimer une case de stationnement située à cet endroit ;*
- *en provenance de la rue des Pilettes, l'espace situé à l'angle Pilettes/Arsenaux nord peut être aménagé de manière à offrir une voie séparée pour les cyclistes, aussi bien pour le tourner à droite (contresens cyclable vers Arsenaux nord) que pour le tourner-à-gauche, en parallèle au trafic motorisé (vers Arsenaux sud). Enfin, l'îlot existant doit être déplacé et la signalisation et le marquage adaptés, selon plan ci-joint.*

3.3 Sortie de l'aménagement (carrefour Arsenaux/Pérolles)

En sortie de l'aménagement, au niveau du débouché sur le boulevard de Pérolles, les contraintes sont nettement plus nombreuses (situation à proximité du pôle de la Gare de Fribourg, flux de piétons importants, itinéraires de bus, accès au P+R, ...). Cependant, il est indispensable de prévoir un aménagement adapté, afin d'éviter que les cyclistes ne soient mis en danger dans ce secteur.

Pour des raisons de visibilité, la suppression d'une case de stationnement est nécessaire au nord de la route des Arsenaux.

Les cyclistes empruntant l'aménagement sont intéressés soit à accéder aux places de parc situées dans le secteur de l'Ancienne-Gare/Colisée, soit à rejoindre le boulevard de Pérolles, la Route-Neuve, l'avenue de la Gare ou le passage sous-voies.

Pour l'accès au stationnement, le marquage d'un tourner-à-gauche 'cycles' est nécessaire.

Pour les usagers continuant vers le boulevard de Pérolles, le contresens cyclable devrait être prolongé sur la voie de liaison entre le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux. Juste après la traversée piétonne, une traversée cyclable de cette voie de liaison (avec cédez-le-passage pour les cycles) devrait être prévue, permettant aux cycles de rejoindre l'îlot piéton situé au centre (l'option de continuer en tourner-à-droite en direction du Sud du boulevard de Pérolles étant aussi possible). De cet îlot, les cycles peuvent traverser le boulevard de Pérolles en paral-

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires lui demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique (suite)

lèle aux piétons (feu 'cycles' à ajouter), puis se positionner sur la voie correspondant à leur destination (sas vélo sur la voie de droite si continuation vers Route-Neuve ou avenue de la Gare, voie de bus à gauche si utilisation du passage sous les voies ferrées).

Cet aménagement nécessiterait en outre un déplacement et un abaissement de bordure au niveau de l'îlot piéton situé au centre, ainsi que la réalisation d'un aménagement (marquage ou îlots) pour séparer les véhicules et les cycles à contresens. Cette mesure oblige le trafic à respecter un espace suffisant en cas de croisement avec un cycliste et à leur faciliter la traversée de la route.

4. Conclusions de l'expertise

En section du tronçon à sens unique de la route des Arsenaux, la réalisation d'un contresens cyclable est faisable dans le gabarit actuel, moyennant la suppression de deux places de stationnement. La présence de stationnement latéral ne pose pas de difficulté majeure, dans la mesure où l'espace est suffisant pour offrir une marge de sécurité de 50 cm entre les cycles et les véhicules en stationnement. En outre, le contact visuel entre les véhicules en manœuvre de stationnement et les cycles à contresens est toujours possible.

L'implantation d'un contresens cyclable nécessite en revanche la réalisation d'aménagements adaptés au niveau des carrefours d'accès et de sortie du contresens, de manière à garantir la sécurité des cyclistes et de rendre les autres usagers attentifs à leur présence. Ces aménagements induisent des coûts modérés et la nécessité d'adapter le marquage et la signalisation.

Enfin, il faut garder à l'esprit les projets à moyen et long termes dans ce secteur, notamment le souhait de réaliser un contresens bus sur cet axe et la volonté d'offrir à long terme une alternative pour les déplacements cyclables sur l'axe Gare – Cardinal – Pérolles via l'ancienne voie TPF.

Il est prévu d'engager dès que possible les procédures nécessaires à la réalisation de ces aménagements, afin que la mise en service du contre sens cycliste puisse se faire au cours de l'année prochaine."

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime comme suit :

"Je suis très satisfaite de cette réponse. Je me réjouis d'arpenter cette voie. Jusqu'à son ouverture, je continuerai à l'utiliser de façon un peu illégale." (Rires)

Le postulat n° 21 est ainsi liquidé.

Séance du 29 octobre 2012

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 23 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un/des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 23 de MM. G. Rhally et J.-J. Métrailler, ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un/des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus.

Cette démarche se fonde sur l'interprétation faite par les cosignataires du contexte actuel. Ils dénoncent en particulier la situation existante du passage, dont les trottoirs sont jugés excessivement étroits, la proximité entre piétons et voitures et la possible augmentation du trafic du fait de projets routiers ou urbains à venir au centre-ville, en particulier l'urbanisation future des terrains du site Cardinal.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage, sur le fond, les préoccupations exprimées par les cosignataires quant à la situation non satisfaisante du passage du Cardinal dans son état actuel. Afin de résoudre à moyen terme cette question, il a d'ores et déjà entrepris ou soutenu trois démarches complémentaires, à savoir :

1. *Une réflexion globale sur l'ensemble du quartier de Pérolles a été lancée dans le but d'orienter les projets futurs en connaissance de cause. En l'état des réflexions, les études déjà engagées ont mis en exergue que le passage du Cardinal et la route des Arsenaux sont notamment utilisés comme axe de transit entre le centre-ville et Marly. Cette situation crée une surcharge de trafic considérable pour Pérolles dont la transformation urbaine est en cours. On peut citer le projet du Quartet (anciennement Landi) ou la résidence du Campus (anciennement Migrol). Par conséquent, il apparaît indispensable de prendre des dispositions concrètes afin de résorber cette situation. L'objectif est de confirmer le statut de l'avenue du Midi et de la route de la Fonderie comme ceinture destinée au transit. Cette mesure favorisera le passage du Cardinal et l'usage de la route des Arsenaux uniquement comme desserte du quartier de Pérolles, et non comme axe de transit entre le centre-ville et Marly, réduisant de ce fait de façon significative le nombre des véhicules et donc les nuisances.*

La même réflexion a mis en évidence l'intérêt d'associer l'ancienne voie industrielle à un axe de mobilité douce, connectant directement la Gare à Cardinal et au pôle universitaire. Ce projet s'applique également aux nouveaux quartiers en cours de construction, compte tenu de leur capacité à être directement connectés à cet axe de mobilité en site propre.

2. *La deuxième action concrète initiée par le Conseil communal pour résoudre l'exiguïté du passage du Cardinal a été lancée avec le concours d'urbanisme du site Cardinal. En effet, la Ville et l'Etat de Fribourg ont sollicité les futurs concurrents - il s'agit d'équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, d'urbanistes et d'ingénieurs en mobilité -, afin d'obtenir des solutions portant sur les trois aspects de la mobilité : transport individuel motorisé, piétons et cycles. L'objectif est d'obtenir des concepts de traversée de la ligne CFF entre le passage du Cardinal et la route de la Fonderie. Les concu-*

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 23 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un/des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus (suite)

rents sont invités à intégrer le passage sous-voies actuel, des liaisons en relation avec les réseaux piétons et cyclables, en particulier avec les quartiers voisins, et à faire des propositions innovantes concernant la mobilité dans la zone Gare – Cardinal – Pérolles, sachant que la liaison du site Cardinal avec la Gare est un enjeu majeur pour le succès du futur Technoparc.

3. *Enfin, le passage du Cardinal fait l'objet d'une mesure classée en catégorie A n° 41.6, dans le projet d'agglomération 2^{ème} génération. Pour information, il s'agit de la catégorie des mesures prioritaires, dont les études devront être lancées dans la perspective d'une réalisation entre 2015 et au plus tard 2018. Le calendrier est donc cohérent, dans la perspective d'une réalisation à moyen terme, en vue d'améliorer la situation dénoncée, à raison, par les cosignataires."*

M. Georges Rhally (DC/VL) fait la déclaration qui suit :

"Nous avons lu la réponse du Conseil communal avec toute l'attention qu'elle mérite. Nous avons aussi relu notre postulat et souhaitons faire les quelques remarques complémentaires suivantes en reprenant les trois points énoncés par le Conseil communal. Je cite : 'Les études ont mis en exergue que le passage du Cardinal et la Route des Arsenaux sont notamment utilisés comme axe de transit entre le centre-ville et Marly. Cette situation crée une surcharge de trafic considérable pour Pérolles.'

Permettez-moi la pique suivante : il n'est pas nécessaire de faire une étude pour mettre en exergue cet état de fait. Chaque gamin de Pérolles aurait pu vous dire où va et d'où vient ce trafic.

Concernant la densité de circulation à Pérolles en général, elle est relative et ne semble pas être, pour les Pérolliens, une 'surcharge considérable' comme vous l'annoncez.

Ce sont d'ailleurs vos calculs qui ont affirmé, suite à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, que le trafic n'avait pas augmenté. Ce qui a changé, c'est la hausse de la circulation par le passage du Cardinal. Et rien d'autre.

Et là aussi, pas besoin de faire des études pour vous annoncer que le 'trafic sortant' qui passait devant la Gare et par la route des Arsenaux, s'est déplacé sur l'avenue du Midi et préfère, maintenant, se glisser sous le passage du Cardinal au lieu de se trouver bloqué dans les bouchons des feux de Beaumont, à la croisée de la route de la Glâne et de celle de la Fonderie.

N'oubliez pas que l'avenue du Midi et la route de la Glâne supportent aussi le trafic vers et de Villars-sur-Glâne, Posieux ...

Votre détermination qui s'intitule : 'L'objectif est de confirmer le statut de l'avenue du Midi et de la route de la Fonderie comme ceinture destinée au transit' est tout à fait louable et nous applaudissons des deux mains ! Mais cette idée ne deviendra réalisable que si nous arrivons à fluidifier le 'goulot' des feux de Beaumont. Tant que ça y sentira le bouchon, la circulation préférera suivre les saveurs du malt et du houblon !

Transformer et fluidifier la croisée Glâne/Fonderie est la condition pour soulager le passage du Cardinal, que ce soit grâce à un ou

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 23 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un/des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus (suite)

à des ronds-points, ou à d'autres constructions tridimensionnelles mais beaucoup plus onéreuses.

A propos du rond-point, je suis sûr que notre collègue A. Sacerdoti saura quoi y placer, sur l'éventuel et futur monticule du rond-point du Chocolat-Villars. Meuhhhh !

Mais revenons au passage sous-voies qui nous intéresse.

Je cite encore : 'La même réflexion a mis en évidence l'intérêt d'associer l'ancienne voie industrielle à un axe de mobilité douce, connectant directement la Gare à Cardinal et au pôle universitaire'.

Réflexion judicieuse, il est vrai, mais qui n'évoque pas que cette voie se trouve du côté 'Arsenaux' et qu'elle ne pourra être utile aux 'Cardinaux' que si nous trouvons la solution 'à mobilité douce' pour traverser les voies CFF. Une petite analyse objective s'impose : Nous avons d'un côté Boxal qui se construit et qui va abriter un nombre impressionnant de surfaces habitables. Bureaux ou logements, la 'charge de mobilité douce' va fortement progresser.

Là aussi, sans grandes études préalables, je puis vous affirmer avec conviction que la majorité des mouvements piétons se feront dans les sens Boxal-Gare et Boxal-Pérolles, c'est-à-dire le long de l'avenue du Midi ou par le passage du Cardinal.

De l'autre côté, nous avons le site de Cardinal qui va se construire ou reconstruire et qui engendrera aussi beaucoup plus de 'charge de mobilité douce' que ce qui circulait au temps des brasseurs. Ces mouvements piétons ou cyclistes qui utiliseront principalement les axes Cardinal-Gare et Cardinal-Pérolles.

Que ce soit pour les futurs habitants de Boxal ou pour les futurs utilisateurs de 'Bluefactory', nous sommes certains que le passage du Cardinal sera d'une très grande importance et que sa 'charge de mobilité douce' va croître de manière sensible.

La deuxième action énoncée dans la réponse du Conseil communal évoque le concours d'urbanisme sur les terrains Cardinal. 'L'objectif est d'obtenir des concepts de traversée de la ligne des CFF entre le passage du Cardinal et la route de la Fonderie.'

Je dois vous avouer que je ne suis pas magicien et que je ne connais pas d'autres méthodes pour traverser des voies ferrées en toute sécurité que de passer par-dessus ou par-dessous. La route de la Fonderie passe sur les chemins de fer et le passage du Cardinal passe sous les chemins de fer. La création d'une nouvelle traversée de la ligne CFF est une opération financière fort onéreuse. Un passage sous-voies doit avoir une largeur importante pour ne pas créer des sentiments d'insécurité auprès des usagers. Un passage sur-voies doit être équipé d'ascenseurs pour permettre aux personnes à mobilité réduite de l'utiliser. Une opération financière qui devrait inciter les autorités à ne pas chercher midi à quatorze heures.

Mais nous attendrons avec grand intérêt les résultats de ce concours.

Le troisième point de votre réponse parle du classement de ce passage dans les mesures du projet d'agglomération 2^{ème} génération et

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 23 de MM. Georges Rhally (DC/PL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un/des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus (suite)

que c'est donc un thème prioritaire à réaliser en 2018 au plus tard. Tant mieux, mais je reste prudent et je refrène mon enthousiasme. Car 2018 c'est après-demain et je souhaite bonne chance à nos délégués auprès de l'Agglomération pour faire passer ce message dans les brefs délais. Cela veut dire que le financement sera pris en charge par l'Agglomération. Tant mieux, mais je reste prudent et un brin sceptique.

Cela dit, au vu de ce que nous avons lu, nous réitérons notre certitude que le passage du Cardinal est d'importance 'papale' et qu'il devra être élargi pour permettre une cohabitation 'douce' des divers modes de mobilité. Une mobilité cohérente, fluide et facile."

Le postulat n° 23 est ainsi liquidé.

ooo

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 24 de Mme Christa Mutter (Verts), MM. Andreas Burri (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaire

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, renonce à lire le rapport ci-après du Conseil communal :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 24 de Mme C. Mutter, de MM. A. Burri et F. Ingold, ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaires.

Réponse du Conseil communal

Les activités culturelles extrascolaires (ACEXT) sont offertes à tous les enfants fréquentant les écoles publiques de la ville sans aucune discrimination socio-économique, linguistique ou culturelle, la participation financière consistant en une modeste contribution aux frais de matériel se montant à 50 francs. Chaque atelier peut être suivi durant deux années. Il faut noter qu'ils ont une vocation d'initiation et de découverte artistique. Les élèves qui se passionnent pour leur discipline artistique et désirent poursuivre leur formation artistique sont conseillés par leur professeur et aiguillés vers les différents lieux publics ou privés (écoles et institutions culturelles et artistiques de la ville ou de l'agglomération).

Depuis quelques années, les ACEXT proposent un spectacle et une exposition multidisciplinaires à la fin de chaque année scolaire afin d'offrir aux enfants un espace pour se produire en public et montrer ainsi à leurs parents le fruit de leur travail de l'année. Ces projets sont destinés exclusivement aux enfants ayant suivi les ateliers des ACEXT et nous tenons à ce que tous les enfants puissent y participer. Ils exigent un investissement de temps et une disponibilité qui sont difficilement compatibles avec l'agenda chargé des écoles de danse, de théâtre et de cirque, ces écoles présentant également en fin d'année leurs propres prestations publiques. Les séances pour l'élaboration de ces projets et les répétitions qu'exigent ces manifestations publiques demandent une collaboration directe avec les professeurs qui donnent les cours et non avec le responsable d'une école.

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 24 de Mme Christa Mutter (Verts), MM. Andreas Burri (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaires (suite)

Les infrastructures et le matériel qu'offrent les ACEXT répondent parfaitement aux besoins des ateliers proposés. Elles disposent de locaux dans tous les établissements scolaires, ce qui permet une répartition géographique équilibrée de l'offre. Cet aspect permet ainsi aux familles de condition modeste, dont les deux parents travaillent et qui ne peuvent pas se libérer pour accompagner leur enfant dans un lieu autre que l'école, de fréquenter les ateliers des ACEXT. Une collaboration étroite avec l'accueil extrascolaire est également précieuse. Elle permet d'encadrer les enfants avant leur leçon et de leur rappeler le moment où ils doivent partir pour se rendre à leur cours.

Les professeurs des ACEXT sont majoritairement (16/20) des artistes actifs ayant une formation pédagogique et non des enseignants amateurs ou passionnés par une discipline artistique. Les ACEXT proposent un complément à l'offre artistique dispensée dans les écoles grâce à la nature des ateliers proposés, les disciplines proposées n'étant pas enseignées dans le cadre scolaire (pour exemple : claquettes, 'keyboard', guitare, théâtre)

En faisant le choix d'engager des artistes actifs avec une formation pédagogique, la collaboration avec des artistes et artisans professionnels est bien réelle. Leur contribution dans le développement artistique et culturel de nos enfants est une richesse et un apport précieux dont le Conseil communal est convaincu."

Mme A. de Weck complète le rapport dans les termes ci-après :

"Au début des activités culturelles extrascolaires, il y a plus de vingt ans, il était assez logique que celles-ci s'appuient sur les structures existantes, mais après plus de deux décennies, il est normal qu'une évolution se passe et que ces activités veuillent voler de leurs propres ailes. Elles possèdent désormais leurs propres structures, leur propre rythme et leurs propres spectacles toujours dans le but d'éveiller les enfants aux activités culturelles.

Après deux ans de cours, les enfants peuvent continuer à suivre les mêmes cours dans des ateliers privés. C'est bien la preuve que ces activités ne sont pas en concurrence avec les structures privées, au contraire, puisqu'elles éveillent précisément les enfants à la culture.

L'offre des activités culturelles extrascolaires est très vaste puisque seize ateliers sont proposés. J'ai sous la main le petit catalogue; si certains veulent le consulter, il est à leur disposition. Cette année, 308 enfants suivent ces cours, preuve que ces cours répondent à la demande. Les cours sont donnés par des professionnels possédant une formation pédagogique. Ils sont adaptés au fait que les enfants les suivront au maximum pendant deux ans et qu'à la fin de chaque année, les enfants donnent un spectacle tous ensemble. Ces cours sont ouverts à tous les élèves des classes primaires publiques de la ville. Une offre limitée est aussi faite aux enfants des classes enfantines. Ils sont donnés dans des locaux adéquats et pour la plus part dans des établissements scolaires (salles de gymnastique ou de dessin).

Vu cette évolution et le succès de ces activités, le Conseil communal ne voit pas de raison actuellement de modifier cette organisation."

Séance du 29 octobre 2012

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 24 de Mme Christa Mutter (Verts), MM. Andreas Burri (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, lui demandant d'étudier la réintroduction et le renforcement de la collaboration entre les écoles et les ateliers d'artistes pour les activités culturelles extrascolaires (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) déclare ce qui suit :

"Je voulais vous dire que j'étais déçue de cette réponse mais je citerai M. D. Gander : 'je suis désagréablement surprise de cette réponse'. On sent dans ce rapport la volonté délibérée du Conseil communal de couper tout lien avec des milieux culturels privés qui ont apporté beaucoup à la ville, mais qu'aujourd'hui, on jette un peu aux orties après services rendus.

Pour avoir accompagné ces activités culturelles, que ma fille a fréquentées, que ce soient celles offertes par la Commune directement ou celles proposées par des ateliers privés, je peux dire que la qualité assurée par ces structures privées étaient toujours supérieures – tant du point de vue professionnel que pédagogique – aux autres. Il est donc vraiment dommage que de couper ces liens, mais ce qui est le plus regrettable, ce sont les prétextes avancés dans cette réponse du Conseil communal et qui sont tout sauf des arguments recevables. Le fait qu'on prépare un spectacle supplémentaire pour la fin de l'année n'est pas une raison valable de couper tout lien avec des structures qui peuvent apporter beaucoup aux enfants. Il semblerait moins acceptable qu'un enfant de l'école du Jura aille en vieille ville suivre une activité culturelle dans un atelier privé que pour un autre élève de devoir se rendre du quartier de Péroilles à celui du Schoenberg pour y fréquenter des activités culturelles dans une école publique ! Je ne vois vraiment pas la différence. J'ai vraiment l'impression que la Commune essaie de casser définitivement quelque chose qui existait et qu'elle a déjà brisé. On prive de la sorte les enfants de Fribourg de possibilités supplémentaires de s'épanouir.

Je suis également déçue du peu d'offres et du peu de bonne volonté en matière d'offres culturelles au niveau du CO. La Ville n'apporte aujourd'hui qu'une contribution financière faible aux Maxi Beaux Arts, si bien qu'il a fallu reconstruire une nouvelle structure reposant essentiellement sur du bénévolat privé. Les autorités communales devraient faire preuve d'un peu plus d'ouverture envers ce genre d'initiatives."

Le postulat n° 24 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 20.57 heures à 21.12 heures.

ooo

15. Décision quant à la transmission

A. DE LA PROPOSITION

- n° 7 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal la présentation au Conseil général des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg durant le premier trimestre de l'année suivant l'exercice, ainsi que des comptes semestriels lors du troisième trimestre de l'exercice en cours

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite) à la Discussion sur la forme

Le Président précise ce qui suit :

"En séance du 3 octobre 2012, le Bureau, après avoir entendu M. le Syndic, représentant le Conseil communal, a constaté que le Conseil général n'est appelé qu'à prendre acte du rapport d'activité annuel de la CPPVF, ainsi que du rapport de l'organe de contrôle, mais qu'il n'est pas compétent pour approuver les comptes de ladite caisse. Le Conseil général ne peut donc pas demander au Conseil communal de lui présenter les comptes de cette institution comme le souhaite M. H. Werhonig.

Le Bureau propose à M. Werhonig de transformer sa proposition en postulat, faute de quoi le Bureau formulera un préavis d'irrecevabilité à l'intention du plénum."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, n'a rien à ajouter quant à la recevabilité et à la qualification de cette proposition.

Le Président conclut :

"Je prie M. H. Werhonig de nous dire si, au vu de la détermination du Bureau et du Conseil communal, vous acceptez de transformer votre proposition en postulat."

M. Hans Werhonig (UDC) s'exprime ensuite comme suit :

"Oui, j'accepte."

Discussion sur le fond

M. Hans Werhonig (UDC) déclare ensuite ce qui suit :

"Le Conseil général a aujourd'hui uniquement la possibilité justement de constater et de critiquer un état qui remonte à neuf mois. Nous ne sommes ainsi pas informés de la situation présente de la Caisse aujourd'hui. Il est ainsi trop tard pour présenter des propositions et suggérer des actions pour améliorer les choses et ainsi épauler le Conseil communal. Pourtant, c'est aussi là l'une des missions fondamentales du Conseil général.

Afin de pouvoir agir, nous devons recevoir les informations nécessaires plus rapidement et plus souvent. N'oublions pas que la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg est le problème central auquel sont brutalement confrontés les contribuables de la Commune. Mesdames, Messieurs, nous représentons ici ces contribuables de la ville de Fribourg, eux qui ont déjà contribué pour 31 millions de francs à la recapitalisation de la CPPVF. Nous avons une responsabilité morale envers eux. Ce sont eux, en fin de compte, à qui on présentera dans le futur la facture horrible de cette affaire malheureuse.

Avec cette proposition qui est maintenant un postulat, nous nous donnons les moyens de mieux assumer nos hautes responsabilités tant en vers la Commune qu'envers les contribuables de la Ville."

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite) Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° V, ancienne proposition n° 7, de M. Hans Werhonig et de 16 cosignataires.

B. DES POSTULATS

Le Président donne connaissance à l'assemblée du préavis du Bureau du Conseil général concernant la recevabilité et la qualification des postulats. "Les postulats n° 48 à 57 ont été traités par le Bureau lors de sa séance du 29 août 2012 et les postulats n° 58 à 68 lors de sa séance du 3 octobre 2012. Le Bureau a reconnu la recevabilité des postulats n° 48 à 53, n° 55 à 58, n° 60 à 66 et n° 68. Il a également reconnu leur qualification de postulat.

En ce qui concerne les postulats n° 54, 59 et 67, le Bureau vous fait part des préavis suivants :

- n° 54 de Mme Maria Helena Molliet (PS) et de 48 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures pour augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration communale et pour l'élargissement de l'offre

M. le Syndic a attiré l'attention du Bureau sur le fait que ce postulat reprend pour l'essentiel la teneur du postulat n° 37 (ancienne législature) de Mmes C. Roelli, C. Nusbaumer et de M. F. Python, ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de formation professionnelle au sein des neuf secteurs de l'Administration communale. Ce postulat a été transmis au Conseil communal en séance du 15 décembre 2009. Le postulat de Mme Molliet et Consorts transgresse ainsi la règle des trois ans, selon l'article 59, alinéa 4 RCG. M. le Syndic nous a informés que le Conseil communal estime dès lors ce postulat irrecevable."

- n° 59 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 20 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexibles pour ses cadres femmes et hommes

Ce postulat a le même objet que le postulat n° 16 de M. C. Schenker, pour lequel le Conseil communal vient de présenter son rapport final sous le point 7 de l'ordre du jour. Tant du point formel que matériel, le Bureau doit préavisier ce postulat comme irrecevable à l'intention du plenum.

Dès lors, le Bureau invite Mme Molliet de retirer le postulat n° 54, ainsi que Mmes Delisle, Dorand, Esseiva, Jordan et Jordan Perrin leur postulat n° 59, faute de quoi le Bureau donnera un préavis d'irrecevabilité à l'intention de l'assemblée.

- n° 67 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal de renoncer à l'interprétation restrictive de l'article 2 du règlement du 25 septembre 1989 sur le parking prolongé dans les zones de stationnement réglementé

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

Ce postulat a été déclaré recevable par le Bureau, mais la décision quant à sa transmission a été reportée à la prochaine séance. M. T. Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité ne peut en effet pas participer, pour un juste motif, à la séance de ce soir. Pour cette raison, ce postulat n° 67 ne figure pas à l'ordre du jour de la présente séance."

Mme Maria Helena Molliet (PS) annonce qu'elle accepte de retirer son postulat n° 54.

Le postulat n° 54 est ainsi liquidé.

Mme Manon Delisle (PS) précise :

"Nous avons décidé de retirer ce postulat n° 59. Nous présenterons un nouveau postulat fusionné avec le postulat n° 58."

Le postulat n° 59 est ainsi liquidé.

- n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires et en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, préavise favorablement la transmission pour étude de ce postulat au Conseil communal.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute que le Conseil communal préavise en fait favorablement la transmission pour étude des postulats n° 49 à 53.

M. Elias Moussa (PS) déclare ce qui suit :

"Nous vous invitons à soutenir la transmission de ce postulat. En effet, nous savons tous que notre ville sera confrontée à une croissance démographique très forte dans les années à venir. Il nous paraît indispensable que la Commune s'y prépare. Avec ce postulat, nous souhaitons simplement que le Conseil communal se penche de manière approfondie sur différents problèmes d'infrastructures entraînés par une telle croissance démographique, idéalement en collaboration avec les communes voisines."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray et de M. Elias Moussa, ainsi que de 29 cosignataires.

- n° 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"Nous invitons le Conseil communal à étudier comment l'administration communale pourrait apporter un soutien financier remboursable ou non à la création d'institutions d'accueil de jour. Les initiatrices d'un tel projet d'accueil préscolaire pourraient ainsi notamment bénéficier d'un appui professionnel."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray et Marine Jordan et de M. Martin Kuhn, ainsi que de 22 cosignataires.

- n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100 %

Mme Manon Delisle (PS) fait la déclaration ci-après :

"Par ce postulat, nous voulons faire avancer plus rapidement la politique énergétique de la Ville de Fribourg. Nous avons constaté suite au dépôt de nombreux postulats émanant de tous les partis politiques que nous souhaitons tous aller de l'avant dans ce domaine. Nous devons toutefois également constater que le responsable de ce dossier est très occupé par la réalisation des bâtiments scolaires, et qu'il a en conséquence peu de temps à investir dans la politique énergétique.

Nous vous invitons à engager rapidement un ou une responsable de l'énergie, possédant d'excellentes connaissances techniques et organisationnelles et dont le cahier des charges soit uniquement dédié à ce thème, avec un taux d'occupation de 80 à 100 %."

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC est favorable à toutes les mesures permettant l'amélioration de la consommation d'énergétique de la commune. Cependant, nous estimons que la Ville de Fribourg va se trouver dans une situation financière particulièrement tendue, voire critique ces prochaines années. Il nous paraît qu'un tel poste n'est pas prioritaire dans l'environnement économique actuel.

Nous serions prêts à soutenir ce postulat, si la décision de transmission était reportée après l'analyse de la réactualisation du plan financier 2013 – 2017 qui nous permettra de mieux définir l'avenir financier de la Commune et de voir de quelle manière les priorités auront été définies. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas en approuver la transmission."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 50 de Mme Manon Delisle et de M. Pius Odermatt, ainsi que de 26 cosignataires.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

- n° 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles

Mme Elena Strozzi (Verts) précise que son postulat demande de prolonger la ligne de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles. *"Cette idée part du constat que lorsque les bus arrivent au terminus de cette ligne, ils attendent un bon bout de temps. Il serait intéressant pour les personnes qui ont des déchets à amener à la déchetterie qu'elles puissent le faire en utilisant les transports publics et donc le bus. Cette ligne prolongée pourrait aussi desservir le centre sportif et les bâtiments qui se trouvent dans cette vallée."*

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 51 de Mme Elena Strozzi et de de 22 cosignataires.

- n° 52 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics

Mme Elena Strozzi (Verts) précise que son postulat vise simplement à réduire la quantité d'eau, en particulier chaude, consommée dans les bâtiments publics. *"Dans les immeubles privés, chacun utilise de petits systèmes pour économiser l'eau, et notamment l'eau chaude. L'administration pourrait également réfléchir à mettre en place de tels petits systèmes d'économisant l'eau."*

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 52 de Mme Elena Strozzi et de 20 cosignataires.

- n° 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune

M. Martin Kuhn (PS) s'exprime comme suit :

"La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour stipule à son article 6 : 'en fonction des besoins, la commune propose, soutient et subventionne un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Pour ce faire, elle crée des structures d'accueil ou passe des conventions avec des structures d'accueil autorisées.'

Selon l'enquête menée par le Conseil communal, il manque actuellement 74 places d'accueil par année. Les projets programmés jusqu'en 2015 prévoient la création d'environ 60 places. En d'autres termes, d'ici à trois ans, on ne couvrira même pas les besoins actuels. Il est plus que probable que dans trois ans, les besoins seront supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

Nous proposons à la Commune de créer une ou deux structures d'accueil préscolaire."

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral soutient unanimement la transmission de ce postulat pour étude. Afin de disposer de places de crèche en nombre suffisant, aucune mesure ou analyse ne saurait être superflue. A l'occasion de cette discussion, notre groupe souhaite toutefois rappeler qu'avant même de créer elle-même des crèches la Commune doit évidemment tout mettre en œuvre pour encourager les initiatives privées et faciliter l'aboutissement de tout projet solide en matière d'accueil préscolaire et extrascolaire.

Notre groupe apprécierait que l'analyse porte en ce sens également sur le soutien de la Ville aux projets émanant d'autres acteurs, d'autant plus si la réponse au postulat devait laisser entendre que la création de crèches ne peut pas prendre place dans les priorités de la Ville pour des motifs financiers."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 53 de M. Martin Kuhn et de Mmes Marine Jordan et Andrea Burgener Woefray, ainsi que de 25 cosignataires.

- n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques

M. le Syndic précise que le Conseil communal accepte la transmission pour étude du présent postulat ainsi que de tous les postulats inscrits encore à l'ordre du jour à l'exception du postulat n° 60 de M. Gander qui de fait est déjà réalisé. M. J. Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, s'expliquera le moment venu.

Mme Elisabeth Reber Jung (PS) déclare ce qui suit :

"5 % des abeilles ont péri cet hiver dans notre canton à cause du varroa. La mode des ruches installées en ville a aussi atteint la Suisse romande. La ville de Lausanne a ainsi posé des ruches sur le toit de bâtiments, dans des parcs et même au collège de l'Elysée. Aucun citoyen n'a été piqué. Genève a créé un label appelé 'Abeilles urbaines Romandie'. Cela peut paraître étonnant, mais la récolte de miel en ville est plus importante, de meilleure qualité et n'est pas plus polluée qu'à la campagne. Les ruches peuvent être gérées par des particuliers et des apiculteurs expérimentés. L'intérêt existe. La société d'apiculture de la région nous assure de son soutien pour la mise en place de ces ruches. Il est rare que vous puissiez voter dans cette salle sans conséquences budgétaires."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung et de 26 cosignataires.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

- n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 23 cosignataires demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes

Frau Elisabeth Reber Jung (SP) sagt :

"Die Stadt Freiburg verfügt noch über naturnahe Habitate wie die Uferpartien der Saane, aber die Biodiversität ist empfindlich und komplex. Es ist ein unersätzlich Kapital, das es langfristig zu bewahren gilt. Die Installation von Insektenhotels ist einfach und verursacht kaum Kosten. Wildbienen, Schmetterlinge und andere Insekten können darin Unterkunft finden. Wir leisten damit einen aktiven Beitrag an die Erhaltung der Biodiversität und die Lebensqualität in unserer Stadt.

S'engager pour la biodiversité est facile, il suffit de le vouloir."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung et de 23 cosignataires.

- n° 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire

Le Président constate que M. T. Zwald a démissionné avant la transmission de ce postulat. *"Qui reprend ce postulat au nom du groupe libéral-radical ?"*

M. Jean-Noël Gex (PLR) précise qu'il s'agit de Mme B. Acklin Zimmermann.

Frau Christa Mutter (Grüne) sagt :

"Was wir in diesem Postulat fordern, ist die gleichberechtigte Anerkennung der Deutschen Bibliothek mit der Stadtbibliothek als Öffentliche- und als Schulbibliothek.

Comme la loi scolaire lui en fait l'obligation, le Conseil communal a désigné comme bibliothèque scolaire la Bibliothèque de la Ville. Il ne l'a en revanche pas fait pour la bibliothèque alémanique la 'Deutsche Bibliothek'. Or, celle-ci rend et assume les mêmes services en faveur du public et des élèves. Elle reçoit une aide financière de la Commune sept fois inférieure à celle octroyée à la Bibliothèque de la Ville. Par tête de Francophone, la Commune dépense 2,3 plus que par tête d'Alémanique. Malgré ce déséquilibre des moyens, la 'Deutsche Bibliothek' effectue presque autant de prêts que la bibliothèque officielle. Ce que nous demandons, c'est simplement l'application du principe d'égalité de traitement pour les Alémaniques.

Nous avons déposé ce postulat au mois de mai 2012, nous demandons une réponse jusqu'au mois de mai 2013, afin de pouvoir inscrire le crédit nécessaire au budget de 2014 au plus tard."

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) précise ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical soutient la transmission de ce postulat au Conseil communal. Nous estimons qu'il est absolument essentiel de reconnaître la bibliothèque allemande comme bibliothèque scolaire.

Trotz bescheidenem Budget erbringt die Deutsche Bibliothek enorme Leistungen für die Kindergärten und Primarschulen. Sie öffnet den Schülern und Schülerinnen buchstäblich die Türen zur Welt des Buches.

La bibliothèque allemande a une très bonne fréquentation. L'année passée elle a enregistré 79'155 prêts et 1'558 abonnements, dont 75 bilingues. Plus de 60 % des personnes qui fréquentent la bibliothèque habitent en ville.

Ich übertreibe nicht, wenn ich sage, dass die Deutsche Bibliothek einen unverzichtbaren Beitrag an das kulturelle Leben unserer zweisprachigen Stadt leistet.

C'est au nom de l'égalité entre les communautés linguistiques, que nous vous prions de soutenir ce postulat. On ne peut pas constamment se proclamer ville bilingue sans accepter les coûts qu'y en résultent. Il ne suffit pas d'installer des panneaux bilingues en gare de Fribourg. Le bilinguisme se manifeste dans tous les secteurs.

Wenn es ihnen ein Anliegen ist, dass Jugendliche und Kinder auch in Zukunft ein deutschsprachiges Buch von innen sehen und nicht nur twittern und 'smslen', dann unterstützen sie dieses Postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 57 de Mmes Christa Mutter, Andrea Burgener Woeffray, Gisela Kilde et de M. Thomas Zwald, ainsi que de 37 cosignataires.

- n° 58 de Mmes Claudine Esseiva (PLR) et Manon Delisle (PS) et de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la répartition entre les sexes des postes de cadres de l'administration communale, ainsi que des organes dirigeants des entreprises majoritairement en main de la Ville

Frau Claudine Esseiva (FDP) sagt :

"Wie bereits vorher gesagt, ziehe ich dieses Postulat zurück und wir werden es mit dem Postulat-Nr. 59 fusionnieren, und gemeinsam mit Frau M. Delisle werden wir es ihnen erneut unterbreiten. Da diese beiden Postulate in die gleiche Richtung gehen, ziehen wir beide zurück und stellen zu einem späteren Zeitpunkt ein neues Postulat."

Le postulat n° 58, comme le postulat n° 59, est ainsi liquidé.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite) - n° 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour que, dans un délai raisonnable, la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après au nom de l'Exécutif :

"Du moment que les éléments de réponse sont complets, le Conseil communal souhaite répondre ce soir à ce postulat. Je serai un petit peu plus long que d'habitude, afin de vous donner les explications nécessaires.

Le problème du traitement des micropolluants est un sujet d'actualité. Les autorités de la ville se préoccupent depuis un certain temps déjà de l'installation d'un système de traitement. Les micropolluants proviennent de nombreux produits d'usage courant, comme les médicaments, les détergents ou les cosmétiques, qui s'ajoutent aux produits phytosanitaires et industriels. Ils se retrouvent dans les lacs et les cours d'eau avec les eaux traitées.

Des concentrations extrêmement faibles de ces substances suffisent à induire des effets néfastes pour les poissons, les organismes aquatiques, pouvant même contaminer les ressources en eau potable.

D'après les études effectuées, les mesures prises à la source ne suffisent pas à désamorcer le problème des micropolluants organiques. En effet, comme la charge de ces substances dans un bassin versant ne provient pas de sources ponctuelles, tels les hôpitaux ou les homes pour personnes âgées, on ne peut pas se contenter de prétraiter les eaux de ces seuls établissements.

Afin de trouver une solution au problème des micropolluants, l'Office fédéral de l'environnement a mis en place une stratégie qui s'intitule 'Micropoll', stratégie qui propose une approche sélective consistant à optimiser les STEP de tailles moyenne à grande. Il s'agit d'équiper les stations d'épuration d'une étape de traitement supplémentaire. Les plus grandes des STEP communales sont concernées et seront dotées de nouveaux procédés techniques éliminant l'essentiel des micropolluants. L'optimisation des STEP en question ne devrait pas prendre plus de vingt ans.

Deux types de méthode ont démontré leur efficacité pour l'élimination de ces micropolluants. Il s'agit de l'ozonation et du traitement de l'eau à l'aide de charbon actif en poudre au sortir de la phase biologique. Il est relativement facile d'équiper les STEP de tels dispositifs. Ces deux procédés abaissent de 80% au moins la concentration de micropolluants dans les eaux épurées.

La stratégie de l'Office fédéral de l'environnement passe par un investissement d'environ 1,2 milliard de francs. En fonction du procédé choisi, la consommation énergétique s'accroîtra de 5 à 30%, augmentant ainsi les frais d'exploitation. La Suisse consacre aujourd'hui 120 francs par an et par habitant au traitement des eaux usées. Ce chiffre passera à environ 136 francs après la mise en service de ces installations pour le traitement des micropolluants.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

Le Conseil fédéral a envoyé en consultation le 25 avril 2012 un message proposant la création d'un fonds spécial pour couvrir 75% des coûts d'investissement des STEP en question. Ce fonds serait alimenté par une taxe perçue par la Confédération auprès de toutes les STEP en fonction du nombre d'habitants raccordés à chaque installation. Le montant maximal devrait être fixé à 9 francs par an et par habitant pour couvrir les besoins annuels évalués au plan fédéral à 45 millions de francs. Une modification de la loi sur la protection des eaux devra être faite, afin de donner les bases légales à ce financement.

Quant à la STEP de Fribourg, elle présente un potentiel de 150'000 équivalents habitants pour le traitement des eaux usées. Elle entre donc dans le cadre des STEP qui seront touchés par l'assainissement. Le coût estimé pour la mise en place d'un système de traitement est de quelque 12,5 millions de francs. Les premières études tendent à opter pour le procédé d'ozonation. Le système par ozonation nécessite en effet moins de place. Néanmoins, il n'est pas exclu qu'une réorganisation du site des Neigles soit nécessaire pour accueillir l'installation de traitement des micropolluants. Enfin, des crédits d'étude et de réalisation ont été intégrés au plan financier 2012 – 2016. Ils seront réactualisés dans le plan 2013 – 2017 qui vous sera soumis prochainement.

En conséquence, la réalisation de cette installation dépend fortement du programme défini par la Confédération compte tenu de son coût. Le programme de subventions est, en effet, un élément essentiel à la mise en place d'un équipement de traitement des micropolluants. Dès lors, le plan financier continuera, ces prochaines années, à être adapté en fonction de l'évolution du fonds et des priorités de la Confédération, mais, cela figure depuis l'année passée dans notre plan financier.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal estime que tous les éléments de réponse connus à ce jour sont donnés par le biais de ce rapport et vous propose, dans ce sens, de renoncer à lui transmettre le postulat."

M. Daniel Gander (UDC) déclare ce qui suit :

"Je ne suis pas tout à fait satisfait de cette réponse. Sur l'ensemble de la planète des mesures et des moyens importants sont mis en œuvre pour la protection de l'air et de l'eau. L'eau, c'est un élément primordial pour la vie. Pourtant, il y a des retards considérables pour la traiter et lutter efficacement contre la pollution de nos lacs, de nos rivières et des océans.

Dans nos pays dit développés, nous n'en sommes encore qu'aux études, aux projets ou au début des traitements, alors que dans d'autres, il n'est pas un jour sans que des humains ou des animaux meurent en raison de la pollution.

C'est dans le but d'accélérer ce processus de mise en place d'installations et des moyens techniques nécessaires qu'avec mes cosignataires, j'ai déposé ce postulat. Si une étude de faisabilité est déjà engagée à la STEP de Fribourg et qu'un montant figure au plan d'investissement de 2013, il me serait utile de savoir quels seront les moyens techniques, dans un avenir proche, qui seront utilisés et dans quels délais les équipements de traitement seront mis en place.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

Afin d'avoir des réponses à ces questions, je vous informe qu'avec mes cosignataires, nous maintenons notre postulat et j'invite nos autres collègues à soutenir la transmission de ce postulat."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) déclare ce qui suit :

"Je soutiens la transmission au Conseil communal de ce postulat. Quand je dis je, c'est que nous ne nous sommes pas consultés au sein de notre groupe. Outre ce maintien du postulat, j'aimerais ajouter une petite requête. C'est que les autorités informent la population sur les micropolluants. Une campagne des services cantonaux de l'Energie et de l'Environnement intitulée 'Doucement la dose !' existe. Il serait judicieux, en marge de ce postulat, d'informer la population par le truchement du '1700' ou par le biais de tout autre moyen. Il serait en effet préférable de diminuer les rejets de ces micropolluants que de continuer à s'en débarrasser, en essayant ensuite de lutter contre leurs effets. Essayons donc d'informer la population."

Vote

Premier scrutin

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 19 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, ce postulat.

Le Président constate que, selon les informations qui viennent de lui être données, il y a des erreurs dans le décompte des voix de ce scrutin. Il est dès lors procédé à un nouveau scrutin.

Deuxième scrutin

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 20 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 60 de M. Daniel Gander et de 11 cosignataires.

- n° 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars

M. Martin Kuhn (PS) s'exprime comme suit :

"Le PA2 stipule que l'amélioration de la vitesse commerciale des bus et la sécurité des cyclistes font partie des objectifs prioritaires. Afin d'atteindre cet objectif, il existe des tronçons qui se prêtent mieux que d'autres à l'aménagement de couloirs de bus. C'est le cas notamment du secteur situé entre les arrêts Vignettaz-Daler et Bertigny sur la route de Villars. Il s'agit d'une artère très fréquentée par le trafic motorisé privé et où les bouchons sont fréquents. Nous proposons d'étudier la mise en place d'un couloir de bus sur ce tronçon."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 61 de

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

MM. Martin Kuhn, Jérôme Hayoz, Pius Odermatt, Pierre-Alain Perritaz et de Mme Marie-Angèle Poupon, ainsi que de 27 cosignataires.

- n° 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc de Jura-Torry

M. Martin Kuhn (PS) s'exprime comme suit :

"Le parc de Jura-Torry sis sur l'ancien vallon du Jura est une place verte essentielle pour le quartier. Il comporte une place de sport en décrépitude, c'est le moins que l'on puisse dire. Il suffit d'aller y faire un tour pour s'en convaincre. Cette place de sport devrait être remise en état. Ce serait très utile pour les habitants de cette zone et aussi pour l'école du Jura. Nous proposons aussi d'aménager une place de jeu proche de la nature pour les enfants de ce secteur, et en particulier pour la crèche qui se trouve à proximité. La plus grande partie de ce parc devrait rester en l'état et pourrait être à disposition des enfants, comme c'est actuellement le cas.

Je vous prie d'accepter la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 62 de M. Martin Kuhn et de Mme Christa Mutter, ainsi que de 44 cosignataires.

- n° 63 de Mme Marina Flores (UDC) et de 22 cosignataires demandant au Conseil communal l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général

Mme Marina Flores (UDC) s'exprime comme suit :

"Nous avons tous la ferme volonté d'aider notre société à gérer au mieux l'énergie, de préférence grâce à l'énergie renouvelable. Nous voulons amener notre ville à la société de 2000 KW. Nous voulons tout à la fois sortir de l'énergie nucléaire et, en même temps, réduire les émissions de dioxyde de carbone. Nous parlons d'éoliennes. Nous avons déposé plusieurs postulats au sujet de l'énergie solaire.

Pourtant, nous siégeons dans une salle dotée de larges fenêtres non isolantes. Il va sans dire que le chauffage de cette salle brûlera beaucoup d'énergie non renouvelable, en créant une énorme quantité de dioxyde de carbone.

Nous prions le Conseil communal de veiller à l'installation de fenêtres isolantes dans notre salle. En agissant de la sorte, nous donnons le bon exemple.

Tous les bureaux installés dans des bâtiments historiques disposent de fenêtres isolantes. C'est en particulier le cas pour le bâtiment voisin de celui où nous siégeons, celui de la chancellerie d'Etat construit en 1737. N'oublions pas non plus l'ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, édifice médiéval, dont la rénovation est presque achevée et qui est désormais dotée de fenêtres ultra-isolantes. On pourrait

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

également citer l'ancien couvent des Augustins qui est en pleine transformation et qui possèdera lui aussi des fenêtres isolantes ou encore l'ancienne caserne de la Planche qui date des années 1780 et où sont entreposés des objets archéologiques. Notre Conseil communal siège à la Maison de Ville qui dispose également de fenêtres isolantes."

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"A titre tout à fait personnel, je soutiens ce type de mesures, puisqu'il s'agit de diminuer la consommation d'énergie fossile, en isolant des fenêtres de manière adéquate. J'aimerais simplement rappeler à l'UDC qu'il faudra du personnel à la Ville de Fribourg pour réaliser cette opération, parce que les fenêtres ne vont pas s'isoler toutes seules."

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'écrie :

"Ceux qui siègent depuis longtemps dans cette salle sauront pourquoi je soutiens la transmission de ce postulat." (Rires)

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 63 de Mme Marina Flores et de 22 cosignataires.

- n° 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles

M. Andreas Burri (Verts) déclare ce qui suit :

"Avec ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'élaborer un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre en ville. Nous demandons en particulier la mise en place de zones de rencontre autour de toutes les écoles. Il s'agit là de secteurs très sensibles. Grâce à l'aménagement de ces zones de rencontre, nous pourrions garantir plus de sécurité à nos enfants.

Nous souhaitons que le Conseil communal procède à la création de ces zones de rencontre à un rythme régulier, soit à raison de deux à trois zones par année."

Mme Anne-Sophie Guillaume (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Comme il s'agit d'aménager des zones de rencontre à proximité des écoles et que je suis une mère de famille dont les enfants sont en âge scolaire, c'est à moi qu'échoit l'honneur de présenter la position du groupe libéral-radical au sujet du postulat n° 64. Je tiens en premier lieu à souligner que le PLR n'est pas fondamentalement opposé à la création de zones de rencontre. Il souhaite cependant que le Conseil communal tienne compte des arguments que nous allons vous présenter maintenant, arguments qui portent précisément essentiellement sur la sécurité.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

A l'instant, M. A. Burri a affirmé avoir à cœur d'assurer la sécurité des enfants. C'est exactement ce qui m'incite à intervenir. En tant que parents, nous n'avons de cesse d'inviter les enfants à faire attention aux voitures, à bien regarder avant de traverser la chaussée et à rentrer le plus rapidement possible à la maison, sans s'arrêter pour folâtrer et entamer des discussions avec n'importe qui et n'importe où.

Aussi, craignons-nous que la création d'une zone de rencontre à proximité d'une école ne véhicule un faux message à l'intention des enfants. Nous craignons que cette zone n'instaure un faux sentiment de sécurité. C'est surtout cet élément qui nous inquiète. Nous craignons que cette zone intermédiaire entre la cour d'école hypersecurisée et le reste de la ville hyperdangereux, que cette zone exceptionnelle, cette zone où il est permis de courir et de jouer sur la route, ne mette en péril la théorie générale et abstraite que tous les parents se font fort d'inculquer dans la tête des petits que la route est un endroit dangereux où il ne faut pas jouer au football, où il ne faut pas jouer à chat-perché...

Les enfants ont besoin de messages clairs et précis : 'La route doit rester un endroit dangereux'. On s'amuse sur la cour de récréation et sur les places de jeu, mais pas sur la route.

Mis à part le fait que ces zones de rencontre sont prévues à proximité des écoles, les zones de rencontre soulèvent encore d'autres inconnues. Plusieurs études, notamment de la Police cantonale zurichoise, démontrent que les zones de rencontre n'apportent pas que des avantages, y compris pour les adultes. Je souhaite aborder trois points : le point de vue du piéton, le point de vue de l'automobiliste et le point de vue de l'environnement. Pour le piéton, la suppression des passages protégés dans ces zones de rencontre crée un faux sentiment de sécurité. Le piéton aura l'impression qu'il a le droit d'aller où il veut sans se soucier des voitures. Il ne fera plus attention à la circulation et perdra sa vigilance.

Quant à l'automobiliste, les yeux rivés sur son compteur, craignant de se faire pincer pour excès de vitesse, il aura moins d'attention à l'égard de ces flux de piétons qui lui tomberont dessus de je ne sais où, piétons distraits et gorgés d'un faux sentiment de sécurité.

Enfin, pour l'environnement, il y a également des considérations dont il faut tenir compte. Une automobile qui s'arrête et qui redémarre continuellement, comme un véhicule qui freine et qui est en train de rouler à une vitesse très réduite dans une zone de rencontre, est en premier lieu plus bruyante qu'une voiture qui circule simplement à 50 km/heure de manière fluide et elle est ensuite plus polluante.

En conclusion, le groupe libéral-radical invite le Conseil communal à examiner scrupuleusement le postulat n° 64, en prenant en considération tous les éléments pertinents, notamment de la sécurité des enfants – qui peut être interprétée de deux manières comme nous l'avons vu tout à l'heure -, de la pertinence de la mesure par rapport à la circulation dans les quartiers en question et des études scientifiques et statistiques réalisées sur le sujet, en particulier l'étude de la police cantonale zurichoise. Il faudra aussi tenir compte de l'environnement ainsi que du bien-être des habitants.

Au vu de toutes ces interrogations soulevées par le postulat n° 64, le groupe libéral-radical n'émet pas de recommandations de vote

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

quant à sa transmission. Chacun de nous votera en son âme et conscience, ce que je vous invite à faire tous."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 64 de M. Andreas Burri et de Mme Elena Strozzi, ainsi que de 9 cosignataires.

- n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime comme suit :

"Le postulat demande la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre. Lors de la séance du 15 décembre 2009, ce problème a fait l'objet d'une réponse du Conseil communal (cf. procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009, pages 346 et 347). Par rapport à la réponse donnée à l'époque, il me semble que de nouveaux éléments doivent être pris en considération. Il me semble qu'il serait vraiment intéressant d'installer de tels panneaux sur le toit."

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical rejettera la transmission de ce postulat. En effet, ce postulat n'est qu'une tranche de saucisson du postulat n° 5 déposé par M. P.-O. Nobs qui demandait l'inventaire et l'évaluation du potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune. Il n'y a certainement pas d'éléments nouveaux par rapport à la réponse donnée par M. J. Bourgknecht lors de notre séance du 21 mai 2012. Il n'est pas souhaitable de surcharger le service de l'Edilité déjà fort occupé par les programmes de construction des écoles du Schoenberg et du Botzet."

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

"Il est évident que le groupe UDC soutient toutes les démarches visant à la production d'énergie renouvelable – même s'il y a des rieurs dans la salle, ce ne sont pas forcément ceux que l'on croit qui finiront par s'imposer - . Nous soutenons en particulier les installations qui peuvent se réaliser dans les délais les plus brefs. Tel est le cas de l'installation de panneaux solaires, d'autant plus que le prix desdits panneaux connaît une chute vertigineuse qui rend la production d'énergie solaire de plus en plus intéressante.

Dans le cas qui nous préoccupe, nous rappelons cependant qu'en date du 21 novembre 2011, le groupe UDC a déposé, par le truchement de son chef, le postulat n° 30 qui demandait l'utilisation ou la mise à disposition des toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg pour la production d'énergie solaire. Ledit postulat visait évidemment aussi le bâtiment de la salle Equilibre, comme du reste les bâtiments des nouvelles écoles (cf. procès-verbal de la séance du 21 novembre 2011, page 354).

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

Nous soutiendrons la transmission au Conseil communal du postulat n° 65, en espérant que la réponse du Conseil communal au postulat n° 30 sera donnée au Conseil général sans trop tarder, vu l'importance du défi énergétique pour notre pays."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 65 de Mme Elena Strozzi et de 20 cosignataires.

- n° 66 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un sens unique au passage du Cardinal

Mme Elena Strozzi (Verts) fait la déclaration qui suit :

"En proposant un sens unique, je n'entends effrayer personne. Au début de l'été, pendant trois semaines, le passage du Cardinal a été mis en sens unique en raison d'un chantier. Avec beaucoup de parents d'élèves de l'école de la Vignettaz, nous avons espéré que cette mise à sens unique provisoire donnerait des idées à la Commune pour aménager un passage réservé aux enfants fréquentant cet établissement scolaire. Ce postulat se fonde essentiellement sur des considérations de sécurité pour les enfants de Pérolles qui doivent emprunter ce passage pour se rendre à l'école de la Vignettaz. Je vous prie d'accepter la transmission de ce postulat."

M. Georges Rhally (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"Le passage du Cardinal est un point sensible pour la mobilité douce. Nous le concédons, le Conseil communal le comprend : il faudra tôt ou tard trouver une solution pour y remédier. Le postulat que nous avons déposé en 2011 et que nous avons traité tout à l'heure essaye d'amorcer une solution.

La mise en sens unique du passage du Cardinal, comme proposé à ce jour, n'est pas une solution. Le trafic individuel motorisé de ou vers Pérolles existe et doit être maintenu.

La mise en sens unique de l'avenue de la Gare a déplacé une partie du trafic par le passage du Cardinal. Une seconde mise en sens unique ne fera que déplacer ce trafic à travers des zones d'habitation, comme la rue de l'Industrie.

C'est pour ces brefs motifs que nous vous prions, de ne pas donner suite à ce postulat et de refuser sa transmission."

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit :

"Il semblerait que l'aménagement du passage du Cardinal intéresse particulièrement notre assemblée, puisque ce thème a déjà fait l'objet de trois postulats. Outre le présent, il s'agit des postulats n° 11 de Mmes Y. Peisl-Gaillet et E. Strozzi demandant au Conseil communal de mener une réflexion globale pour l'aménagement du secteur Boxal-Cardinal-Arsenaux et n° 23 de MM. G. Rhally et J.-J. Métrailler demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un ou des trottoirs,

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

une piste cyclable et si possible une piste de bus, postulat dont on vient de débattre ce soir.

Le postulat qui nous est soumis et qui vise à étudier la possibilité d'instaurer un sens unique au passage du Cardinal est pour le moins étonnant à nos yeux. En effet, les mêmes signataires de ce postulat ont déposé un postulat – c'était le postulat n° 11 – demandant une réflexion globale pour l'aménagement de ce secteur ! Mme Peisl-Gaillet avait d'ailleurs affirmé lors de la décision de transmission du postulat n° 11 : 'La politique du patchwork dans ce domaine est catastrophique à long terme' (cf. procès-verbal de la séance du 26 septembre 2011, page 218).

Nous souscrivons à ces propos. Le Conseil communal a d'ailleurs donné suite à cette requête, puisqu'il a entrepris une étude de circulation portant sur le réseau routier situé à proximité immédiate du site Cardinal. M. J. Bourgknecht l'a du reste confirmé il y a quelques instants. A nos yeux, il y a donc une incohérence totale à demander un concept global et, sans attendre les résultats de l'étude, à proposer une mesure spécifique.

Si le souci des postulants est la sécurité des enfants, alors nous suggérons comme première mesure la pose d'une barrière le long des trottoirs.

Nous avons, en outre, déjà fait l'expérience du sens unique à cet endroit au mois de juin 2012. Cette mesure a créé d'énormes ralentissements dans toute la ville, non seulement pour les automobilistes, mais également pour les usagers des transports publics, dégradant gravement l'accessibilité de notre ville et par là même l'attractivité de Fribourg.

Il est donc naïf de penser que l'introduction d'un sens unique à cet emplacement améliorerait la situation. En l'état actuel, celle-ci ne ferait qu'empirer. Essayons de garder une certaine cohérence dans l'aménagement du territoire et ne proposons pas des mesures isolées sans conception globale, dont l'inefficacité a déjà été démontrée.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas la transmission de ce postulat au Conseil communal."

M. Maurice Page (PCS) déclare ceci :

"Mon préopinant vient de parler de cohérence. Je crois également qu'il faut faire montre de cohérence dans ce dossier. Nous venons de recevoir un rapport pas plus tard qu'il y a quelques minutes sur la situation de ce passage du Cardinal. Ce rapport me semble assez exhaustif et relativement complet. Il n'apparaît pas très cohérent de vouloir recommencer et de remettre l'ouvrage sur le métier.

Je rappellerai également une chose toute simple que certains ont peut-être oublié dans cette salle : il y a des personnes qui ont lancés une initiative pour s'opposer à un certain sens unique. On a vu ce que ça a donné quand même...Aujourd'hui on ne va pas se lancer dans une nouvelle guerre de ce genre-là. Je m'oppose à la transmission de ce postulat."

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime à titre individuel :

"Je considère aussi que ce postulat ne doit pas être transmis à l'Exécutif. Il est parfaitement redondant avec le postulat n° 23 de MM. G. Rhally et J.-J. Métrailler, qui a fait l'objet d'un rapport aujourd'hui.

Je suis quelque peu étonné d'entendre certaine personne affirmer que d'avoir vu le passage du Cardinal mis en sens unique provisoirement au mois de juin lui a donné des idées. Personnellement, quand je vois un chaos à quelque part, cela ne me donne pas l'idée de le recréer ad vitam aeternam.

Que le passage du Cardinal pose des problèmes de sécurité, c'est vrai, mais comme mes préopinants, je pense que la question devra être gérée d'une manière globale avec l'aménagement du site Cardinal, du secteur de Boxal et du site des Arsenaux. J'ai la conviction que mettre le passage du Cardinal en sens unique provoquera encore davantage de problèmes et engorgera davantage la circulation. On peut du reste se demander si ce n'est pas finalement le but de ce postulat."

Le Président donne la parole à Mme E. Strozzi pour une très brève réponse.

Mme Elena Strozzi (Verts) précise ce qui suit :

"L'objectif de mon postulat est d'abord de montrer qu'il est possible d'introduire ce sens unique très rapidement et à brève échéance. C'est une opération qui ne contrevient en rien à un aménagement global du secteur à long terme, idée que je soutiens absolument. A ceux qui craignent le chaos je répondrai simplement que des enfants du quartier de Pérolles se rendant à l'école de la Vignettaz passent tous les jours à cet endroit et souffrent de toute cette circulation."

Vote

Le Conseil général refuse par 37 voix contre 26 et 5 abstentions de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 66 de Mme Elena Strozzi et de 16 cosignataires.

- n° 68 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de Mme Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal de dresser un inventaire des locaux vides en ville

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit au nom de l'Exécutif.

"Voilà le type de postulat qui pose des problèmes formels qui sont les suivants :

Sur le fond, les postulants demandent à la Commune de dresser la liste des locaux vides en ville. La première des démarches que nous avons menée, puisqu'il s'agit d'une question concernant la promotion économique, c'est bien évidemment de contacter la responsable de la promotion économique de l'Agglomération. Pour obtenir une réponse sur le fond. Or, avoir une connaissance pointue des locaux vides, c'est évidemment quelque chose de totalement différent que d'avoir une connaissance des terrains libres pour une construction ou pour des aménagements.

Séance du 29 octobre 2012

Décision quant à la transmission (suite)

En ce sens-là, j'allais presque dire que la réponse à cette question consiste à dire que c'est mission quasi impossible. Dès lors, je peux soit conseiller aux deux postulants de retirer leur texte pour formuler un postulat plus précis, soit je ne pourrai que vous conseiller de refuser sa transmission pour éviter que finalement il n'y ait frustration au moment de la présentation du rapport final qui ne pourra répondre que de la même manière que je viens de le faire."

Herr Jérôme Hayoz (SP) sagt :

"Wir haben eigentlich in unserem Postulat relativ klar gesagt um was es geht. Es geht um eine Plattform, um ein Inventar, das man erstellen soll. Dass dieses nicht komplett sein kann, weil es auch Private gibt, die leerstehende Lokale anbieten, etc., ist klar. Wir finden aber, dass ein gewisses Inventar für Leute, die etwas suchen, hilfreich sein könnte. Es betrifft nicht nur wirtschaftliche Aktivitäten, sondern es können auch kulturelle oder soziokulturelle Aktivitäten sein. Ich denke auch, dass die Antwort des Gemeinderates aufzeigt, dass es dies bis heute nicht gibt. Es gibt zwar ein Inventar über Bauland. Ein Inventar im Sinne einer städtischen Standortpolitik, wie man mit diesen leerstehenden Lokalen in den Quartieren umgehen will, und wie ein solches Inventar genutzt werden könnte, das existiert nicht. Daher möchten wir eigentlich dieses Postulat aufrecht erhalten und wünschen uns, dass in diesem Sinne etwas erarbeitet wird.

Dans notre postulat, nous parlons d'une plate-forme consacrée à ces locaux vides avec leur inventaire et les possibilités d'affectation de ces locaux. Il ne s'agit donc pas seulement d'un problème de pure promotion économique, mais il s'agit aussi de permettre à des sociétés ou à des associations culturelles de trouver des locaux dont elles ont besoin. Nous maintenons notre postulat et vous invitons à voter sa transmission."

M. Hans Werhoniq (UDC) s'exprime comme suit :

"Le thème est intéressant, mais il ne me semble pas que ce soit le rôle de la Commune de s'ingérer dans les affaires privées des propriétaires pour leur demander si et quel local est vide, disponible, utilisé ou inutilisé. Cette tâche relève du marché libre. Quant aux agents ou artistes qui cherchent un local, ils peuvent le trouver en le cherchant eux-mêmes. Je ne vois aucune nécessité de transmettre ce postulat au Conseil communal."

Vote

Mise aux voix la transmission au Conseil communal, pour étude du postulat n° 68 de M. Jérôme Hayoz et de Mme Lise-Marie Graden, ainsi que de 26 cosignataires, recueille 31 oui et 31 non. Il y a 4 abstentions.

Le Président qui a voté non, maintient son vote et départage en faveur du refus de transmission. "Je me réfère aussi à la position du Conseil communal."

Le postulat n° 68 est ainsi liquidé.

Séance du 29 octobre 2012

16. Réponses aux questions

- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) – reprise par M. Pierre Marchioni (UDC) - relative aux devoirs des cyclistes

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, étant excusé ce soir, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 60 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au contrôle de l'utilisation des subventions versées par la Ville de Fribourg, en particulier à l'organisation CCSI/SOS Racisme

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, est heureuse de pouvoir donner connaissance à l'assemblée de sa réponse qui est prête depuis le 2 mai 2012 :

"Dans sa question, M. P. Marchioni – peut-être faut-il le rappeler pour ceux n'ont pas le texte sous les yeux – que deux individus peu recommandables recevaient le soutien actif d'une organisation comme CCSI/SOS Racisme. Sur cette base, l'auteur se demandait si la Commune exerce d'un contrôle même limité sur l'usage fait des subventions qu'elle verse et quelle serait la réaction du service des Affaires sociales, si un cas similaire concernait une personne au bénéfice de l'aide sociale.

Par le biais de la direction des Affaires sociale, la Ville de Fribourg subventionne plusieurs institutions sociales. Il s'agit de subventions forfaitaires de montants relativement modestes affectées au fonctionnement courant de ces institutions et non à des projets définis. La Direction ne peut et ne veut pas procéder à des contrôles approfondis de l'utilisation des subventions, sous réserve des contrôles ordinaires (budget et comptes, rapport de gestion, contrôle fiduciaire). Nous veillons aussi à ce que la zone d'activité de l'institution corresponde aux besoins effectifs de la population locale, sinon il s'agit d'une tâche de l'Etat ou d'une autre collectivité. Nous voulons ainsi éviter des doublons en matière de prestations et encourager un fonctionnement économique des institutions et la récolte de fonds auprès de tiers.

Les contraintes budgétaires de la Commune sont aussi un facteur essentiel du choix des bénéficiaires d'une subvention. La Ville privilégie ceux qui accomplissent des tâches qui complètent les siennes. Nous sommes enfin sensibles aux indications que nous constatons directement ou par le biais de tiers quant à la qualité et au sérieux des prestations fournies par les institutions.

S'agissant du CCSI/SOS Racisme, ces éléments combinés à des degrés divers ont été pris en compte pour amener la Commune à réduire puis à supprimer toute subvention à partir de 2009. La Ville accordait 30'000 francs de subsides jusqu'en 2002, 15'000 jusqu'en 2008. Dès 2009, il y a eu suppression de la subvention. Chaque année, CCSI/SOS Racisme sollicite une subvention qui est refusée.

A noter qu'une subvention est accordée au CSM, soit à Connexion Suisse Migrant, depuis 2011 elle est de 5'000 francs. Le CSM est actif dans le même domaine que le CCSI/SOS Racisme, mais dans un registre correspondant mieux à nos attentes, ainsi qu'au divers cadres institutionnels.

Séance du 29 octobre 2012

Réponses aux questions
(suite)

S'agissant des éventuels bénéficiaires de l'aide sociale, nous ne communiquons pas sur des cas individuels. Nous pouvons toutefois vous dire de manière générale que la propriété de biens immobiliers à l'étranger est prise en compte par l'Aide sociale en fonction de chaque dossier : refus d'aide, location pour valoriser l'objet et déduire le loyer perçu de l'aide versée, exigence de vente. Dans certains cas, si l'objet ne présente qu'une faible valeur, il n'est pas pris en considération.

Si l'usager ne renseigne pas le service de l'Aide sociale sur d'éventuels biens, cela conduit en principe au dépôt d'une plainte pénale et, dans tous les cas, à une décision de remboursement de l'indu. Le service de l'Aide sociale doit surtout compter sur ses propres moyens limités et sur la Police locale pour mettre au jour les situations d'abus. Certes, le service cantonal de l'Action sociale a bien créé un poste d'inspecteur cantonal, mais en pratique cette solution n'est pas convaincante. Nous avons dû renoncer à faire appel à ses services."

M. Pierre Marchioni (UDC) tient à remercier la Directrice des Affaires sociales de cette réponse fouillée et très détaillée.

- n° 68 de Mme Eva Kleisli (Verts) relative à la "faillite" du recyclage du plastique

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume la réponse ci-après, tout en se référant au rapport que chaque membre a reçu au sujet du postulat n° 17 de M. C. Schenker qui portait exactement sur le même sujet :

"Dans sa question, Mme E. Kleisli se demande si les informations données dans un article de 'L'Objectif' intitulé 'La faillite de la filière plastique' sont correctes. L'article relève que suite à la fermeture de l'entreprise Swissspolymera, le plastique collecté en ville de Fribourg est incinéré.

Ces informations sont justes : le plastique collecté dans les points de récolte ainsi qu'à la déchetterie principale des Neigles est actuellement amené et incinéré à l'usine d'incinération de la SAIDEF SA à Posieux.

La collecte du plastique a commencé en ville de Fribourg en 2007. A cette époque, l'usine de recyclage Swissspolymera SA située à Payerne reprenait les plastiques non PET mélangés pour en produire des granulés plastiques servant de matière première pour la production d'objets plastiques, tels que des cageots, palettes etc.

Des conteneurs pour la collecte du plastique ont été posés dans la majorité des points de récolte situés dans les quartiers de la ville ainsi qu'à la déchetterie centrale des Neigles. Les habitants ont rapidement pris l'habitude de séparer le plastique des ordures ménagères et de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet. Suite à des difficultés de production et d'écoulement, l'entreprise a fermé ses portes en 2008.

Depuis, la Ville continue de collecter les emballages et bouteilles en plastique non PET afin d'éviter que ceux-ci ne soient déposés dans les conteneurs PET, à côté des conteneurs ou dans les poubelles publiques. Les quantités sont en augmentation constante. Actuellement, il

Séance du 29 octobre 2012

Réponses aux questions
(suite)

n'existe sur le marché aucune d'entreprise qui reprend les plastiques non PET mélangés."

Mme Eva Kleisli (Verts) constate que le Conseil communal n'a pas beaucoup de choix.

"S'il n'existe pas de filière de recyclage, le Conseil communal ne peut pas l'inventer. J'aimerais juste ajouter un commentaire : la Confédération recommande aux communes de ne pas collecter le plastique des ménages. Nous estimons que la Commune doit suspendre la récolte des plastiques, dans un souci de transparence pour ne pas tromper les gens qui croient faire un geste écologique, qui ne l'est pas et aussi par esprit démocratique, parce que certains quartiers ne sont pas dotés de points de collecte. Il faut bien évidemment que cette suspension ne soit en vigueur que jusqu'au moment où une autre solution sera trouvée. Il faut savoir que certains pays pratiquent ce recyclage, même s'il est clair qu'il s'agit d'un recyclage onéreux et qu'il faut trouver une solution qui corresponde aux spécificités de chaque pays.

La devise des Verts a toujours été de diminuer la consommation, plutôt que de recycler. Dans le domaine des déchets plastiques, il serait logique d'encourager les commerces à vendre plutôt des sacs en tissu qu'en plastique et de récompenser les magasins qui font l'effort des bouteilles à remplir et donc réutilisable et recyclable.

Il est évident que le recyclage des déchets ménagers en plastique pose problème. Nous souhaitons malgré tout que le Conseil communal nous tienne informés de ses démarches, notamment par le truchement du rapport de gestion. Nous pourrions ainsi voir si les choses évoluent au plan suisse et aussi au niveau communal."

- n° 69 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'utilisation des plastiques non PET pour l'incinération des ordures ménagères

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, constate que la question de M. C. Allenspach comprend deux parties. Pour la première, la réponse a déjà été donnée dans le cadre du rapport concernant le postulat n° 17 de M. Claude Schenker. Quant à la seconde partie, elle concerne la collecte des déchets verts. Voici la réponse de l'Exécutif :

"Il existe actuellement déjà une collecte systématique des déchets organiques, tous les mardis, sur annonce uniquement. Les gens ont la possibilité de conclure un abonnement gratuit qui garantit un ramassage hebdomadaire entre mars et décembre. Actuellement, plus de 850 ménages ont conclu un abonnement et environ 200 personnes supplémentaires s'annoncent par téléphone ou internet toutes les semaines pour un ramassage unique. Ce système de ramassage par annonce ou abonnement permet d'avoir un contrôle personnalisé des conteneurs et d'intervenir en cas de problèmes tels que des dépôts non conformes (plastique, etc.). Un sondage effectué en 2010 auprès des utilisateurs du service a démontré clairement que ceux-ci étaient très satisfaits de ce système.

Le nombre d'abonnés et les tonnages sont en constante augmentation (déchets organiques ramassés : 2001 : 1'600 tonnes, 2011 : 2'600 tonnes).

Séance du 29 octobre 2012

Réponses aux questions
(suite)

Etat de la situation concernant la collecte des restes de nourriture et la méthanisation

Actuellement, la ville de Fribourg collecte uniquement les déchets organiques du jardin (gazon, feuilles mortes, etc.) et du ménage (épluchures, plantes etc.). Les restes de nourriture ne sont pas tolérés – ils ne peuvent pas être traités à l'usine de compostage Fricompost qui est une installation de compostage classique en tas.

Le groupe Axpo-Kompogas (ex-Fricomposte) prévoit la construction d'une usine de méthanisation sur son site de Posieux. Actuellement, le projet est en planification. Bloqué par des recours, il devrait voir le jour dans les deux années à venir. L'usine de méthanisation pourra traiter aussi bien les déchets organiques du jardin que les restes de nourriture des ménages, restaurants et cantines. Cela permettra d'accroître de manière significative les quantités de déchets organiques, recoltés et de réduire les quantités de déchets à incinérer, et induira un meilleur bilan écologique.

Dans le canton de Fribourg, il n'existe actuellement aucune entreprise de méthanisation pouvant recevoir de grandes quantités de déchets organiques, y compris les restes de repas. Les installations de méthanisation de type agricole qui ont vu le jour ces dernières années dans le canton sont toutes de faible capacité.

Depuis la modification du règlement en question en janvier 2011, différentes mesures d'information et d'encouragement au tri des déchets organiques ont été régulièrement menées par le Secteur de la voirie :

- action de vente de conteneurs verts à prix réduit en mai-juin 2011 : information dans le '1700', lettre aux régies, stand d'information à la Journée portes ouvertes au dépôt communal des Neigles (14 mai 2011); environ 80 conteneurs pour les déchets verts et 120 conteneurs pour d'autres déchets (papier-carton ou ordures) ont été livrés;
- information à la population sur le ramassage des déchets organiques par téléphone, internet, articles '1700' et sur le calendrier annuel des ramassages."

M. Christoph Allenspach (PS) constate ce qui suit :

"Il a fallu pas moins de quatre ans pour qu'enfin le Conseil communal, c'est-à-dire l'Edilité, informe le Conseil général, ainsi que le public que les déchets en plastique non PET sont incinérés, suite à une découverte un peu par hasard dans le rapport de gestion ! Un petit peu plus de transparence serait, me semble-t-il, nécessaire.

Contrairement à ma collègue E. Kleisli, je prie le Conseil communal de ne pas suspendre la collecte de ces déchets de plastique non PET. Les gens ont véritablement appris à trier les plastiques PET et non PET. Je suggère à l'Exécutif d'aller plutôt dans le sens préconisé par M. C. Schenker et d'élargir cette récolte. Si vous ne récoltez plus les plastiques non PET, beaucoup de personnes mettront ces plastiques non PET dans les conteneurs pour plastiques PET. Vous pouvez en être sûr. Vous aurez alors un vrai problème. D'ici à quelques années, il y aura très certainement une nouvelle entreprise qui recyclera ces déchets de plastique non PET.

Séance du 29 octobre 2012

Réponses aux questions
(suite)

J'en viens aux déchets verts. Effectivement, depuis 2011, il existe une obligation réglementaire pour la Commune de ramasser plus fréquemment les déchets organiques. Il reste toutefois une légère ambiguïté quant à savoir si vous voulez véritablement faire cet effort ou non. Pour le moment, on ne peut donc qu'attendre, en espérant que vous fassiez cet effort. Aujourd'hui, il y a en effet malgré tout un certain nombre de sociétés qui reprennent ces déchets verts. La ville de Zurich qui pendant une vingtaine d'années s'était opposée à récolter ces déchets est en train de construire une énorme usine pour traiter ces déchets organiques. Il est donc aujourd'hui possible de collecter ces types de déchets."

- n° 71 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au plan communal des énergies

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond dans les termes ci-après au nom du Conseil communal :

"Dans sa question posée le 21 mai 2012, Mme Y. Peisl-Gaillet avait posé la question suivante : 'Dans le cadre des discussions concernant le rapport de gestion, M. le Conseiller communal J. Bourgknecht nous a expliqué que le plan communal des énergies n'existait pas encore et qu'il serait intégré au nouveau PAL. Je souhaiterais donc savoir pourquoi ce plan communal des énergies, ainsi que le plan directeur énergétique, ont été présentés comme réalisés en 2011 lors du renouvellement du label 'cité de l'énergie' (cf. procès-verbal de la séance du 21 mai 2012, page 71).

Le Conseil communal rappelle que le plan directeur des énergies, document d'une quarantaine de pages, a été effectivement produit en 2011; il a été rédigé à ce moment-là selon un certain nombre de principes qui figurent dans le rapport de gestion de 2011. Ce document fera partie intégrante du PAL. Il sera traité et approuvé dans le cadre de la procédure de validation de ce PAL. Pour rappel, il devra être déposé à l'Etat au plus tard pour la fin de 2014.

Une carte de l'état actuel des réseaux d'énergies thermiques, ainsi qu'une carte relative à la planification énergétique territoriale devront encore être annexées à ce plan directeur des énergies avant sa finalisation définitive et sa présentation au Conseil communal.

Cependant, les audits consacrés au label 'cité de l'énergie' ayant lieu tous les quatre ans, ce plan directeur des énergies, tel que formulé en 2011 a d'ores et déjà été intégré au dossier du label 'cité de l'énergie 2011', en accord avec le mandataire chargé de l'audit.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler ou vous informer que la Ville de Fribourg a obtenu en date du 22 novembre 2011 pour la quatrième fois ce label de 'cité de l'énergie', qui est valable pour quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au 29 novembre 2015. Nous avons avec d'autres communes reçu ce document en bonne et due forme pas plus tard que vendredi passé à La Chaux-de-Fonds."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) remercie M. le Vice-Syndic de cette réponse, sans entrer dans trop de détails. *"Il est trop tard et cela ne nous servirait à rien."*

- n° 77 de M. Louis Castella (UDC) relative aux frais d'administration de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Séance du 29 octobre 2012

Réponses aux questions
(suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, s'exprime comme suit :

"Lors de la dernière séance, le Conseiller général L. Castella a souhaité connaître le détail et la manière de calculer les frais suivants :

- *244'526,05 francs, page 3 des comptes annuels, rubrique frais d'administration;*
- *523'864,21 francs, page 20 des comptes annuels, rubrique frais d'administration des placements 2011;*

Je répondrai d'abord à la première question, en relevant qu'il n'y a pour l'instant pas de norme quant à la manière de calculer ce type de frais. On dispose en revanche d'éléments statistiques. Ces éléments statistiques font apparaître que pour l'ensemble des caisses publiques, la fourchette des frais par assuré se situe entre 76 et 872 francs. La CPPVF se trouve dans cette moyenne, puisque ces frais se situent en moyenne entre 221 et 250 francs par assuré. Le montant est un peu plus élevé pour l'exercice 2011. Cela est dû essentiellement à l'ensemble des frais liés aux différentes expertises actuarielles et également aux travaux en cours – qui avait déjà commencé en 2011 – pour la révision des statuts de la caisse de prévoyance.

La seconde question de M. Castella concernait les frais d'administration des placements 2011. Ces frais sont conformes à la norme Swiss AAP RPC 26. Je rappelle quelques éléments. En premier lieu, le montant de 523'864,21 francs représente par rapport à la fortune placée un montant de 0,91 %. En d'autres termes, pour chaque tranche de 100 francs placés, les frais d'administration se montent à 90 centimes. A ce sujet, il n'existe pas encore non plus de directives normatives émanant de l'OFAS. En revanche, une fois encore, quelques données statistiques pour constater que ces frais varient de 0,15 % à 1,86 %. Le taux pour la Ville de Fribourg est en dessous de la moyenne, puisqu'il est de 0,56 %. En l'absence de directives normatives, l'OFAS ne peut que conseiller aux institutions de prévoyance de faire encore plus marcher la concurrence entre les différents établissements de placement."

M. Louis Castella (UDC) déclare ce qui suit :

"Vous venez de me donner la manière d'établir les statistiques concernant ces frais. En fait, je demandais le détail de ces frais. Je souhaitais savoir si le pourcentage que la direction des fonds est autorisée à déduire directement de la valeur du titre, soit de 0,75 à 2,5 % est comprise dans les frais de la page 20. Je ne suis pas satisfait de la réponse, mais je m'en contenterai."

- n° 78 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, s'exprime comme suit :

" A l'occasion de la présentation des comptes de la Caisse de pension, M. P. Marchioni a posé la question suivante relative aux instruments financiers dérivés en cours :

Séance du 29 octobre 2012

Réponses aux questions
(suite)

'Comment ont été débouclées les positions :

1. 5,75 % reverses convertible BC Zürich au 22 juin 2012 de 296'250,-- francs (Rothschild)
2. Le 'bonus certificate' BCV au 23 août 2012 de 258'275,-- francs (BCF)

De quelle manière sont définis les risques portés par l'acheteur sur les trois dérivés :

1. Lastlook bonus CS 25 février 2014 de 77'500,-- francs BCF
2. Open end exane perpetual de 69'057,68 francs BCF
3. Certificat JP Morgan au 23.05.2013 de 221'099,77 francs Rothschild

M. Marchioni s'étonne encore 'de voir la Caisse de pension de la Ville de Fribourg travailler avec une banque aussi sulfureuse que JP Morgan'.

Il paraît utile de rappeler ici que la Caisse de pension ne gère pas directement sa fortune. Celle-ci est divisée en quatre mandats. Un premier mandat regroupe toutes les obligations suisses, il est historiquement le descendant du mandat qui était confié à la CEV. Les trois autres mandats ont la même structure, ils regroupent l'ensemble des véhicules financiers tels que définis par l'allocation stratégique (ALM) de la Caisse, excepté les obligations suisses et l'immobilier suisse.

Les mandataires doivent évidemment respecter le cadre légal des placements financiers, de la LPP et du règlement de placement de la Caisse. Dans ces limites, c'est à eux à gérer la fortune de la Caisse. Celle-ci, par le biais de sa Commission de placement, surveille et contrôle ces mandats. Elle est aidée dans cette tâche par les rapports trimestriels produits par le 'Global custody'. Ceux-ci permettent non seulement de comparer chaque mandataire avec des indices de référence, mais également de les comparer entre eux.

Pour revenir aux questions posées, en ce qui concerne le bouclage des positions listées :

1. Le 5,75 % reverse convertible BC Zürich a été vendu le 13 juin à 96,55, soit avec une perte de 3,46 % par rapport au prix d'achat.
2. Le produit structuré de la BCV 'Bonus Certificate' a été vendu en date du 7 mars 2012 avec un bénéfice de 7,3 % par rapport au prix d'achat.

Pour ce qui est des risques portés par l'acheteur, il y a de façon usuelle le risque débiteur envers la société émettrice, puis le risque marché spécifique au produit.

3. Le produit 'lastlook bonus' du Crédit Suisse est un investissement en actions japonaises. Il est couvert contre le risque de change. Le risque 'émetteur' est Crédit Suisse (Rating A).
4. Le produit Exane 'EMI Emerging Market open end' est un certificat qui investit dans des actions des marchés émergents. Le risque 'émetteur' est Exane (Rating A).

Séance du 29 octobre 2012

Réponses aux questions
(suite)

5. *Le produit 'Certificat JP Morgan au 23 mai 2013' est lié à l'évolution de l'indice EuroStoxx50. Le risque émetteur est envers JPMorgan Chase Bank 'Rating AA'."*

Le Président demande à M. P. Marchioni s'il est satisfait de cette réponse très technique du Conseil communal.

M. Pierre Marchioni (UDC) de répliquer :

"Bien ! On pourrait en discuter un moment, mais il se fait tard. Je me contenterai de dire 'ouais', ça va !" (Rires)

- n° 79 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Président de la CPPVF, déclare ce qui suit :

"A l'occasion de la présentation des comptes de la Caisse de pension, M. P. Wicht a posé la question suivante, relative aux prestations de sortie :

Quels sont les montants versés entre le 1er janvier 2005 et le 30 juin 2012 aux rubriques suivantes :

- *Prestations de libre passage en cas de sortie;*
- *Versements anticipés en cas de divorce;*
- *Versements anticipés sur la propriété du logement.*

La question couvre également le prélèvement total ou partiel de l'avoir assuré au moment du départ à la retraite (cf. procès-verbal de la séance du 24 septembre 2012, page 151).

Le tableau ci-dessous donne, par années, les réponses aux questions posées.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	0.6-2012
Prestations de sortie	1'069'629	1'038'828	4'473'130	410'451	2'014'642	1'206'263	742'280
Versements en cas de divorce	112'724	154'574	-66'716	173'627	273'719	170'294	20'000
EPL	555'000	833'000	103'283	518'000	162'000	469'000	
Prestations en capital					60'000		

Il y a lieu de préciser qu'en 2008 le montant de 4,4 millions de francs de prestations de sortie est lié au départ des collaborateurs de la CEV, établissement qui a alors été repris par la Banque cantonale de Fribourg."

M. Pascal Wicht (UDC) est satisfait de cette réponse du Conseil communal. *"Elle est tout à fait complète. Je l'en remercie."*

Séance du 29 octobre 2012

17. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 69 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal une expertise scientifique sur les conséquences de la fermeture du pont de Zaehringen sur la vie économique dans le quartier du Bourg

Frau Béatrice Acklin Zimmermann (FDP) fasst zusammen :

"Mit diesem Postulat wird der Gemeinderat ersucht, ein wissenschaftliches Gutachten in Auftrag zu geben, das die Auswirkungen der Schliessung der Zähringenbrücke auf das wirtschaftliche Leben im Burgquartier untersucht. Mit der Eröffnung der Poya-Brücke 2014 soll die Zähringenbrücke für jeglichen Privatverkehr gesperrt werden. Dies hat bei den Bewohnern und Gewerbetreibenden des Burgquartiers heftige Reaktionen ausgelöst. Befürchtungen wurden laut, dass die Schliessung der Zähringenbrücke weitreichende negative Folgen für das wirtschaftliche Leben im Quartier haben und zu markanten Einbussen oder gar zur Existenzbedrohung einzelner Läden, Restaurants und Hotels führen könnte. Aus diesem Grund wird der Gemeinderat nun ersucht, ein externes, durch Fachleute der wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät der Uni Freiburg erstelltes Gutachten in Auftrag zu geben. Dieses soll den gegenwärtigen Befund des Gewerbe- und Wirtschaftslebens im Burgquartier aufzeigen und abklären, wie sich die zukünftige Schliessung der Zähringenbrücke auf das wirtschaftliche Leben des Burgquartiers auswirkt."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier des mesures en faveur du tourisme dans le quartier du Bourg

Frau Béatrice Acklin Zimmermann (FDP) fasst zusammen :

"Mit diesem Postulat wird der Gemeinderat ersucht, Massnahmen zu erwägen, welche die touristische Attraktivität des Burgquartiers steigern.

Mit der Eröffnung der Poya-Brücke ist auch die Erwartung verbunden, dass das historische Erbe im Burgquartier (z.B. die gotische Kathedrale) aufgewertet wird und dadurch vermehrt Touristen angelockt werden, wovon auch das Gewerbe im Quartier profitieren könnte.

Da das gegenwärtige touristische Angebot im Burgquartier unbefriedigend ist, wird der Gemeinderat ersucht, konkrete Massnahmen (z.B. Marketing-Strategie, Corporate Identity, Optimierung der Zimmervermittlung und Buchungskoooperation) zu prüfen, die zur Steigerung der touristischen Attraktivität des Burgquartiers beitragen."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire

Séance du 29 octobre 2012

Divers (suite)

Mme Marie-Angèle Poupon (PS) résume le postulat ci-après :

"Le funiculaire fait le lien entre la partie basse et la partie haute de la ville de Fribourg. Il est par ailleurs un atout touristique très important pour notre cité, sachant que le funiculaire de Fribourg, qui date de plus d'un siècle, est classé 'Monument historique'.

Il permet aux habitant-e-s de la basse ville de rejoindre le centre-ville, aux nageurs et nageuses d'accéder aux bains de la Motta, et aux touristes de visiter les beaux quartiers de la Neuville et de l'Auge.

Nous demandons au Conseil communal de la ville de Fribourg de proposer, en collaboration avec la communauté tarifaire Frimobil des mesures permettant d'encourager l'usage du funiculaire comme moyen de transport clé pour les diverses fonctions citées ci-dessus. Nous proposons plus spécifiquement l'étude d'une mesure touchant le tarif du trajet :

Proposer un billet à une tarification spéciale pour usage unique (hors zone) en complément du système de zone normal.

Cela permettrait de proposer un billet pour un trajet court à un prix raisonnable, sachant que l'option 'court parcours' proposée actuellement par les TPF est appelée prochainement à disparaître.

Ce système de tarification spéciale est, par exemple, appliqué pour le funiculaire du Marzili à Berne. Il permet de rejoindre la vieille ville de Berne depuis les bords de l'Aar avec un billet à un prix unique de 1,20 franc.

Notre postulat s'inscrit parfaitement dans la logique actuelle qui vise à réduire au maximum le trafic motorisé en ville de Fribourg et ceci dans un quartier historique où des mesures de réduction du trafic seront encore mises en place."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg

M. Antoine Marmy (PS) résume le postulat ci-après :

"Je demande par mon postulat l'extension du réseau de vélo en libre service par la création de nouvelles stations.

Le succès des vélos en libre-service (VLS) n'est plus à démontrer dans l'agglomération de Fribourg. Le réseau actuel compte huit stations dont cinq sur le territoire de la ville de Fribourg (Place Notre-Dame, Gare, Université de Péroles, Saint-Léonard et Schoenberg). Il apparaît important de développer ce réseau pour le densifier, pour desservir des zones très fréquentées et pour accroître le nombre d'usagers de cette forme de mobilité douce.

Plusieurs zones apparaissent comme importantes : l'université de Miséricorde, le quartier d'Alt (par exemple sur la nouvelle place

Séance du 29 octobre 2012

Divers (suite)

de l'ACPC), Beaumont, parking d'échange du Jura, Piscine du Levant, etc. Cette liste n'est pas exhaustive et le Conseil communal décidera des priorités."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 52 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants

M. Claude Schenker (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"Le Conseil communal est prié d'examiner la création de couloirs de bus en sites propres, si possible avec pistes cyclables, sur les axes et dans les sens où le blocage des bus au sein des bouchons est le plus important. Certains endroits semblent encore pouvoir s'y prêter sur une distance suffisante en raison d'une largeur – voie, présélection, îlot, trottoir, haie, etc. à la rigueur superflus – (avenue du Midi, avenue de Beauregard/route de Villars et carrefour Hôpitaux, rue de l'Hôpital/route du Jura, rue Pierre-Kaelin, rue de Morat, etc.). Afin d'atténuer au maximum ce blocage qui décourage nombre d'automobilistes se passer de leur véhicule privé, le Conseil communal est invité à réaliser sans délai tous les couloirs qui semblent possibles et efficaces, sans suppression de trop nombreuses places de stationnement, y compris éventuellement de manière temporaire dans l'attente de l'ouverture du Pont de la Poya."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 82 de M. Daniel Gander (UDC) relative à des incivilités sur le site scolaire de la Vignettaz

M. Daniel Gander (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Lors d'un entretien que j'ai eu dernièrement avec un jeune élève, de dix ans, habitant de mon quartier et fréquentant le site scolaire de la Vignettaz, je me suis laissé dire que lui et ses copains rencontraient régulièrement, à la récréation ou à la sortie de l'école, des difficultés, telles que menaces, insultes, voire racket, de la part de jeunes, d'origine étrangère, fréquentant le même établissement."

A ce sujet, j'aimerais poser les questions suivantes :

- *Est-ce-que ce problème est connu dans les classes primaires de la ville ?*
- *Quelles sont les mesures envisagées afin d'identifier les auteurs de troubles ?*
- *En cas d'identification du ou des auteurs, quelles sont les sanctions prises à leur égard ?"*

Séance du 29 octobre 2012

Divers (suite)

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, précise ce qui suit :

"Une réponse complète vous sera donnée la prochaine fois. En effet, une telle question intéresse une série de personnes, pas seulement la direction des Ecoles, mais le responsable d'établissement, l'inspecteur, la DICS, les psychologues, la brigade mobile ... Vous ne vous rendez pas compte du nombre d'intervenants pour ce genre de problème. Vous recevrez une réponse circonstanciée lors de la prochaine séance."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 83 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative au recours à l'avis d'experts dans le cadre des constructions scolaires

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Ma question est en lien avec l'intervention que notre collègue G.-N. Jelk a faite lors de la dernière séance du Conseil général. Il a évoqué des problèmes de conception architecturale concernant l'agencement des halles de sport.

La construction d'une école n'est pas une mince affaire. Il faut construire aujourd'hui une école pour demain. Il s'agit d'intégrer des données en matière de conception du bâtiment, en lien avec des méthodes d'apprentissage et d'enseignement. D'où mes questions :

- *qui veille aux exigences particulières auxquelles une école doit répondre ?*
- *avec qui ces aspects de la conception d'une école sont-ils discutés ?*
- *est-il prévu de prendre l'avis des experts, des enseignants, voire même des élèves ?"*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 84 de Mme Christa Mutter (Verts) relative à l'évacuation de l'amiante lors de la démolition de l'ancienne usine Boxal

Mme Christa Mutter (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Je souhaite obtenir des réponses au sujet de plusieurs questions concernant la présence d'amiante sur le site de l'ancienne usine Boxal. Le bâtiment a été démolí récemment. J'aimerais savoir si et, si oui, quelles mesures de sécurité ont été prises lors de cette démolition, puisque la présence d'amiante était connue aussi bien des services de l'Etat, que de la Préfecture, de la Commune et du propriétaire.

La Commune a-t-elle contrôlé si l'évacuation de l'amiante lors de la démolition de l'ancienne usine Boxal a été faite dans les règles ? Comment a-t-elle surveillé cette démolition ? Les ouvriers et le voisinage

Séance du 29 octobre 2012

Divers (suite)

ont-ils été informés du danger de la présence d'amiante en grande quantité dans ce bâtiment ? Est-ce que le Service de l'environnement cantonal a été informé de la date de la démolition pour surveiller la démolition ?

Au cas où cette démolition n'aurait pas été faite avec les mesures de sécurité sévères qui s'imposaient face à la présence d'amiante : Comment l'état de santé des personnes présentes sur le chantier et dans ses environs sera surveillé dans les décennies à venir, sachant qu'une petite quantité de fibre d'amiante peut déclencher des maladies mortelles plusieurs décennies plus tard ? Qui est responsable ?

L'évacuation des terres contaminées de Boxal (hydrocarbures, solvants...) est-elle surveillée et contrôlée sur ce chantier ?"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 85 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au parc du Maggenberg

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"En séance du 21 novembre 2011, j'ai demandé au Directeur de l'Edilité à quel moment serait enfin présenté le message concernant le projet du parc du Maggenberg. Le procès-verbal retranscrit sa réponse comme suit : 'le message concernant le projet du Maggenberg devrait en principe être soumis au Conseil général le 5 mars prochain, c'est-à-dire lors de la première séance de l'année 2012'. (Cf. procès-verbal de la séance du 21 novembre 2011 p. 365).

N'ayant toujours rien vu venir, mes questions sont les suivantes :

- *Qu'en est-il du dossier et pourquoi ce retard ?*
- *Cet investissement sera-t-il inscrit en catégorie III dans le budget 2013, comme cela a été le cas pour les budgets 2011 et 2012 ?*
- *Le cas échéant, quels arguments convaincants M. J. Bourgknecht peut-il avancer ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, est en mesure, sans entrer dans trop de détails, de répondre d'une manière assez large à cette question.

"J'aimerais tout d'abord rassurer Mme Y. Peisl-Gaillet, en lui confirmant que le projet du Maggenberg figurera bien au budget d'investissement 2013 en catégorie III. Le Conseil communal a toujours la ferme volonté d'aménager ce parc. Il fera tout pour le réaliser en 2013.

Il est vrai que nous aurions aimé réaliser ce parc plus rapidement. Nous avons d'abord prévu de vous présenter un message en 2011. A l'époque, cela n'avait pas été possible tout simplement parce que la procédure d'octroi du permis de construire avait fait l'objet d'oppositions et avait duré plus long temps que prévu. Par la suite, nous avons souhaité vous soumettre ce dossier en 2012, au plus tard en même temps que le

Séance du 29 octobre 2012

Divers (suite)

projet de réaménagement de Monséjour. Malheureusement, cela n'a pas été une nouvelle fois possible.

Sans entrer dans les détails, je peux préciser que deux motifs principaux ont entraîné ce retard ou ce report. Nous avons dû adapter le projet notamment en ce qui concerne le raccordement du terrain aux canalisations d'eaux usées. Il en résultera une certaine augmentation du devis annoncé. Vous constaterez que le crédit d'investissement figurant au budget de 2013 sera un peu plus élevé que celui indiqué en 2012. Je ne peux pas vous donner le chiffre, parce que je ne le sais pas par cœur.

Un autre problème est apparu. C'est que le futur parc n'est accessible que par des routes appartenant actuellement à des privés. Nous sommes en discussion avec ces propriétaires privés pour trouver le meilleur accès possible. Ces discussions se déroulent dans un excellent d'état esprit et dans un sens tout à fait positif. Une solution sera trouvée très prochainement."

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) se détermine comme suit :

"Je remercie le Conseil communal de sa réponse ... et on se donne rendez-vous dans une année pour une nouvelle question ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité de répliquer :

"Ce sera déjà réalisé, j'espère."

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en souhaitant une bonne rentrée, sans accident, à ses collègues.

Il est 23.11 heures.

Fribourg, le 14 novembre 2012
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI